



Evaluation des fonds européens, structurels et d'investissement en Nouvelle-Aquitaine

Marché subséquent n°7 : « Développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre de services et des usages »

Rapport final – juin 2023

“Teritéo  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

En partenariat avec





<b>1.</b>	<b>RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DE L’EVALUATION .....</b>	<b>5</b>
1.1	Les enjeux communautaires et régionaux en matière de « numérique ».....	6
1.2	L’intervention des fonds européens en faveur du numérique .....	12
1.3	Une nécessité de bien anticiper les évolutions liées au post-2020.....	15
1.4	La finalité et les objectifs des travaux d’évaluation .....	18
<b>2.</b>	<b>DEROULEMENT DE LA DEMARCHE D’EVALUATION .....</b>	<b>19</b>
2.1	Les différentes phases d’intervention.....	20
2.2	Statut du présent document .....	21
<b>3.</b>	<b>REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES .....</b>	<b>22</b>
3.1	Préambule .....	23
3.2	Pi 2a – volet « infrastructures numériques ».....	24
3.3	Pi 2b – volet « TIC entreprises » .....	35
3.4	Pi 2c – volet « usages du numérique ».....	46
<b>4.</b>	<b>PISTES DE REFLEXIONS/RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>59</b>
4.1	Vue d’ensemble .....	60
4.2	Recommandations.....	61
<b>5.</b>	<b>ANALYSES DETAILLEES.....</b>	<b>69</b>
5.1	Théorie d’action par programme.....	70
5.2	Bilan des réalisations .....	74
5.3	Fiches projets .....	85
5.4	Collecte des indicateurs de résultats – IR 17 et IR 18 -PO 2014-2020 Limousin.....	100

6.	ANNEXES .....	110
6.1	Entretiens « pilotes».....	111
6.2	Entretiens « porteurs de projets».....	115



# 1. RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DE L'EVALUATION

---

## 1.1 Les enjeux communautaires et régionaux en matière de « numérique »

### 1.1 a - Les priorités européennes en faveur des entreprises

Pour répondre aux enjeux d'un modèle de croissance durable et inclusive, la France, comme l'Europe, s'est engagée dans les objectifs définis par la **Stratégie Europe 2020**, adoptée en 2010 par les états-membres de l'Union européenne. Les fonds européens structurels et d'investissement contribuent, notamment dans le cadre de la programmation 2014-2020, à soutenir des projets concrets participant à ces objectifs. Les fonds européens donnent aujourd'hui aux Etats les moyens de répondre à ces grands objectifs et interviennent sur les **enjeux de développement de l'économie numérique et de l'accroissement de l'offre de services et des usages** au titre d'un objectif thématique : Numérique et TIC (OT 2).

En France, l'objectif thématique « Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité » représente, pour la période de programmation 2014-2020, une enveloppe d'environ **834 millions d'euros**, dont **821 millions d'euros du titre de FEDER** et **13 millions d'euros de FEADER**, soit 3% de l'enveloppe FESI allouée à la France.

Les projets cofinancés concernent notamment :

- **L'amélioration de la couverture** mobile ;
- Le **déploiement du très haut débit** (THD) ;
- **L'augmentation de l'offre de services numériques** innovants et créatifs ;
- Le **développement d'un accès égalitaire aux e-services** (e-éducation, e-tourisme, e-santé, etc.) ;

Au 30 juin 2022, **94% de l'enveloppe FEDER dédiée à l'OT2 a été consommée** en France.

Objectif thématique / priorité d'investissement	Nombre de PO	Maquette coût total	Taux de programmation coût total	Taux de certification coût total	Maquette UE	Taux de programmation UE	Nombre d'opérations
<b>OT 2 Numérique et TIC</b>	<b>28</b>	<b>1 914</b>	<b>116%</b>	<b>58%</b>	<b>819</b>	<b>94%</b>	<b>1385</b>
<b>Pi 2a Infrastructures THD</b>	23	1 181	123%	61%	467	84%	80
<b>Pi 2b Services TIC</b>	8	86	91%	59%	34	119%	223
<b>Pi 2c Usages</b>	26	648	108%	51%	319	104%	1082

(en millions d'euros)

Source : L'Europe s'engage en France

## 1.1 b - Des enjeux régionaux spécifiques

La Nouvelle-Aquitaine est la plus vaste région administrative française, depuis la réforme territoriale de 2015, et représente 12,5% de la superficie de la France, et elle accueille près de 6 millions d’habitants, soit 9% de la population française. Elle est caractérisée par une **urbanisation moyenne**, particulièrement dense sur le littoral, et un **dynamisme démographique croissant** qui en a fait **l’une des régions les plus attractives** du pays, devançant jusqu’à l’Île-de-France ou la région Sud – Provence-Alpes-Côte d’Azur.

### UN SECTEUR DYNAMIQUE ET EN ÉVOLUTION

	Évolution	Poids
Communication, activités de design et photo	55,3	6,3
Traitement, des données hébergement et activités connexes, portail internet	28,2	5,4
Programmation, conseil et autres activités informatiques	27,4	26,9
Édition de logiciels	14,3	3,7
Supports audiovisuels	12,9	6,9
Activités industrielles connexes	7,7	7,1
Vente et réparation des TIC	-1,8	6,3
Publicité	-1,9	11,1
Éditions, livres et périodiques	-14,4	7,5
Télé-communications	-15,9	14,6
Fabrication des TIC	-43,5	4,2

en %

Source : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations complémentaires au lieu de travail

Ce **dynamisme se retrouve dans le secteur du numérique**, puisque les effectifs consacrés à ce secteur **ont augmenté de 33% entre 2014 et 2019** et qu’un peu plus de **1 300 emplois ont été créés en 2022**. L’économie numérique régionale est portée par des start-up principalement dans le secteur de la programmation, du conseil et des autres activités « informations » qui représentait en 2014 près de 27% des emplois du secteur.

Ces dernières années **la création d’emplois et le besoin de compétences dans le secteur du jeu vidéo sont devenus importants**. La région Nouvelle-Aquitaine est la **3<sup>e</sup> région la plus demandeuse** sur les métiers dédiés à ce secteur avec **43 offres par semaine**, contre 18 en moyenne en France hors Île-de-France. Le jeu vidéo est devenu un domaine très dynamique, faisant de la **Nouvelle-Aquitaine la 4<sup>e</sup> Région comptant le plus grand nombre d’entreprises vidéoludiques**. En 2017, un studio de l’entreprise française **Ubisoft**, l’un des mastodontes du secteur avec un chiffre d’affaires estimé à plus de 10 milliards d’euros en 2021, s’est même installé à Bordeaux. Il compte aujourd’hui près de **300 salariés**. Depuis 2021, le cluster « SO GAMES » rapproche les acteurs des jeux vidéo à l’échelle de la région. Il vise à développer de nouvelles actions structurantes pour le territoire en termes d’offre et de services aux studios de jeux vidéo, d’organisation d’évènements et via la création d’un forum national de l’emploi.

### MAIS UN DÉVELOPPEMENT AXÉ VERS LES GRANDES MÉTROPOLES

Néanmoins, ce **dynamisme se concentre surtout dans les agglomérations de la Région**. Ainsi, si **Bordeaux tire son épingle du jeu**, les zones d’emploi de l’ancienne région Limousin ont connu un recul de l’emploi dans le secteur du numérique. La zone d’emploi de Limoges a vu les emplois dédiés au numérique diminués de 0,6 point de pourcentage entre 2009 et 2014, quand, à l’échelle de la Région, ils ont **progressé de 3,5%** pour la même période. Cela s’explique notamment par le fait que les employés sont principalement des jeunes hommes très diplômés, puisque **60% de l’effectif total dispose d’un diplôme du supérieur** et près de 40% des « cadres ». Or, l’implantation d’une entreprise tributaire d’une main d’œuvre qualifiée se fait principalement

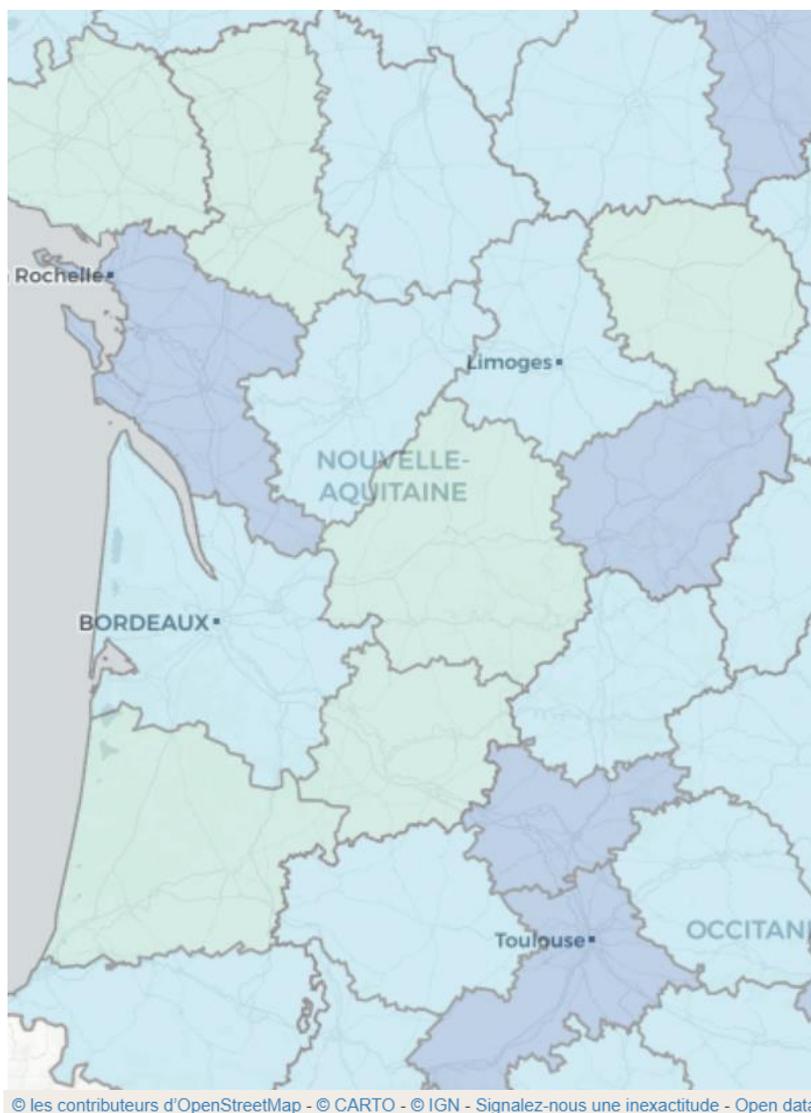
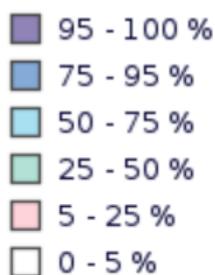
dans les grandes agglomérations ou à proximité immédiate. A noter que si les femmes ne représentent que 27% environ des salariés et que leur nombre diminue pour les catégories « employées » et « ouvrières », leur progression chez les « cadres » est similaire à celle des hommes (INSEE).

### DES DISPARITÉS TERRITORIALES POUR LE DÉPLOIEMENT DU FTTH AU DÉTRIMENT DES ZONES RURALES

Ces disparités territoriales se retrouvent également dans le déploiement de l'accès à internet à très haut débit (réseau FTTH).

Ainsi, au 30 juin 2022, les départements plus ruraux de la région disposaient d'un accès FTTH plus faible. La Dordogne ne comptait que 26% de locaux raccordables à la fibre, les Deux-Sèvres 48%, alors que la Charente-Maritime et la Gironde en étaient à plus de 71%<sup>1</sup>. A noter que la Creuse se démarque très nettement avec un taux de locaux éligibles de 94%. Le Conseil départemental a réalisé des Montées en Débit sur ses territoires avec l'objectif d'atteindre un 100% fibre à l'horizon 2024.

#### Taux de locaux éligibles - Fibre



### UNE RÉGION ACTRICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

La stratégie régionale tient sur quatre axes principaux :

1. Développer des secteurs d'excellence et des écosystèmes du numérique
2. Soutenir financièrement la transformation digitale des entreprises

<sup>1</sup> ARCEP, « Ma connexion internet », disponible sur : <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>

3. Mettre le **capital humain au cœur de l'ambition** régionale
4. **Couvrir l'ensemble de la région en très haut débit** d'ici à 2030.

A ce titre, la Nouvelle-Aquitaine a mis en place en **2021 un « programme d'accompagnement sur-mesure »<sup>2</sup>** pour aider les entreprises à prendre le virage du numérique. L'objectif est d'agir sur les « 4 principaux leviers de la transformation numérique » :

1. Le **client** en le mettant au cœur de la stratégie de développement et de la valeur de l'offre de l'entreprise.
2. **L'organisation interne** en faisant du numérique un outil pour favoriser une organisation plus simple.
3. **L'usage** en passant du produit ou du service à l'usage via la proposition d'offres globales incluant produit et services.
4. Les **partenaires** pour favoriser la coordination.

Ce programme repose sur 4 aides différentes dont le « **Chèque transformation numérique** » qui doit accélérer la transformation numérique des entreprises dans le cadre d'un projet de refonte global et stratégique. Cette aide, **cofinancée par l'Union européenne**, est à destination des TPE, PME, associations, etc. disposant d'une stratégie de transformation numérique clairement définie.

Afin de retracer le profil de la Région sur la thématique du numérique, le tableau suivant propose une vision transversale et synthétique **des principaux atouts et faiblesses**, ainsi que **des opportunités et menaces pour le secteur du numérique** lors de l'élaboration des différents Programmes opérationnels.

---

<sup>2</sup> Région Nouvelle-Aquitaine, Transformation numérique des entreprises et prototype numérique, disponible sur : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises/transition-numerique-des-entreprises/transformation-numerique-des-entreprises-et-prototype-numerique>

## ANALYSE AFOM – NUMERIQUE en Nouvelle-Aquitaine (synthèse du diagnostic PO FEDER) <sup>3</sup>

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une filière numérique développée au niveau régional : près de 60 000 emplois en 2014 dont 60% dans les activités des technologies de l'information et de la communication. Près de 21 000 établissements recensés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des zones rurales souvent mal desservies par les infrastructures de communications électroniques actuelles (niveaux de services limités et absence de concurrence dans certains cas)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5<sup>e</sup> région française la plus dynamique avec une croissance de l'emploi numérique de 3,5% (2,3% en moyenne en France)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dynamisme de l'emploi surtout marqué au sein des grandes agglomérations (+2,4% pour la zone d'emploi de Bordeaux, 0,9% pour Bayonne et 0,7% pour Angoulême).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte implication des collectivités locales dans l'aménagement numérique du territoire, tant sur le volet infrastructures que sur le volet usages (conseils départementaux, syndicats mixtes comme DORSAL en Limousin, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des manquements constatés sur le numérique pour les entreprises (ex : 52% des sites des entreprises en Aquitaine avaient un manque de qualité et 54% des entreprises limousines ne sont pas présentes en ligne).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de grands groupes français et étrangers dans les services numériques aux entreprises sur le territoire : Atos, Capgemini, Sopra, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une région peu spécialisée dans le numérique, pour un secteur représentant 2,6% des emplois salariés contre 4,4% à l'échelle nationale.</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de 10 Schémas Directeurs Territoriaux de l'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau départemental et d'une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'absence du Très Haut Débit dans les zones blanches (notamment en région Poitou-Charentes) peut freiner l'installation de nouveau ménages / entreprises</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des nouveaux usages du numérique (e-santé, e-administration, e-commerce etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le risque d'une perte d'attractivité territoriale et de compétitivité des entreprises implantées en milieu rural</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique, au travers d'une série de dispositifs spécifiques (chèque numérique, aides jusqu'à 20 000 euros, formations, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population vieillissante (96 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans). Existence de disparités entre les anciennes régions. La population est plus vieillissante dans le Limousin qu'en Aquitaine.</li> </ul>

<sup>3</sup> Sources : PO FEDER-FSE 2014-2020 Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin. INSEE (Le numérique en Nouvelle-Aquitaine : encore modéré dans l'emploi, mais en plein essor, INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine, n°47, 2017), Grand école du numérique

- **Forte croissance des start-ups**, notamment sur des secteurs de l'économie collaborative, l'e-commerce et la e-santé

- **La Région ne dispose pas de beaucoup de champions du numérique** (seules 2 entreprises recensées sur les 123 présentes dans le baromètre French Tech 120)

## 1.2 L'intervention des fonds européens en faveur du numérique

### 1.2 a - Les choix stratégiques par fonds et territoires : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Le FEDER intervient sur l'OT 2 dans le cadre des PO FEDER-FSE 2014-2020 **Aquitaine** (OS 3.1 3.2 et 3.3), **Limousin** (OS 3.1, 3.2 et 3.3) et **Poitou-Charentes** (OS 2.a.1, 2.c.1). De manière transversale, le FEDER soutient la hausse des usages avancés des technologies numériques par les entreprises, la compétitivité des entreprises, le développement et l'utilisation des e-services pour les populations (notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation), le développement de la couverture des territoires en très haut débit (à l'exception de l'Aquitaine, qui a supprimé la priorité d'investissement 2a (OS3.1) dédiée à ces opérations suite à la validation de la version 5.0 du PO). En Poitou-Charentes, une certaine priorité est donnée à la lutte contre la fracture numérique et le décrochage des territoires ruraux.

Le FEADER intervient en Nouvelle-Aquitaine sur des thématiques diversifiées. Les PDR **Aquitaine**, **Limousin** et **Poitou-Charentes** mobilisent la Priorité 6 en vue de promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales. Le numérique se trouve donc soutenu via le domaine prioritaire 6c « Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales ». Le PDR du Poitou-Charentes précise notamment les usages faits des fonds européens, puisqu'ils doivent contribuer à « couvrir l'ensemble du territoire régional à l'horizon 2020 en Très Haut Débit » et à « Favoriser les lieux de coworking [...] donnant l'accès numérique aux populations isolées ».

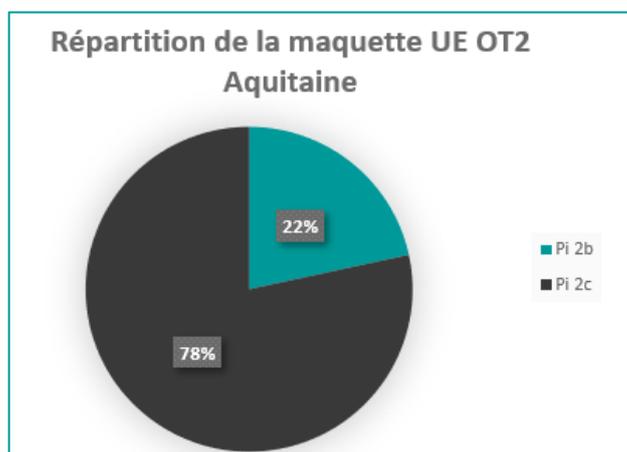
Enfin, certaines actions en faveur du numérique ont également pu être cofinancées à travers la Pi3 des PO (FEDER) ciblée sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

### 1.2 b - Des niveaux d'avancement qui varient selon les Régions

#### L'AQUITAINE : UNE PROGRAMMATION Tournée VERS LE DÉVELOPPEMENT DES E-SERVICES

Dans le cadre de la stratégie retenue pour le PO Aquitaine, l'Autorité de gestion a fait le choix de soutenir 2 priorités d'investissement : la **Pi 2b « développer des produits et des services TIC »** et la **Pi 2c « Renforcer les applications TIC »**. Comme précisé précédemment, la Pi 2a a été abandonnée après la validation de la version 5.0 du PO.

Les niveaux de soutiens financiers entre les 2 priorités d'investissement sont différenciés. En effet, **la Pi 2c concentre 78% de l'enveloppe totale UE** disponible pour la



réalisation de projets numériques (25 M€ UE environ). Les montants disponibles sur cette Pi sont largement supérieurs à la moyenne des autres PO français, qui sont plus proches des 11 M€ UE en moyenne.

En parallèle, **la Pi 2b rend compte d'une maquette plus limitée** (22% de la maquette UE de l'axe 3), mais avec **des montants UE** (6,9M€ en montants UE) **plus de 4 fois supérieurs aux montants maquetés dans le Limousin.**

En janvier 2023, **33 M€ de FEDER ont été programmés** (soit **103% de la maquette UE**) sur l'axe 3. Dans le détail, 107,9% de la maquette a été consommée sur la Pi 2c, contre 87% des montants sur la Pi 2b.

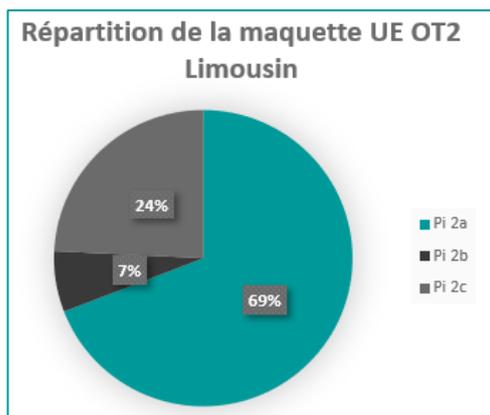
Au total, **129 opérations ont été soutenues** à ce stade de la programmation sur l'axe 3 « *Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux* ». Même si la majorité des fonds a été fléchée sur la Pi 2c, c'est la **Pi 2b qui concentre le plus de projets. Elle compte ainsi 98 projets relatifs à des « TIC : entreprise ».**

En ce qui concerne l'amélioration de l'accessibilité aux e-services, la **Pi 2c compte 31 dossiers** avec quatre catégories d'intervention principales :

- Le développement de e-services (e-administration, opendata, multimodalité, etc.) avec des opérations portées principalement par des collectivités (départements de la Gironde, de la Dordogne, commune de Bordeaux, etc.)
- Du soutien à l'e-éducation
- De la e-santé avec les projets KRYPTON et Parcours numérique de santé
- Le soutien à la billettique via les projets portés par le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour.

#### LE LIMOUSIN : UNE CONCENTRATION IMPORTANTE DE CRÉDITS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU FTTH

Le Limousin est donc la seule des 3 régions qui composent la Nouvelle-Aquitaine à avoir soutenu sur son axe 3 « aménagement et usages numérique » les Pi 2a « infrastructures numériques », 2b et 2c. La maquette financière du PO fait la part belle à la **Pi 2a qui concentre 69% des montants UE**, soit 16,7 M€ FEDER. La Pi 2b est la moins bien lotie avec 1,6 M€ (7%) et la Pi 2c compte 5,8 M€ UE, soit 24% de la maquette. Au total, **60 projets** ont été programmés depuis 2014 pour un total de 24,7 M€ UE



soit un taux de programmation à l'échelle de l'axe de 99%. Dans le détail, les taux de programmation par priorité d'investissement témoignent d'un **léger retard sur la Pi 2b :**

- Pi 2a : 16,8 M€ programmés soit un taux de programmation de 100,6%
- Pi 2b : 1,1 M€ UE pour un taux de programmation de 72,7%

- Pi 2c : 6 M€ FEDER (102,5%)

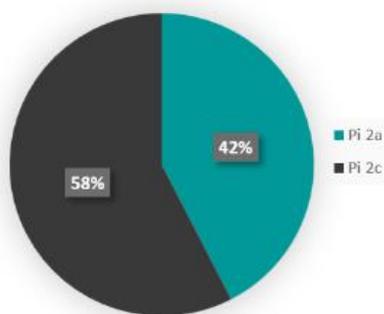
Les **4 opérations de la Pi 2a contribuent au déploiement d'un réseau haut débit à grande vitesse**. Leur coût moyen est très élevé puisqu'il se situe à 4,2 M€ UE/projet. Conformément aux choix effectués par la Région Limousin, ces opérations sont toutes portées par le Syndicat mixte DORSAL.

Le coût moyen des dossiers de la **Pi 2b** est beaucoup plus faible puisqu'elle compte 16 opérations visant à développer les services et applications TIC pour un coût UE de 1,1 M€. De fait, le **coût moyen s'élève à 72,7K€ UE**.

La Pi 2c est celle qui regroupe le plus de catégories d'intervention (4). Le déploiement des Tiers-lieux dans la Région compte 16 projets pour un coût moyen de 107,2 K€ UE par projet. Le renforcement des e-services totalise également 16 opérations pour plus de 1,6 M€ FEDER. 6 projets concernent le développement de la e-santé avec la création d'un « parcours numérique de santé » et une coopération entre le SDIS 19 et le SAMU 19 pour de la télémédecine et du télésecourisme. Enfin, 2 dernières actions se rapportent à de l'e-éducation.

#### LE POITOU-CHARENTES : UNE PROGRAMMATION TOURNÉE VERS LE SERVICE AU PUBLIC

Répartition de la maquette UE axe 2  
Poitou-Charentes



La Région Poitou-Charentes dispose de **2 priorités d'investissement sur l'OT 2**. L'axe 2 « Favoriser l'accès à l'économie du numérique » dispose d'une maquette UE de 13,9 M€ pour un taux de programmation de 97% et 43 dossiers programmés. **Au total, 5,9 M€ UE ont été maquetés sur la Pi 2a, soit 42% de l'enveloppe financière de l'axe et 8 M€ sur la Pi 2c**. Il est à noter que dans le cadre de cette évaluation, 20

projets de la Pi 3d concernant la numérisation des PME seront également prises en compte dans le bilan.

**2 opérations ont été programmées sur la Pi 2a** pour un coût moyen de 3 M€ UE. Il s'agit de dossiers de « Montée en débit » pour les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Cette Pi est en légère surconsommation, puisqu'elle a atteint 105% de taux de programmation.

Sur la Pi 2c, 4 catégories d'intervention regroupent les 41 opérations :

- Les e-services comptent 27 dossiers pour un peu plus de 3,5 M€ UE, ce qui en fait la catégorie la mieux dotée.
- L'e-éducation avec 6 actions pour un coût moyen de 556,1 K€ CT.
- Le développement des tiers-lieux avec 4 opérations
- 4 actions de e-santé

## 1.3 Une nécessité de bien anticiper les évolutions liées au post-2020

### 1.3 a - L'évolution des priorités en faveur du numérique

Sur la génération 2021-2027, le champ d'intervention sur le volet numérique apparaît analogue, voire élargi. Le numérique ne fait plus l'objet d'un objectif stratégique en propre mais on retrouve la possibilité de mobiliser les crédits UE notamment via l'OS 1.2 « tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » pour les usages du numérique et via l'OS 1.5 « Renforcer la connectivité numérique (FEDER) » concernant le volet « infrastructures numériques ».

#### CORRESPONDANCE ENTRE LES PRIORITES 2014-2020 ET 2021-2027 SUR LE VOLET NUMERIQUE

Cadre stratégique 2014-2020		OS 2021 -2027	
OT 1 « R&D + i »		OS 1.1 « R&I et technologie de pointe » OS 1.2 « Numérisation » OS 1.3 « croissance PME » » OS 1.4 «S3 et esprit d'entreprise » OS 1.5 « connectivité numérique»	OS 1 « Innovation, Economie, Numérique »
OT 2 « Numérique »	Pi 2A « Infrastructures »	...	OS 2 « Transition énergétique »
	PI 2B « Services »		
	PI 2C « Usages »		
OT 3 « Compétitivité des entreprises »	PI 3D « capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux »	...	OS 3 « Mobilité et Connectivité »
OT 4 « Transition énergétique »			OS 4 « Droits sociaux »
....			OS 5 « Développement durable »
OT 11 « Capacités et efficacité administration publique »			

### 1.3 b - De nouvelles règles pour la programmation 2021-2027

Les différents règlements et notamment le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil comportent plusieurs évolutions réglementaires :

- **Le retour à la règle du dégagement « N+2 »** à la place du « N+3 », uniquement à partir de 2026. Les retards pris dans l'adoption des programmes ont nécessité cette adaptation de la part de la Commission. La revue de performance est, par ailleurs, maintenue et donnera lieu à un examen en 2025 sur la base des données de l'année 2024, soit 1 an plus tôt que la revue de performance actuelle.

Il est néanmoins possible d'arriver à de meilleurs résultats sur la génération 2021-27, car :

- la structuration et l'expérience des équipes régionales sera logiquement plus forte ;
  - la Commission a allégé la procédure de désignation des autorités de gestion en encourageant la reconduction des systèmes existants,
- **La systématisation et le renforcement de l'utilisation des options de coûts simplifiées** (remboursements forfaitaires, barèmes standards de coûts unitaires ou montants forfaitaires). Dans une logique de simplification, les règlements font une large place à la mobilisation des OCS pour la période 21-27 allant au-delà de ce qui était en vigueur sur la période 2014-2020 (intégration d'un taux réglementaire 7% pour la prise en compte des frais indirects, dispositif de validation Ex-ante d'OCS transmis par les AG à la Commission européenne (art-94), développement d'OCS thématiques par la Commission européenne).
  - **Les instruments financiers** peuvent également devenir un mécanisme essentiel de mise en œuvre des investissements générateurs de recettes ou d'économies. Même si les dispositions relatives à leur utilisation sont simplifiées, leur mise en œuvre reste lourde et l'enjeu sera dans cette nouvelle génération de les prévoir dès le démarrage des programmes. Avec l'intégration du numérique dans le champ de l'OS 1, le déploiement d'instruments financiers comportant un volet « économie numérique » est appelé à se développer, ce qui demandera de présenter des projets structurants et de grande envergure. Pour autant, il est utile de préciser que l'évaluation Ex ante Ingénierie Financière, menée dans le cadre du PR 2021-2027, n'a pas retenu cette modalité de mise en œuvre.

### 1.3 c - Une attention particulière à la performance et au suivi du prochain programme 2021-2027

Lors de la prochaine période de programmation, les indicateurs de résultat sont amenés à évoluer pour être portés sur les effets immédiats des opérations et ne plus correspondre à des indicateurs contextuels régionaux. Ces indicateurs seront :

- Communs ou spécifiques ;

- Rattachés directement aux opérations. Ils viseront à « *mesurer les effets à court terme des interventions soutenues, en particulier en ce qui concerne les destinataires directs, la population visée ou les utilisateurs d'infrastructures* ». Ils se rapprochent des indicateurs de suivi à 6 mois des participants sur le FSE.

Le travail méthodologique visant à sélectionner les indicateurs pertinents et identifier des cibles adaptées a été menée en amont de la validation du PRNA en septembre 2022. A ce titre, nous profiterons des entretiens avec les porteurs de projets des PO 14-20 pour échanger autour de la collecte des nouveaux indicateurs prévus au sein du PO 21-27 (notamment celui portant sur le nombre d'entreprises qui atteignent un haut niveau de numérisation grâce au soutien du FEDER – RCR 13).

## 1.4 La finalité et les objectifs des travaux d'évaluation

Ce présent marché concerne l'évaluation du « Développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre de services et des usages » des programmes européens 2014-2020 en Nouvelle Aquitaine.

Conformément au CCTP, le périmètre de l'évaluation porte sur les OT2 :

- Programme Opérationnel 2014-2020 Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et Fonds Social Européen (FSE), Programme National d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) Aquitaine
- Programme Opérationnel 2014-2020 FEDER-FSE Poitou-Charentes
- Programme Opérationnel 2014-2020 FEDER-FSE Limousin

sur la Priorité 6 (DP 6c) :

- Programme de Développement Rural Aquitaine 2014-2020 (FEADER- LEADER)
- Programme de Développement Rural Poitou-Charentes 2014-2020 (FEADER- LEADER)
- Programme de Développement Rural Limousin 2014-2020 (FEADER- LEADER)

Au regard de notre compréhension des besoins exprimés par le cahier des charges et de notre expérience sur des missions d'évaluations d'impact aux enjeux proches, les objectifs des travaux porteront sur 6 points prioritaires :

- De rendre compte de **l'utilité des actions** et de leur contribution à l'atteinte des objectifs fixés ;
- D'identifier si les **résultats attendus sont en passe d'être atteints** ;
- De déterminer les **mécanismes facteurs de réussite ou de blocage** ;
- D'identifier la **part de changement imputable aux fonds européens** dans l'évolution intervenue sur le territoire ;
- D'identifier les **améliorations envisageables dans le contenu et les modalités de mise en œuvre** afin de favoriser les meilleurs résultats en 2023 ;
- **D'alimenter les réflexions pour le lancement des futurs programmes 2021-2027.**



## 2. Déroulement de la démarche d'évaluation

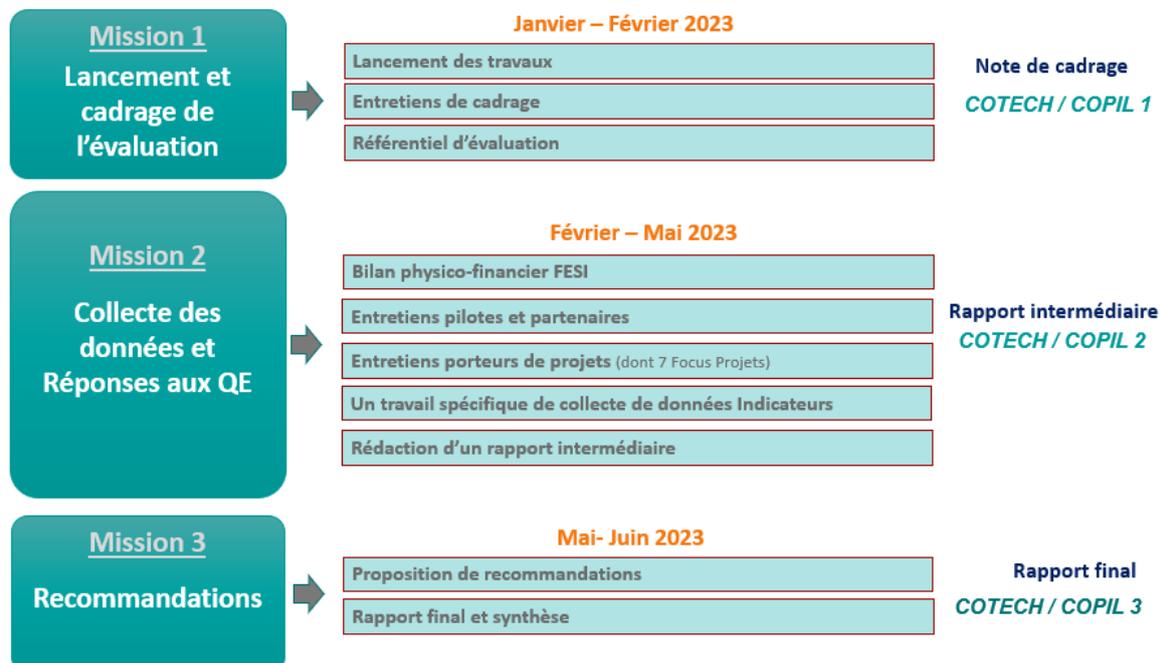
---

## 2.1 Les différentes phases d'intervention

La méthodologie d'intervention s'articule autour de 3 phases :

- **Mission 1** (Février 2023) : le cadrage et la préparation de l'évaluation. Elle vise à préparer la conduite des travaux afin de s'assurer que les partis pris méthodologiques permettront de répondre aux questionnements posés. Outre la collecte des données et les entretiens de cadrage, cette phase a permis de concevoir le référentiel d'évaluation (questionnements clés, critères d'évaluation, guides d'entretiens, identification des acteurs à interviewer).
- **Mission 2** (Mai 2023) : la conduite des investigations et la réponse aux questions évaluatives. Il s'agit de la phase centrale de l'évaluation qui combine tant des analyses quantitatives que des approches plus qualitatives. Le croisement de ces différentes investigations permet d'apporter les éléments de réponses aux questions formulées par le commanditaire. Cette étape intègre également un travail spécifique de collecte de données pour 2 indicateurs de résultats du PO Limousin ;
- **Mission 3** (juin 2023) la dernière phase de l'évaluation ouvre les perspectives dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau PO FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine.

### Schéma récapitulatif des phases d'interventions



## 2.2 Statut du présent document

Les travaux présentés dans le cadre de ce rapport final s'appuient principalement sur 4 types d'investigations :

1. **Des analyses** documentaires : PO, RAMO, documents cadre : stratégies régionales, etc...;
2. **Un bilan physico-financier** réalisé à partir de données transmises par la Région Nouvelle-Aquitaine (extraction MDNA – Janvier 2023) ;
3. **Des entretiens auprès des pilotes** (Services Région : Directions Opérationnelles et Fonds Européens) **et partenaires** (cf. liste en annexes) ;
4. **Des entretiens auprès des porteurs de projets** (cf. liste en annexes)

Dans un souci de clarté **la réponse aux questions évaluatives se présente au sein d'une partie dédiée** (chapitre 3), distinct du chapitre 4 consacré aux analyses détaillées. Cela permet de bien distinguer les éléments relevant de l'analyse ou du constat.

Ainsi le rapport est organisé de la manière suivante :

- la première partie introductive doit permettre de clarifier les objectifs et finalités de l'étude, de les replacer dans le contexte, et d'explicitier la méthodologie mise en œuvre (**chapitres 1 et 2** : cf. pages précédentes).
- **le chapitre 3** est consacré à la réponse aux questions évaluatives, reprenant de manière synthétique les éléments essentiels des analyses détaillées. Cette partie est structurée sous forme de questions posées par le commanditaire dans le cahier des charges.
- **le chapitre 4** compile les analyses détaillées produites dans le cadre de la présente étude : DLI, bilan des réalisations, fiches projets. L'organisation au sein de cette partie se fait par type d'analyse.
- enfin, **le chapitre 5** « Annexes » reprend les principaux outils mobilisés : guide d'entretiens, liste des acteurs sollicités, etc...



### 3. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

---

## 3.1 Préambule

### Rappel des questions évaluatives formulées dans le cadre de la démarche

#### Reformulation des questions posées dans le cahier des charges

N°	Critères évaluatifs	Questions évaluatives
1	Efficacité	Dans quelle mesure les cofinancements via l'OT 2 ont obtenu <b>les résultats escomptés</b> par les programmes ? Les objectifs ont-ils été atteints ?
2	Impacts (FEDER)	Dans quelle mesure les interventions des PO FEDER-FSE ont-elles contribué aux différents <b>impacts visés</b> par les mesures relatives au numérique : développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre et de la qualité de service, amélioration de l'accès aux réseaux numériques ? Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter <b>une plus – value</b> ?
3	Cohérence	<b>Quelles articulations entre les différents fonds européens</b> ? Et avec les autres objectifs thématiques ?
4	Efficiences	Dans quelle mesure les résultats ont-ils été <b>favorisés</b> ou éventuellement <b>contraints par les moyens mis en œuvre</b> (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

## 3.2 Pi 2a – volet « infrastructures numériques »

### RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > **Les objectifs ont-ils été atteints ?** Dans quelle mesure les cofinancements via l'OT 2 ont obtenu les **résultats escomptés par les programmes ?**
- > Dans quelle mesure les interventions des PO FEDER-FSE ont-elles **contribué à l'amélioration de l'accès aux réseaux numériques ?** Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter **une plus-value ?**

#### Réponse synthétique :

En Nouvelle-Aquitaine, les objectifs de déploiement du Très Haut débit sont largement atteints en nombre de locaux raccordables au FttH avec une accélération très importante dans les 12 départements de la Région. Avec plus de 3 millions de raccordables à la fibre en décembre 2022 contre 1,2 millions en décembre 2019, la Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans la dynamique constatée par l'ARCEP sur le territoire national (29 millions de locaux raccordables à fin 2022).

**En termes de couverture géographique, les infrastructures électroniques ont bien concerné les départements les plus ruraux** du territoire régional (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Charente, Landes, Lot-et-Garonne et Dordogne) avec près d'un demi-million de prises construites et mises en exploitation commerciale à la fin de l'année 2022 (objectif 711 000 prises en 2025) par la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) chargée d'exploiter et de commercialiser, via une Délégation de Service Public, le réseau fibre d'initiative publique construit par ses actionnaires, les Syndicats mixtes numériques. Au terme des contrats de **concessions de service public** et des **marchés de services** en cours, la présence de la région Nouvelle-Aquitaine dans les actionnaires de la SPL NATHD permettra d'assurer la couverture totale des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine par ce service public de la fibre qui est le résultat le plus remarquable sur la période.

**Sur le plan financier, et en ce qui concerne les infrastructures Très Haut Débit, le FEDER est resté modeste (22,7M€ UE)** sur un coût total public de l'aménagement numérique du territoire en Très Haut Débit estimé à 1,247 milliard d'euros dont près de 350 millions d'euros de la Région pour compenser les difficultés à mobiliser le FEDER en raison de la complexité du montage des dossiers. Cet engagement de la Région a permis à la fois de sécuriser économiquement les porteurs de projets et de donner davantage d'ampleur aux projets par une meilleure couverture territoriale.

Sur la zone d'intervention publique couverte par la Société Publique Locale NATHD, les investissements s'élèvent (source NATHD - novembre 2021) à près de 855,5M€ cofinancés par les départements et leurs EPCI (280,4M€), l'État au travers du FSN (290,8M€), la Région Nouvelle-Aquitaine (267,5M€) et enfin l'Europe au travers du FEDER avec 16,8M€ du Pi2a Limousin programmés sur les 4 projets portés par le syndicat mixte numérique DORSAL (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), conformément aux choix effectués par la Région Limousin.

Si la priorité d'investissement 2a (OS3.1) dédiée aux infrastructures Très Haut Débit a été abandonnée en Aquitaine, le FEDER est néanmoins intervenu en Poitou-Charentes (**5,9 M€ UE**) sur 2 opérations de « Montée en débit » pour les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres et en Limousin sur des opérations portées par le Syndicat mixte DORSAL (**16,8 M€ UE**) qui, malgré la complexité du montage du dossier, considère que l'intervention du FEDER était un élément de crédibilisation du tour de table financier. Pour les porteurs de projet, l'importance de l'enveloppe justifiait les moyens humains nécessaires au suivi de toutes les phases d'instruction du dossier.

> Le coût du Très Haut Débit porté majoritairement par les collectivités territoriales

	FINANCEMENT DU THD DANS LES ZONES NON RENTABLES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE					
	PLAN DE FINANCEMENT INITIAL		PLAN AVEC RÉGION COMPENSANT FEDER		DONT PÉRIMÈTRE SPL NATHD	
	EN M€		EN M€		EN M€	
DÉPARTEMENTS & EPCI	470,8	<b>38 %</b>	470,8	<b>37,73 %</b>	280,4	<b>32,78 %</b>
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	329,8	<b>26 %</b>	349,2	<b>27,99 %</b>	267,5	<b>31,27 %</b>
ETAT (FSN)	405,1	<b>32 %</b>	405,1	<b>32,47 %</b>	290,8	<b>33,99 %</b>
EUROPE FEDER	42,1	<b>3 %</b>	22,7	<b>1,82 %</b>	16,8	<b>1,96 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1247,8</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1247,8</b>	<b>100,00 %</b>	<b>855,5</b>	<b>100,00 %</b>

Projection % FEDER à partir de NA-THD dossier administrateurs – Novembre 2021

Le coût total public de l'aménagement numérique du territoire en Très Haut Débit est estimé en Nouvelle-Aquitaine à plus de 1,247 milliard d'euros répartis principalement entre :

Ici, comme dans de nombreux autres projets régionaux de déploiement d'infrastructures Très Haut Débit sur lesquels le FEDER a été appelé en cofinancement, les fonds européens représentent une partie minime de financement au regard de l'importance des investissements mobilisés sur l'ensemble des projets Très Haut Débit. Toutefois pour les acteurs du Syndicat mixte DORSAL (ancienne région Limousin), la mobilisation de 16,8M€ de FEDER a été un élément **contribuant à la crédibilisation du tour de table financier**.

#### Chiffres clés des priorités d'investissement 2a des PO

PO - Nouvelle-Aquitaine - Pi 2a	Nb projets	Programmation UE		Certification (en CT)	
		€	% prog	€	%
Aquitaine	0	0M€	0%	-	-
Limousin	4	16,8M€	100,6%	39,2 M€	141%
Poitou-Charentes	2	5,9 M€	105%	7,6 M€	77%

Source : extraction MDNA – Janvier 2023

Les porteurs de projets n'ont pas rencontré de difficultés majeures dans la conception ou la construction de leurs projets d'infrastructures numériques THD malgré un contexte post COVID-19 marqué par une pénurie de main d'œuvre qualifiée et de tension sur les approvisionnements en matière première. C'est toutefois, au niveau financier que l'on peut souligner qu'avec **22,7M€, le FEDER n'a pas joué un rôle déterminant (1,82%) dans la réalisation des projets d'infrastructures Nouvelle-Aquitaine évaluée à plus de 1,247 milliards d'euros**.

#### L'AQUITAINE : ABANDON DU PI 2A

Comme précisé en introduction du rapport, l'Autorité de gestion a fait le choix pour le PO Aquitaine d'abandonner la **Pi 2a** après la validation de la version 5.0 du PO. Toutefois afin de doter le territoire d'infrastructures numériques de pointe pour favoriser la compétitivité et l'innovation des entreprises et un accès à des services à haute valeur ajoutée pour le plus grand nombre en tous points du territoire, la Région a fait le choix d'intervenir sur fonds propres à la hauteur des crédits FEDER inscrits initialement dans les maquettes financières des départements et des EPCI.

## LE LIMOUSIN : UNE CONCENTRATION IMPORTANTE DE CRÉDITS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU FTTH

La maquette financière du PO Limousin fait la part belle à la **Pi 2a qui concentre 69% des montants UE**, avec 16,8 M€ programmés, soit un taux de programmation de 100,6%.

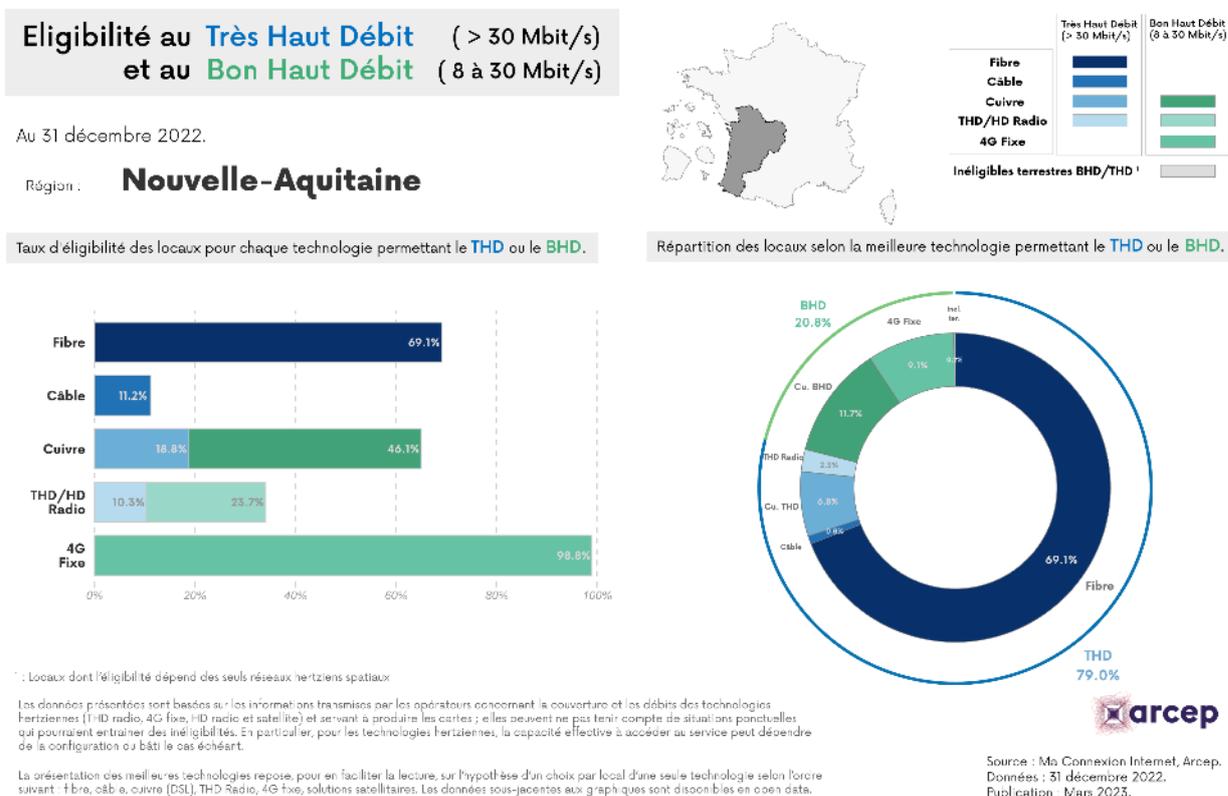
Les **4 opérations de la Pi 2a contribuent au déploiement d'un réseau haut débit à grande vitesse**. Leur coût moyen est très élevé puisqu'il se situe à 4,2 M€ UE/projet. Conformément aux choix effectués par l'ex-région Limousin, ces opérations sont toutes portées par le Syndicat mixte DORSAL, qui a confié l'exploitation de son réseau à la société publique Nouvelle-Aquitaine THD qui assure avec son délégataire l'exploitation et la commercialisation du réseau.

## LE POITOU-CHARENTES : UNE PROGRAMMATION DE LA P12A Tournée VERS LA MONTÉE EN DÉBIT

Sur la maquette du PO Poitou-Charentes au total, **5,9 M€ ont été maquetés sur la Pi 2a, soit 42% de l'enveloppe financière de l'axe 2**. Les **2 opérations qui ont été programmées sur la Pi 2a** pour un coût moyen de 3 M€ UE concernent des dossiers de « Montée en débit » pour les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Comme indiqué précédemment, cette Pi est en légère surconsommation (105% de taux de programmation).

### > Le Très Haut Débit pour tous, un pari en voie de réussir

L'objectif d'une couverture du territoire en très haut débit est un engagement fort de la Région Nouvelle-Aquitaine pour favoriser la compétitivité et l'innovation des entreprises et un accès à des services à haute valeur ajoutée pour le plus grand nombre en tous points du territoire.



Les objectifs sont largement atteints en nombre de locaux raccordables au FttH avec une accélération très importante entre décembre 2019 et décembre 2022 dans les 12 départements de la Région :

## Évolution du FttH dans les 5 départements de l'ancienne Région Aquitaine

	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 64		LANDES 40		GIRONDE 33		DORDOGNE 32		LOT-ET-GARONNE 47	
RÉFÉRENCE AU 31 DÉCEMBRE	2019	2022	2019	2022	2019	2022	2019	2022	2019	2022
COUVERTURE	ENTRE 25% ET 50%	<b>ENTRE 50% ET 80%</b>	ENTRE 10% ET 25%	<b>ENTRE 50% ET 80%</b>	ENTRE 50% ET 80%	<b>ENTRE 50% ET 80%</b>	ENTRE 0% ET 10%	<b>ENTRE 25% ET 50%</b>	ENTRE 10% ET 25%	<b>ENTRE 50% ET 80%</b>
LOCAUX RACCORDABLES FTT	199 233	<b>407 598</b>	55 684	<b>173 265</b>	449 491	<b>835 717</b>	21 599	<b>133 961</b>	34 141	<b>146 896</b>
PROGRESSION 2019 À 2022 EN %		<b>204,58 %</b>		<b>311,16 %</b>		<b>185,925 %</b>		<b>620,22 %</b>		<b>430,26 %</b>

Source : ARCEP <https://cartefibre.arcep.fr/>

## Évolution du FttH dans les 4 départements de l'ancienne Région Poitou-Charentes

	CHARENTE-MARITIME 17		LA CHARENTE 16		LES DEUX-SÈVRES 79		LA VIENNE 86	
RÉFÉRENCE AU 31 DÉCEMBRE	2019	2022	2019	2022	2019	2022	2019	2022
COUVERTURE	ENTRE 25% ET 50%	<b>PLUS DE 80%</b>	ENTRE 10% ET 25%	<b>PLUS DE 80%</b>	ENTRE 10% ET 25%	<b>ENTRE 50% ET 80%</b>	ENTRE 25% ET 50%	<b>ENTRE 50% ET 80%</b>
LOCAUX RACCORDABLES FTT	151 057	<b>453 031</b>	43 433	<b>199 359</b>	44 925	<b>123 206</b>	74 788	<b>159 524</b>
PROGRESSION 2019 À 2022 EN %		<b>299,91 %</b>		<b>459,00 %</b>		<b>274,25 %</b>		<b>213,30 %</b>

Source : ARCEP <https://cartefibre.arcep.fr/>

## Évolution du FttH dans les 3 départements de l'ancienne Région Limousin

	CORRÈZE 19		CREUSE 23		HAUTE-VIENNE 87	
RÉFÉRENCE AU 31 DÉCEMBRE	2019	2022	2019	2022	2019	2022
COUVERTURE	ENTRE 10% ET 25%	<b>PLUS DE 80%</b>	ENTRE 0% ET 10%	<b>ENTRE 50% ET 80%</b>	ENTRE 25% ET 50%	<b>ENTRE 50% ET 80%</b>
LOCAUX RACCORDABLES FTT	29 623	<b>184 440</b>	8 069	<b>62 548</b>	85 216	<b>184 673</b>
PROGRESSION 2019 À 2022 EN %		<b>622,62 %</b>		<b>775,16 %</b>		<b>216,71 %</b>

Source : ARCEP <https://cartefibre.arcep.fr/>

### > Un aménagement numérique des territoires, un territoire régional découpé en deux zones

Le territoire régional dont la superficie est proche de celle de l'Autriche est aussi la 4ème région la moins dense de France (environ 70 habitants au km<sup>2</sup>). En matière d'aménagement numérique, elle est découpée en 2 zones :

- ▶ Une **zone rentable** représentant **37%** du territoire régional où les **opérateurs privés** installent en propre **1 783 000 prises** dans le cadre des appels lancés par l'État dans le cadre du programme national très haut débit Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) et Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) ;
- ▶ Une zone **non rentable** représentant **63%** du territoire régional où les collectivités interviennent de deux manières :

- ➔ En **accompagnement** des initiatives **publiques/privées** au côté de l'État (Plan national THD) de l'Europe pour raccorder **1 181 000 prises sur 28% du territoire** au travers de divers dispositifs : DSP concessive, Marché Public Global de Performance (MPGP), ... ;
- ➔ En **investissement** avec les financements de l'État (Plan national THD), de l'Europe pour raccorder plus de **711 000 prises sur les 35%** des départements les plus ruraux **du territoire de la Nouvelle-Aquitaine** (*Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Charente, Landes, Lot-et-Garonne et Dordogne*) et les confier en exploitation à la **Société Publique Locale NATHD** (Cf. infra).

Cette dynamique 100 % publique permet de répondre aux fortes attentes de la population en matière d'accès au Très Haut Débit, d'améliorer la qualité de vie et d'agir en faveur de la croissance et de l'attractivité des territoires ruraux et péri-urbains en Nouvelle-Aquitaine.

### > Une action publique à géométrie variable sur la zone d'intervention publique

Aussi, pour garantir le déploiement de la fibre jusque dans les zones délaissées par les acteurs privés, les collectivités territoriales de la Nouvelle-Aquitaine se sont organisées de diverses manières :



#### Exploitation en délégation de service public

Les Départements de la Charente-Maritime, de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques ont passé, pour une durée de 25 ans, des concessions de service public avec des opérateurs privés.

#### Exploitation par un marché de services avec un opérateur

Les Départements des Deux-Sèvres et de la Haute-Vienne ont confié la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau à un opérateur privé, mais le réseau est propriété publique dès le départ.

#### Exploitation par la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD

La Région Nouvelle-Aquitaine, 7 départements parmi les plus ruraux (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Charente, Landes, Lot-et-Garonne et Dordogne) et leurs EPCI mutualisent leur action publique au sein de 5 Syndicats Mixtes numériques pour construire et exploiter à terme 700 000 prises.



La mission de la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) est d'exploiter et de commercialiser, via une Délégation de Service Public, le réseau fibre d'initiative publique construit par ses actionnaires, les Syndicats mixtes numériques. Ainsi, grâce à l'action des collectivités, la fibre optique arrive jusque dans les foyers et les entreprises dans les départements de Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne, de Charente, de Corrèze, de Creuse et de Haute-Vienne. **A terme, la présence de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les actionnaires de la SPL permettra (à la fin des concessions et marchés en cours) la couverture totale du territoire régional par ce service public de la fibre.**



> **Les infrastructures Très Haut Débit : une incontestable réduction des fractures territoriales...**

Le déploiement et la commercialisation des accès FttH sont entrés dans une phase d'industrialisation que cela soit sur la zone privée rentable ou sur la zone d'intervention publique (semi-rurale ou rurale) :

	ZONE PRIVEE	ZONE D'INTERVENTION PUBLIQUE		TOTAL
		Public/Privé	NATHD	
Nombre de prises	1 783 000	1 181 000	711 372	3 682 372
Nature du territoire	Urbaine	Semi-rurale	Rurale	
Superficie km <sup>2</sup>	31 093	23 718	29 512	84 036
Nb prise/km <sup>2</sup>	57	50	24	44
Année de début opérationnel	2011	2018	2019	
Nombre de prises réalisées	1 296 500	529 523	253 630	2 079 653
Taux d'avancement	73%	45%	36%	56%

Source : NA-THD dossier administrateurs Novembre 2021

Comme l'ont voulu la région Nouvelle Aquitaine et les collectivités avec l'appui des syndicats mixtes et de leurs concessionnaires, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité pour de plus en plus de foyers et entreprises implantés dans la plus grande région de France où, à terme, près d'une prise fibre sur deux sera d'origine publique et 63% du territoire couvert grâce à l'action publique.

Les fractures territoriales entre la zone privée rentable et la zone d'intervention publique moins rentable vont se résorber progressivement. En effet, malgré un contexte de sortie de COVID-19 et de pénurie de main d'œuvre qualifiée, la Société Publique Locale NATHD, au rythme moyen de plus de 1800 raccordements hebdomadaires dans les zones les plus rurales de la Nouvelle-Aquitaine, a atteint au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 le seuil notable du demi-million de prises (499 450) en exploitation sur un objectif à fin 2023 de 638 408 prises. L'accélération du nombre



de prises qui est passé de 253 630 en 2019 à 499 450 au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 montre que le déploiement du THD porté par les Syndicats mixtes numériques, membres de la SPL NATHD, est entré en phase d’industrialisation.

*Certains territoires ruraux connaîtront même une meilleure connectivité que certaines zones urbaines denses. Néanmoins, la Dordogne est encore à la traîne avec un taux de couverture entre 25% et 50% même si de nombreuses*

*zones blanches ont été résorbées. Pour autant, malgré des taux de couverture du FttH progressant très vite dans les zones rurales, les effets réels du déploiement du Très haut Débit ne seront néanmoins détectables qu’en fin d’année 2023 voire en 2024.*

> **Mais un effet levier du FEDER qui demeure modeste**

En Nouvelle-Aquitaine avec l’abandon de la priorité d’investissement 2a sur l’Aquitaine et le redéploiement massif des crédits régionaux, le FEDER n’a eu, comme **c’est très souvent le cas pour le financement d’infrastructures très haut débit dans d’autres régions, qu’un effet modeste**. Les acteurs rencontrés sont unanimes. Pour eux, de toute façon, le déploiement du Très Haut Débit aurait eu lieu compte tenu des besoins forts des territoires et des impératifs, voire de l’urgence, socio-économiques de revitalisation des zones rurales. Toutefois, en Limousin où les crédits (16,8M€ UE) ont été concentrés sur le projet FttH porté par le Syndicat Mixte DORSAL, le FEDER a joué un rôle essentiellement additionnel en **contribuant à la sécurisation du tour de table financier**. Malgré la complexité générée, les porteurs de projet en Limousin comme en Poitou-Charentes précisent qu’ils s’engageraient de nouveau dans ce type de projet si l’opportunité leur était proposée.

- > Dans quelle mesure les résultats ont-ils été **favorisés** ou éventuellement **contraints par les moyens mis en œuvre** (moyens humains, financiers, organisationnels) ?
- > **Quelles articulations** entre les différents fonds européens ? Et avec les autres objectifs thématiques ?

Réponse synthétique :

Les PO 2014-2020 ont été construits avec 3 stratégies différentes et cela a nécessité une homogénéisation lors de la fusion des trois régions.

Tous les acteurs soulignent que **le niveau d'ingénierie administrative, juridique et financière nécessaire** pour gérer une enveloppe FEDER a pu contribuer à freiner, voire bloquer l'émergence de certains projets.

Aussi, pour des raisons d'opportunité et de rapidité de mobilisation des fonds au regard des besoins des acteurs et du rythme du projet, la région Nouvelle-Aquitaine a préféré recourir à des fonds régionaux plutôt qu'au FEDER. Sa participation est de 349,2M€ sur un projet estimé à 1,247 milliard d'euros.

Comme dans d'autres régions, un certain nombre de points critiques ont été relevés du fait des difficultés rencontrées lors de l'élaboration des plans de financement ou lors des phases d'audit et de remontée des justificatifs des dépenses sans compter les délais pour instruire et payer etc.

Si tous les acteurs interrogés soulignent la légitimité des mesures de contrôle de la bonne gestion des fonds européens, ils appellent néanmoins à une simplification (homogénéisation des assiettes éligibles, mobilisation des Options de Coûts Simplifiés, etc...) et surtout, une montée en compétence métier des évaluateurs/auditeurs sur les projets contrôlés afin que toutes les parties prenantes gagnent en temps et en efficience.

En outre, les porteurs de projet soulignent que **les critères d'attribution des financements du FEDER et des fonds de l'État en matière de financement d'infrastructures numériques sont tout aussi exigeants mais néanmoins différents** ! Si les phases d'audit et de contrôle sur pièces sont indispensables en matière de gestion de fonds publics, cette absence d'harmonisation génère un travail colossal en matière de collecte et de structuration des données nécessaires.

Si ces difficultés ont été la source d'insatisfaction de la part des porteurs de projets, ils soulignent néanmoins que si cela été à refaire, ils le referaient.

Enfin, **la région Nouvelle-Aquitaine a su développer une coopération forte avec les autres collectivités territoriales** : en premier lieu, avec les Départements et, en deuxième lieu, avec les syndicats mixtes numériques qui ont joué un rôle majeur dans la couverture FttH des zones les moins denses en zone rurale. Avec un demi-million de prises livrées au premier trimestre 2023, l'objectif de 710 000 prises FttH d'ici 2025 dans les 7 départements les plus ruraux de la Nouvelle-Aquitaine devrait être atteint.

A terme, la présence de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les actionnaires de la SPL permettra (à la fin des concessions et marchés en cours sur les Pyrénées-Atlantiques, Gironde, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne) la couverture totale du territoire régional par ce service public de la fibre.

> **Une complexité dans le montage financier des projets THD qui imposait de revoir le cadre d'intervention**

---

La mise en œuvre des PO FEDER-FSE 2014-2020 a été marquée par des évolutions de contextes (législatifs, juridiques ou organisationnels) qui ont pu avoir **certaines incidences sur les dynamiques d'avancement des programmes marquées en Nouvelle-Aquitaine par :**

- ⇒ Un abandon de la priorité d'investissement 2a en Aquitaine
- ⇒ Une programmation de la PI2A tournée vers la montée en débit en Poitou-Charentes
- ⇒ Une concentration importante de crédits pour le développement du FTTH en Limousin

**Par ailleurs, et plus spécifiquement sur volet « infrastructures », la notification tardive du régime d'aide (SA.37183 / Plan France Très Haut Débit, validé par la Commission européenne que le 3 mars 2017) a pu freiner la mise en œuvre** réelle des opérations de développement des infrastructures de THD et la finalisation des demandes de subventions sur ces opérations.

Aussi, pour des raisons d'opportunité et de rapidité de mobilisation des fonds au regard des besoins des acteurs et du rythme du projet, la région Nouvelle-Aquitaine a préféré recourir à des fonds régionaux et nationaux plutôt qu'au FEDER.

> **Une simplification en matière de mise en œuvre est attendue par les acteurs**

---

Tous les acteurs soulignent que le niveau d'ingénierie administrative, juridique et financière nécessaire pour gérer une enveloppe FEDER **peut contribuer à freiner, voire bloquer l'émergence de certains projets.**

Aussi, à l'instar des constats observés dans d'autres territoires, et sur les autres priorités d'investissement, les porteurs de projets souhaiteraient davantage de simplification (montage du projet, type de dépenses éligibles, justificatifs à transmettre, etc..) pour faciliter l'émergence des projets numériques sur le territoire.

Si tous les acteurs interrogés soulignent la légitimité des mesures de contrôle de la bonne gestion des fonds européens, ils appellent néanmoins à une simplification (homogénéisation des assiettes éligibles, mobilisation des Options de Coûts Simplifiés, etc...) et une montée en compétence des auditeurs sur les projets contrôlés afin que toutes les parties prenantes gagnent en temps et en efficacité.

A titre d'illustration, l'audit déclenché à un instant « t » impose à l'auditeur d'avoir la capacité à se replonger dans des contextes (législatifs, juridiques ou marchés publics) très différents, par exemple à N-3.

A défaut, le risque d'ouvrir des contentieux est réel tant le risque économique peut être important pour certains opérateurs publics.

## > Une forte articulation territoriale notamment à travers la création de la SPL NATHD

Historiquement en Aquitaine, les acteurs se retrouvaient à partir de 2004 au sein du Pôle Aquitain pour la Société de l'Information (PASI) piloté à parité par l'État et la région Aquitaine, pour en faire un lieu de concertation, d'échanges et de coordination d'expériences entre les collectivités, institutions et acteurs ayant des projets d'infrastructures haut débit et de téléphonie mobile.

Fort de cette expérience, la région Nouvelle-Aquitaine a poursuivi, avec la création de la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD), cette coopération forte avec les autres collectivités territoriales, en premier lieu avec les Départements et, en deuxième lieu, avec leurs syndicats numériques qui ont  **joué un rôle majeur dans le déploiement des infrastructures très haut débit** . Avec un demi-million de prises livrées au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'objectif de 710 000 prises FttH d'ici 2025 dans les 7 départements les plus ruraux de la Nouvelle-Aquitaine devrait être atteint.

Sur le plan de l'utilisation des fonds publics, la création de l'opérateur public NATHD permet notamment  **de mutualiser et d'optimiser les coûts et les ressources, d'homogénéiser les contraintes techniques**  (Travaux, Système d'Information unique),  **d'organiser et de simplifier la commercialisation et l'éligibilité des prises aux citoyens et entreprises** . Le versement de redevance d'affermage aux syndicats mixtes partenaires permet de continuer à soutenir dans le temps, le développement d'infrastructures Très Haut Débit.



L'enjeu pour les prochaines années est de constituer une communauté numérique régionale qui pourra opérer comme un véritable accélérateur de développement des services numériques à forte valeur ajoutée en région.

## > Une articulation interfonds (FEDER-FEADER) observée en Limousin

Les travaux d'évaluations soulignent une bonne articulation entre les différents fonds européens intervenus en faveur des infrastructures numériques.

Au moment de l'élaboration des programmes, certaines mesures des PDR prévoient la possibilité de cofinancer des projets d'infrastructures numériques : il s'agissait de la mesure 7.3.1 du PDR Poitou-Charentes qui avait fléché environ 8M€ ainsi que la mesure 19 du PDR Limousin (Leader).

En pratique, face à la complexité de mise en œuvre (à l'image de celle observée concernant la mobilisation du FEDER via le PO Aquitaine), la mesure 7.3.1 du PDR Poitou-Charentes a été supprimée.

Des crédits FEADER ont en revanche bien été mobilisés dans le cadre de la mesure 19 du PDR et ont ainsi contribué à l'amélioration de la qualité des infrastructures numérique en Limousin. Les GAL ont fait l'objet d'un accompagnement/encadrement des équipes de la Région afin de déposer leur projet. Au total, 6 d'entre eux sont concernés dans le cadre de projets de « montée en débit » pour un montant total FEADER de 2,85 M€. Ainsi, le FEADER a contribué à hauteur de 14,5% de l'ensemble des crédits européens mobilisés sur le volet infrastructures numériques en Limousin (sur un total de 19,65 M€ dont 16,8M€ via le FEDER).

#### GAL Limousin ayant mobilisé du FEADER en faveur de l'infrastructure numérique

PDR	Mesure	GAL	FEADER
Limousin	19	GALmonts et barrages	439 283,60
Limousin	19	GAL SOCL'e	529 205,48
Limousin	19	GAL Combraille en marche	499 092,92
Limousin	19	GAL Chataigneraie	529 461,45
Limousin	19	GAL Haut Limousin	531 962,12
Limousin	19	PALOMA -	319 736,19
			<b>2 848 741,76</b>

Source : données – Région Nouvelle-Aquitaine -

### 3.3 Pi 2b – volet « TIC entreprises »

#### RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > **Les objectifs ont-ils été atteints ?** Dans quelle mesure les cofinancements via l'OT 2 ont obtenu les **résultats escomptés par les programmes ?**
- > Dans quelle mesure les interventions des PO FEDER-FSE ont-elles **contribué au développement de l'économie numérique ?** Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter **une plus-value ?**

#### Réponse synthétique :

Sur le plan quantitatif et financier, des différences sont visibles entre les PO Limousin et Aquitaine. En Aquitaine, la mise en place rapide d'une stratégie ambitieuse pour la numérisation des entreprises a été très bénéfique pour le début de la programmation et permet d'atteindre de bons résultats sur la consommation de la maquette financière et sur le montant des dépenses validées. **Pour le Limousin, les résultats sont légèrement en dessous des objectifs initiaux**, que ce soit en termes de consommation de la maquette financière ou d'atteinte des cibles indicateurs. Des retards en début de programmation et une capacité d'absorption du territoire expliquent en partie les résultats constatés.

**La programmation de dossiers sur 3 types d'action et sur des entreprises de secteurs d'activité variés permet une atteinte des objectifs qualitatifs.** Les fonds utilisés ont permis de répondre aux attentes des entreprises et **contribuent de manière significative à un meilleur équipement numérique et une utilisation plus marquée des outils** des TIC dans les 2 régions. Une hausse du chiffre d'affaires est également visible pour les entreprises soutenues. En revanche, l'impact global du FEDER sur l'amélioration de la numérisation du territoire est plus diffus au regard de l'importance du nombre d'entreprises potentiellement concernés en Nouvelle-Aquitaine.

A noter que **la mise en place d'une stratégie ambitieuse a permis à de nombreux petits projets de** bénéficier de subventions régionales plus adaptées que les crédits FEDER. Enfin, bien que la majorité des bénéficiaires affirment que leur projet aurait vu le jour sans les crédits FEDER, les soutiens ont néanmoins permis de diminuer l'autofinancement des porteurs de projets et parfois de réaliser les actions plus ambitieuses.

### > Une programmation légèrement en deçà des objectifs...

La Nouvelle-Aquitaine compte 2 des 7 Programmes opérationnels métropolitains ayant mobilisé la Priorité d'investissement 2b dédiée à la numérisation des entreprises : le PO Aquitaine et le PO Limousin. A l'instar du PO Poitou-Charentes, les autres programmes ont souvent privilégié un soutien transversal aux entreprises via la mobilisation d'autres Objectifs thématiques (OT 1 sur la recherche et l'innovation et OT 3 sur le renforcement de la compétitivité des PME), qui peuvent inclure des projets dédiés au numérique.

En termes de niveau d'avancement de la programmation de la Pi 2b, une **différence de progression entre les PO Aquitaine et Limousin est visible**. Le premier se traduit par une dynamique plus marquée avec un taux de programmation UE de 87% et un taux de dépenses validées (ou de certification) très élevé de 91,6%. A l'inverse, le PO Limousin montre un léger retard dans la programmation. Au 13 janvier 2023 (date des exports MDNA), le taux de programmation UE s'élevait à 72,7%, pour un taux de certification en retrait à 39,3%. A titre de comparaison, le taux de certification de l'ensemble des PO français était de 59% sur la Pi 2b au 31/12/2021<sup>1</sup>.

PO - Nouvelle-Aquitaine - Pi 2b	Nb projets	Programmation UE		Certification (en CT)	
		€	% prog	€	%
Aquitaine	98	6 014 368,84 €	87,0%	12 666 075,52 €	91,6%
Limousin	16	1 163 621,38 €	72,7%	1 049 322,03 €	39,3%

Les 2 PO ont mobilisé l'indicateur de réalisation CO01 « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien ». **Au regard des seules valeurs réalisées, une légère sous performance est visible au sein des régions**. Avec 90 entreprises soutenues, 85,7% de la cible est atteinte en Aquitaine, contre 60% en Limousin (pour 9 entreprises bénéficiaires). **L'analyse des données prévisionnelles permet d'escompter une atteinte à 100% de la cible dans le Limousin**. En effet, à la suite d'une erreur d'interprétation entre accompagnement et connexion des entreprises sur l'opération « Projet de transformation digitale », la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Limoges et de la Haute-Vienne avait valorisé 2 500 entreprises en prévisionnel. Cette valeur a été depuis corrigée pour être ramenée à 1 en réalisé. En revanche, **une analyse fine des valeurs prévisionnelles en Aquitaine montre qu'en l'absence de nouveaux dossiers, l'atteinte de la cible devrait se situer vers 91,4%**, pour 96 entreprises soutenues. En effet, 6 dossiers récents ne disposent pas encore de valeur réalisée et 2 actions portées par les sociétés « Lucien Georgelin » et « GECOFI » ne valorisent aucune données réalisées.

PO	Pi	Indicateur (libellé)	Cible 2023	Situation en janvier 2023		Niveau d'atteinte (%)
				Prévisionnel	Réalisé	
Aquitaine	2b	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	105,00	97,00	90,00	85,7
Limousin	2b	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	15,00	2 515	9	60,0

<sup>1</sup> L'Europe s'engage en France, « Etat d'avancement thématique des programmes FEDER 2014-2020 », 31 décembre 2021. Il s'agit du dernier état d'avancement par thématique, disponible sur le site : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/>

## > ... Mais qui répond à une stratégie ambitieuse de développement de l'économie numérique

Les **besoins en termes de développement de l'économie numérique étaient importants** en début de programmation pour les régions de Nouvelle-Aquitaine. Lors de la rédaction des PO en 2012-2013, les objectifs régionaux consistaient principalement à **rattraper le retard de numérisation de l'économie**. Le PO Limousin faisait ainsi état de « modèles de gestion dépassés » avec des artisans et commerçants connaissant « peu la réalité et la potentialité de l'économie numérique ». 54% des entreprises de la région ne disposaient pas de site internet. En Aquitaine, 32% des micro-entreprises (moins de 5 salariés) ne disposaient pas d'équipement numérique.

**La région Aquitaine a été la première à se doter d'une stratégie régionale sur le numérique, mêlant des fonds régionaux propres aux subventions européennes.** Cette politique volontariste lui a permis de **programmer des dossiers assez rapidement**. Entre 2015 et 2016, 28 entreprises de bénéficier d'aides à la transformation numérique pour un total de plus de 2,5 M€ FEDER. A la suite de la fusion des régions, devenue effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la stratégie a été étendue à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec comme **objectif d'accompagner les entreprises et filières dans leur transformation numérique**. Au sein de son premier Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2020, la transition numérique était d'ailleurs inscrite comme l'une des priorités transversales de l'action régionale. Plusieurs aides financières comme le « chèque transformation numérique » ou des aides au prototypage numérique ont ainsi été mises en place pour répondre à ces enjeux.

**En Limousin, la programmation a mis plus de temps à se lancer.** Différents facteurs peuvent venir expliquer les résultats financiers légèrement en deçà des objectifs :

- **Une capacité d'absorption de ces territoires assez faible** : le Limousin reste une région à dominante rurale, notamment pour les départements de la Creuse et de l'Est de la Corrèze. **Cette caractéristique donne une taille moyenne d'entreprise inférieure à la moyenne nationale, avec la présence de micro-entreprises ou d'entreprises agricoles assez importantes.** Ces entreprises sont généralement plus éloignées des enjeux de numérisation et disposent de moyens financiers plus limités pour s'engager dans la transformation numérique. Il est également à noter **qu'au lancement du PO, la région souffrait d'un retard dans le déploiement de l'infrastructure numérique**. Encore au 3<sup>e</sup> trimestre 2017, moins de 10% des locaux de la Creuse et de la Corrèze étaient éligibles à la fibre, contre moins de 25% en Haute-Vienne<sup>1</sup>.
- **Une programmation qui a débuté en 2017 avec des projets peu dotés financièrement** : Aucun dossier n'a été programmé sur la Pi 2b Limousin avant 2017. Cette année-là, 5 actions ont été programmées pour un coût moyen UE de 36 K€. En comparaison le coût moyen des 16 dossiers programmés aujourd'hui est de 72,2 K€ UE, soit 2 fois plus.
- **Un taux d'intervention européen inférieur aux prévisions** : La maquette prévisionnelle de la Pi 2b Limousin fait état d'un taux de cofinancement FEDER de 60%. Avec plus de 1,1 M€ FEDER programmés

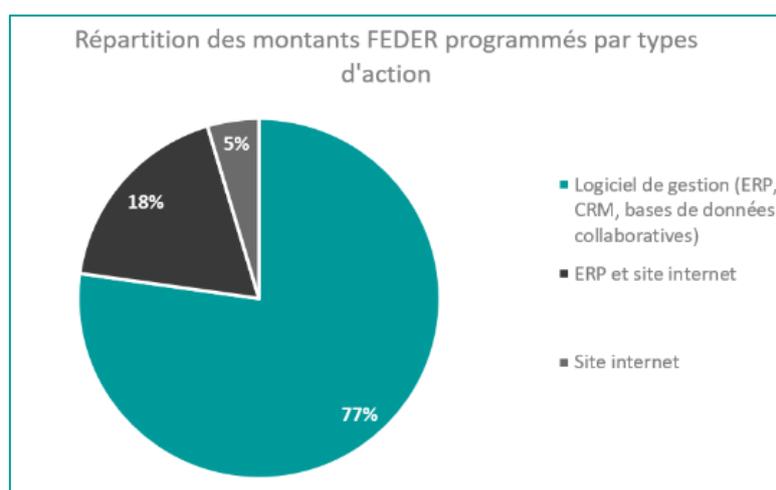
<sup>1</sup> ARCEP, « Ma connexion internet », Données du T3 2017, disponible à l'adresse : <https://cartefibre.arcep.fr/>

pour 2,4 M€ CT, le taux d'intervention réel est de 47,3%, soit près de 13 points de moins que ce qui était prévu.

- **Un type d'action non mobilisé** : lors du démarrage de la programmation 2014-2020, l'enveloppe financière de la Pi 2b Limousin intégrait une action dédiée au déploiement de l'offre de service fibre intégrée et innovante et dotée de 300 K€ UE pour 500 K€ CT. La non- consommation de ces crédits a amené à une baisse de la maquette financière de la Priorité d'investissement. En novembre 2020, elle est ainsi passée de 1,9 M€ FEDER à 1,6 M€ FEDER et s'est exclusivement tournée vers le développement d'outils numériques pour les entreprises.
- > **Un ciblage marqué des projets : ¾ des crédits ont concerné la mise en place d'un ERP/CRM**

L'analyse des données MDNA montre un ciblage de l'intervention en direction de **3 types d'action** :

- L'obtention ou la modernisation de logiciels et progiciels (ERP / CRM, base de données collaboratives)
- La réalisation à la fois d'un progiciel ERP / CRM et d'un site internet
- La mise en place ou l'actualisation de sites internet et de e-commerce.



La grande majorité des projets concerne l'adaptation de l'entreprise aux nouveaux modes de gestion à travers l'acquisition et la mise en place de logiciels de gestion (d'ERP / CRM). Si ces opérations répondent toutes à l'objectif de modernisation des entreprises, elles recouvrent des **besoins, enjeux et utilisations très variées** selon les entreprises. Les projets portent ainsi sur :

- **Des projets visant à optimiser une partie précise du process de production de l'entreprise en se dotant de logiciels et du matériel adéquat.** Il s'agit d'opérations de plus petite taille qui peuvent viser à faciliter l'organisation d'un poste de travail, la gestion de la relation commerciale à l'image du projet « CRM NATUREO » porté par « Golden Team » sur le PO Aquitaine ou encore de mettre en place de nouveaux modules de travail informatisé.
- **Des projets visant à mettre en place un système complet d'ERP.** Ces **opérations de plus grande envergure** englobent de nombreuses fonctionnalités comme la gestion de commandes web, des stocks et des flux, de calcul de coût de revient, le suivi de l'activité, etc.
- Le développement de progiciels à destination des entreprises avec le dossier « DEAL 2020 » de « Deal informatique » (PO Aquitaine) par exemple.

Un peu plus de 20 projets ont consisté en la mise en place d'une stratégie de numérisation mêlant le développement d'un site internet et/ou de e-commerce et l'acquisition d'un logiciel de gestion (ERP / CRM). Il s'agit alors d'actions **structurantes** à l'image de la « Transformation numérique de la Filature Rougnat » (PO Limousin) qui n'était pas reliée à internet en début de programmation et qui s'est dotée d'un site internet et d'un logiciel de gestion des stocks, des envois, etc.

Le troisième type d'action vise principalement à étendre la culture digitale et numérique au sein des entreprises ciblées à travers la création de sites web et à moderniser des sites internet déjà existants mais non adaptés aux **standards actuels** ou ne proposant pas de services de e-commerce. Il s'agit d'opérations de moindre envergure. L'objectif affiché par les bénéficiaires est alors de se rapprocher de leurs clients et de booster leurs ventes et chiffre d'affaires. Tel est le cas avec « La bouquinerie plus le livre dans tous ses états » qui a profité de la subvention pour lancer une plateforme de e-commerce dédiée aux livres d'occasions avec son action « La Bouquinerie plus 2.0 » (PO Aquitaine).

#### > **Des résultats probants sur la transformation numérique des entreprises soutenues**

---

La hausse du niveau d'équipement numérique des entreprises, le développement de nouveaux usages ou encore la meilleure utilisation par les acteurs économiques des nouveaux outils numériques faisaient partie des **résultats attendus lors de l'élaboration des PO**. Plusieurs points relevés lors de la phase d'investigation permettent d'observer que **les projets soutenus répondent à ces objectifs**.

La concentration des projets soutenus autour de 3 types d'action est à ce titre très significative. Elle favorise une **amélioration globale de la transformation numérique des entreprises en soutenant des projets aux besoins différents mais répondant tous à cet enjeu de transformation**.

#### **UNE AUGMENTATION MARQUÉE DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES**

La présence de petites entreprises sur le territoire impliquait une **déconnexion de certains chefs d'entreprise** vis-à-vis des enjeux numériques. Certaines entreprises ne disposaient d'ailleurs pas du matériel informatique requis pour pouvoir se lancer dans le numérique : Box internet, ordinateurs, écrans, logiciels adéquats etc. Plusieurs entreprises interrogées ont ainsi fait remonter **que la subvention européenne leur a permis d'acheter le matériel informatique nécessaire**. Il s'agit dans la majorité des cas d'entreprises plus petites et artisanales. Ainsi, la « Chaîne des artisans Landais » (PO Aquitaine) fonctionnait principalement sur papier pour réaliser des plans de chantier. Elle a pu se doter de postes de télévision, d'écrans et de tablettes pour permettre d'une part, la réalisation de visioconférences entre les artisans ou avec les clients et d'autre part, bénéficier des avantages qu'offrent le nouveau matériel même en étant sur les chantiers.

#### **UN DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DES NOUVEAUX USAGES DES FILIÈRES CONSOMMATRICES DES TIC**

Pour certains bénéficiaires, **l'acquisition du matériel constituait souvent une première étape dans la mise en place de solutions concrètes de numérisation**. La transition des entreprises vers le numérique est un processus qui peut s'avérer long, entre les temps d'installation et d'acquisition du matériel et la formation des équipes aux nouveaux outils. Ainsi, dans le cadre de la transformation numérique de la Filature Rougnat (PO Limousin), l'achat matériel s'est fait dans l'objectif d'assurer la performance et la pérennité du site internet et de l'ERP.

Leur mise en place a duré plus d'un an. Le site internet dispose aujourd'hui de 2 600 produits référencés. Il permet d'accroître la visibilité de l'entreprise auprès de clients potentiels et de ne plus seulement dépendre des revendeurs habituels. Cette nouveauté est couplée avec un ERP pour assurer un suivi efficace des commandes, des stocks et des envois. Pour le moment, les clients « web » de l'entreprise restent très minoritaires, mais permettent d'escompter de nouveaux débouchés pour l'entreprise. A noter qu'avant cette numérisation, la société s'occupait principalement de la production et moins de la vente.

Pour les entreprises qui disposaient déjà de certains outils numériques, **le cofinancement européen a permis de remettre aux goûts du jour les interfaces pour avoir accès à un marché qui leur était fermé** jusque-là. A l'heure où les clients potentiels privilégient la prise d'information sur internet, les questions des référencements et de l'ergonomie d'un site internet deviennent primordiales. Par exemple, la société « Biolo'Klock » disposait déjà d'un site internet mais vieillissant et souhaitait ainsi gagner en visibilité et en réactivité pour servir au plus vite ses clients avec son projet « Chèque RIC » (PO Aquitaine).

#### UNE UTILISATION ET UNE SENSIBILISATION ACCRUE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES AUX OUTILS NUMÉRIQUES

Tous les projets soutenus participent à une meilleure utilisation et une sensibilisation accrue des acteurs économiques aux outils numériques. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes selon les caractéristiques des bénéficiaires. Le projet de la « Chaîne des artisans Landais » est ainsi caractéristique puisqu'il a suscité au début des craintes et des réticences parmi les artisans membres de l'union. Aujourd'hui, plus de 100 entreprises adhérentes ont accès de manière simplifiée aux informations de suivi des chantiers et à la prise de contacts avec les clients. Pour ce faire, des **sessions de formations** ont eu lieu avec des personnes spécialisées dans les TIC pour assurer une utilisation optimale de l'ERP et des outils mis à disposition et sensibiliser les artisans aux enjeux futurs des TIC.

De manière générale, les projets liés à **l'acquisition de logiciels ou de progiciels**, qui représentent plus de 77% des montants FEDER programmés, sont les plus parlants puisqu'ils **impliquent une utilisation quasi-quotidienne des outils pour assurer leur bon fonctionnement et leur utilité**. Ils ont également un impact non négligeable en matière d'organisation interne. Les **gains en efficacité et en productivité** sont intrinsèquement liés à ces progiciels qui permettent d'avoir une vision sur des pans entiers de la vie de l'entreprise, allant de la gestion comptable aux ressources humaines en passant par une gestion facilitée des stocks et des flux de vente.

#### UNE AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ À PLUS LONG TERME POUR LES ENTREPRISES SOUTENUES

La majorité des personnes interrogées font état d'une augmentation du chiffre d'affaires pour leur entreprise. Si cette amélioration n'est pas toujours au niveau des objectifs initiaux et n'est pas uniquement rattachable au FEDER, parce que d'autres stratégies déployées par les entreprises peuvent venir influencer les résultats financiers, il n'empêche que **la numérisation offre de nouveaux débouchés**. Ainsi, pour le projet de « SITCO Groupe » (PO Limousin), l'acquisition d'un ERP a été une étape importante dans leur développement, puisqu'il a permis une organisation plus efficace et a facilité l'obtention de nouveaux marchés. Depuis la société a pu se renforcer avec le recrutement de nouveaux employés.

Dans d'autres cas, **la mise en place de ces projets numériques a facilité une transition des entreprises vers de nouveaux modes de production**. Cette amélioration de la compétitivité peut alors venir à moyen terme, le temps que les différents salariés et / ou artisans soient formés aux nouveaux outils mis à leur disposition. Plusieurs personnes interrogées ont ainsi fait état d'une **nouvelle manière de travailler**, avec des modèles 3D, notamment dans le secteur du bâtiment comme « La chaîne des Artisans Landais » (PO Aquitaine) ou « Arcs ingénierie » pour son « Projet numérique 2018 » (PO Limousin). Pour ce dernier, l'ensemble des projections de chantier sont maintenant réalisées sur des modèles 3D collaboratifs. La société a profité du projet pour migrer vers la méthode « Building Information Modeling » (BIM) qui permet de mieux coordonner les différentes parties prenantes des travaux. Ce faisant, « Arcs ingénierie » a augmenté sa qualité de production et donc a pu augmenter un peu ses honoraires devant l'afflux de nouveaux clients.

#### > **Des effets plus diffus sur la contribution du FEDER à l'amélioration globale de la situation**

---

Si l'intervention FEDER a eu des impacts importants pour les entreprises soutenues, il n'a concerné pour le moment que 114 porteurs de projet, dont 110 entreprises sur l'Aquitaine et le Limousin. Les autres projets ont été portés par une chambre consulaire et des associations. Or, au 31 décembre 2019, ces deux ex-régions comptaient un peu plus de 150 000 entreprises<sup>1</sup>. **Le nombre d'entreprises bénéficiaires d'actions FEDER en faveur du numérique sur le territoire est donc inférieur à 0,1% du stock total**. Rappelons qu'en parallèle, la stratégie ambitieuse de la région Nouvelle-Aquitaine a permis aux plus petites entreprises de bénéficier de fonds régionaux à la place de fonds européens lorsque les projets étaient considérés comme trop petits. En effet, la Région a consacré près de 9 millions d'euros de fonds propres pour sa politique de transition numérique. Sachant que près des ¾ des établissements de ces deux territoires comptaient moins de 10 salariés, une part non négligeable des entreprises a pu bénéficier d'une transformation numérique sans cofinancement FEDER<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine, « Panorama statistique – Chiffres clefs », Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, édition 2022, disponible à l'adresse : <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/pssc - 2022.pdf>

<sup>2</sup> *Ibid*

### > Un apport qui a peu conditionné la réalisation des projets

---

Les échanges avec les différents porteurs de projets montrent que **la majorité des projets auraient vu le jour sans les crédits FEDER**. Ce point semble d'autant plus avéré que les AG ont privilégié les crédits FEDER en direction des entreprises capables d'assumer les contraintes liées à la mobilisation des fonds UE (et en soutenant les entreprises les plus modestes via des crédits régionaux). Toutefois, d'autres effets des cofinancements ont pu être identifiés :

- Diminuer l'autofinancement du porteur de projet et permettre à des entreprises de bénéficier d'accompagnements gratuits ou à coûts réduits ;
- Aller plus loin que prévu, comme dans le cas du projet de « DEAL informatique » où la subvention a facilité un repositionnement de l'entreprise par rapport à ce qui était prévu initialement.

## RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

---

- > Dans quelle mesure les résultats ont-ils été **favorisés** ou éventuellement **contraints par les moyens mis en œuvre** (moyens humains, financiers, organisationnels) ?
- > **Quelles articulations** entre les différents fonds européens ? Et avec les autres objectifs thématiques ?

### Réponse synthétique :

L'analyse des maquettes financières montre que les 2 PO s'étaient dotés de moyens financiers suffisants pour atteindre leurs objectifs. Le PO Aquitaine est celui qui a dédié le plus de crédits UE à la Pi 2b en France métropolitaine et le PO Limousin a dû revoir à la baisse sa maquette à la suite de la non-mobilisation d'une action sur une offre de fibre intégrée et innovante.

Sur les aspects organisationnels, la fusion des régions n'a pas eu d'impact négatif sur la programmation, car la stratégie numérique déployée était ambitieuse et claire. Si un travail important de coordination a eu lieu au sein des services de la région, le temps d'acculturation à la transformation numérique des entreprises a été assez faible. Seule contrainte de mise en œuvre, l'afflux important de bénéficiaires potentiels qui a pu retarder le début de programmation, le temps de les rediriger vers des « fonds régions » et non européens.

A l'instar des autres PO, une difficulté a résidé dans l'articulation entre certains OT : Dès le lancement des PO FEDER-FSE 2014-2020, la Pi 2b est confrontée à un problème structurel de cohérence interne. En effet, les questions de numérisation et de digitalisation des entreprises peuvent intégrer des dimensions de Recherche et Développement ou d'amélioration de la compétitivité des entreprises pouvant trouver des opportunités de financement via d'autres Objectifs Thématiques (OT 1 et 3) notamment.

> **Des moyens financiers importants pour répondre aux besoins des territoires**

---

Les besoins identifiés, dès la rédaction du PO ont amené la Région Nouvelle-Aquitaine à déployer des moyens importants sur la numérisation des entreprises. L'analyse des maquettes financières des 6 autres PO ayant mobilisé la Pi 2b montre que :

- **Celle du PO Aquitaine est la plus importante de France avec près de 7 M€ FEDER.** Elle représente à elle seule environ 30% de l'ensemble des maquettes financières françaises pour les régions concernées.
- **Elle est près de 2 fois supérieure à la moyenne.** En effet, la moyenne des maquettes des 7 PO atteint environ 3,4 M€ FEDER. A noter que dans certains cas, la mobilisation de cette priorité d'investissement est restée limitée, comme au sein de Sud-PACA, qui n'a maquette que 200 K€ FEDER.

**Dans le cas du PO Limousin, les moyens financiers dédiés étaient également élevés avec 1,9 M€ FEDER maquetés.** La modification à la baisse de la maquette financière au mois de novembre 2020 montre que les moyens financiers dédiés n'ont pas eu d'impact négatif sur les résultats obtenus et que la maquette a été légèrement surestimée en début de programmation. Il convient de rappeler que cette modification est intervenue car aucun projet n'a été programmé en lien avec l'offre de service fibre intégrée et innovante. La partie des financements réservée à la numérisation des entreprises n'a pas été concernée par une quelconque modification.

> **Une organisation efficace des services de la nouvelle Région pour répondre à la stratégie déployée**

---

D'un point de vue organisationnel, la mise en place de la stratégie numérique ambitieuse a entraîné plusieurs conséquences positives dans la mise en œuvre de la Pi 2b :

- La **mise en place de 2 chèques** pour accompagner des entreprises de tailles et de secteurs d'activité différents :
  - Les chèques pour les plus grosses PME qui souhaitent se doter d'un progiciel de gestion ou de développement de leur activité numérique. L'aide maximum prévue était de 150K€ FEDER
  - Les chèques pour les projets plus restreints, avec une logique de digitalisation ou de vente en ligne. Le montant maximum de l'aide se portait à 50 K€ FEDER.
- L'apport d'un cofinancement européen a agi comme un **déclencheur** et le sujet du numérique s'est rapidement étendu aux autres Directions, notamment celles en lien avec l'économie. Avec la fusion des régions et la création effective de la Nouvelle-Aquitaine, un travail important de coordination a été réalisé par les services autour de la transformation numérique.
- Un **temps d'acculturation finalement assez faible** des différents services pour aider au développement numérique des entreprises dans les deux régions. Il apparaît utile de rappeler que la programmation 2014-2020 a été la première à disposer d'un axe entièrement dédié aux questions du numérique. Lors du lancement des PO, les services ont fonctionné par un système d'appel à projet, en sensibilisant les chambres consulaires à la disponibilité de ces aides. L'objectif était d'attirer des bénéficiaires potentiels

en communiquant autour du dispositif. Il y a eu une véritable « montée en puissance » collective dans la gestion et l'animation de ces dossiers.

### **L'ensemble de ces éléments a permis à la Nouvelle-Aquitaine d'être particulièrement active sur cette Pi 2b.**

Rappelons qu'à la fin septembre 2021, 169 opérations étaient programmées en France métropolitaine sur les 7 PO<sup>1</sup>. Avec 111 dossiers programmés (94 pour l'Aquitaine et 17 pour le Limousin), la Nouvelle-Aquitaine représentait 66% des actions de la Pi 2b.

#### **> Un afflux important de bénéficiaires potentiels qui a retardé le début de programmation**

---

Quelques contraintes ont pu également émerger de la mise en place d'une stratégie de grande ampleur et peuvent expliquer les retards constatés de programmation, notamment en Limousin :

- **De nombreux bénéficiaires potentiels ont été identifiés lors des premières années** de mise en œuvre, ce qui a eu pour conséquence un gros travail de gestion des services numériques. Tout type de dossiers étaient étudiés et les services ont souffert d'un sous-effectif en début de programmation, notamment en Aquitaine.
- **En région Limousin les petits porteurs ont été orientés vers des fonds régionaux.** La spécificité plutôt rurale de ce territoire implique un suivi administratif plus important pour ces dossiers dont les porteurs de projets s'avèrent moins habitués à la sollicitation des crédits européens. Les services de la Région sont par ailleurs habitués à travailler et à accompagner des petites TPE familiales. Cette spécificité territoriale a entraîné un retard en début de programmation, au détriment des dossiers FEDER.

#### **> Une difficulté d'articulation entre les différents objectifs thématiques**

---

Dès le lancement des PO FEDER-FSE 2014-2020, **la Pi 2b est confrontée à un problème structurel de cohérence interne.** En effet, les questions de numérisation et de digitalisation des entreprises peuvent intégrer des dimensions de Recherche et Développement (OT1) ou d'amélioration de la compétitivité des entreprises (OT 3). Elle est davantage concernée par les découpages de projets entre les différents OT et axes des programmes. Un effet de concurrence peut se faire sentir entre les priorités : l'un des impacts recherchés par cette numérisation de l'économie est l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Les projets qui ont cet objectif peuvent ainsi dépendre de l'OT 3 comme de l'OT 2. Il n'est donc pas surprenant que seuls 7 PO métropolitains ont mobilisé la Pi 2b.

En Nouvelle-Aquitaine, où la dimension numérique est très présente, **seule la Région Poitou-Charentes a fait le choix de ne pas mobiliser la Pi 2b.** Toutefois, à la suite de la fusion des régions, elle a pu bénéficier des chèques « Transformation numérique » et a programmé 20 opérations de numérisation d'entreprises pour environ 671 K€ FEDER. Les descriptions des projets sont très similaires à celles de la Pi 2b, puisque les porteurs mettent en avant la recherche de l'efficacité et de nouveaux débouchés grâce au déploiement et à l'utilisation des outils numériques.

---

<sup>1</sup> Voir notamment « Etat d'avancement thématique des programmes FEDER 2014-2020 », 31 décembre 2021. Il s'agit du dernier état d'avancement par thématique, disponible sur le site : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/>

## 3.4 Pi 2c – volet « usages du numérique »

### RAPPEL DES QUESTIONS POSEES :

- > **Les objectifs ont-ils été atteints ?** Dans quelle mesure les cofinancements via l'OT 2 ont obtenu les **résultats escomptés par les programmes** ?
- > Dans quelle mesure les interventions des PO FEDER-FSE ont-elles **contribué à l'accroissement de l'offre et de la qualité de service**, amélioration de l'accès aux réseaux numériques ? Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter **une plus – value** ?

### Réponse synthétique :

Les mesures dédiées aux usages du numérique (Pi 2c) ont été particulièrement dynamiques. Pour 2 programmes sur 3, des réabondements de crédits FEDER ont été nécessaires pour répondre aux besoins des acteurs des territoires (PO Poitou-Charentes et PO Aquitaine) et les indicateurs de réalisations présentent des niveaux d'atteintes cohérents dans la perspective de la clôture des programmes.

Sur le plan qualitatif, l'objectif de **diversification des types d'usage est également atteint et se traduit par de nombreuses thématiques identifiées** (éducation numérique, e-santé, données, billettique, e-culture, etc... ). **Plusieurs facteurs contribuent à expliquer la dynamique d'avancement observée en faveur de cette priorité** : une rédaction des PO adaptée, l'importance des besoins ou encore la concentration des crédits en direction de projets structurants ont eu des effets sur les réalisations.

A l'image des projets cofinancés, les effets observés ou attendus sont multiples notamment concernant le numérique éducatif, la e-santé ou les actions ciblées sur le thème de la « donnée ».

**Enfin, la plus-value du FEDER a pu varier selon les cas** : les projets structurants (ex ENT, projets e-santé) auraient été menés sans le soutien du FEDER, mais ce dernier semble avoir réellement apporté un plus en permettant par exemple d'augmenter l'ambition des projets ou de les réaliser plus rapidement. Par ailleurs, les travaux d'évaluation soulignent une plus-value des crédits européens davantage marquée pour certains type de projets : les projets portés par des acteurs locaux/intercommunaux ou les actions ciblées sur le thème de la donnée qui s'avèrent encore peu connues et mal maîtrisées par de nombreux décideurs.

### ELEMENTS EXPLICATIFS :

- > **Une forte dynamique d'avancement et des réalisations conformes aux objectifs initiaux**

Toutes les Autorités de Gestion (AG) françaises ont mobilisé cette priorité d'investissement au sein des PO FEDER-FSE 2014-2020. Concernant les PO de Nouvelle-Aquitaine, environ 40,3 M€ de FEDER et 112 opérations ont été programmés en faveur de la Pi2c.

L'analyse des données clés souligne une forte appropriation de cette priorité d'investissement par les AG. Ainsi, tous les Objectifs Spécifiques prévus initialement ont été mis en œuvre (contrairement à d'autres OS, comme celui ciblés sur le déploiement du THD en Aquitaine et confronté à des difficultés de mise en œuvre). Le niveau d'avancement se traduit par une forte dynamique de programmation qui a par ailleurs nécessité, dans la plupart des cas, un réajustement des mesures en cours de programme pour répondre aux besoins des acteurs et des territoires (+6 M€ pour le PO Poitou-Charentes et + 3,7 M€ pour le PO Aquitaine).

### Chiffres clés des priorités d'investissement 2c des PO

PO - Nouvelle-Aquitaine - Pi 2c	Nb projets	Programmation UE		Certification (en CT)	
		€	% prog	€	%
Aquitaine	31	27 080 307 €	107,9%	23 710 497 €	47,2%
Limousin	40	6 003 471 €	102,5%	3 974 967 €	40,7%
Poitou-Charentes	41	7 298 152 €	91,2%	10 108 337 €	75,8%

Source : extraction MDNA – Janvier 2023

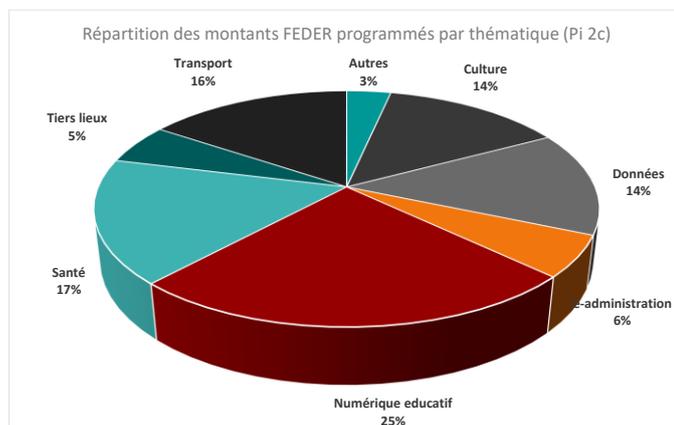
L'analyse des indicateurs de réalisation vient également confirmer ce constat : la majorité des indicateurs présentent des niveaux d'atteinte supérieurs à 70% à janvier 2023 et les données prévisionnelles (opérations en cours de réalisation ) permettent d'envisager un dépassement des cibles pour tous les PO.

### Avancement des indicateurs de réalisation par PO (Pi 2c)

PO	Pi	Indicateur (libellé)	Cible 2023	Situation en janvier 2023		Niveau d'atteinte (%)
				Prévisionnel	Réalisé	
Aquitaine	2c	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	39,00	455,00	27,00	69,2
Limousin	2c	Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	34,00	45,00	29,00	85,3
Poitou-Charentes	2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	53,00	54,00	43,00	81,1

Source : extraction MDNA – Janvier 2023

Sur le plan qualitatif, l'analyse des types d'actions montre aussi une cohérence entre les objectifs globaux prévus (développer l'offre et les usages numériques) et les réalisations menées : les actions cofinancées en faveur des usages ont porté sur de nombreuses thématiques (éducation numérique, e-santé, données, billettique, e-culture,...) et type d'interventions (études, outils, animation).



Source : extraction MDNA Janvier 2023

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer la dynamique d'avancement observée en faveur de cette priorité :

- **une rédaction des PO adaptée** : au moment de l'élaboration des PO, le développement des usages du numérique constituait des enjeux et des types d'interventions nouveaux comparés aux actions fléchées dans les PO précédents. Ainsi, les AG avaient globalement peu de recul sur les besoins des territoires et sur les actions à déployer en faveur des usages. Face à ce constat, de nombreuses AG ont préféré retenir au sein des PO un périmètre d'intervention thématique relativement large afin de faciliter le cofinancement des actions à venir : éducation numérique, e-santé, données, culture/tourisme, Tiers-lieux, etc...
- **des besoins importants ayant vu le jour chemin-faisant** : la prise de conscience des acteurs locaux de l'intérêt des usages du numérique et le développement des nouveaux usages se sont fortement accélérés en cours de programme et se sont traduits par des demandes accrues des territoires et des acteurs locaux. Cette demande croissante a pu trouver écho au regard de la diversité thématique envisagée dans les programmes.
- **des stratégies et choix régionaux qui ont influé sur la dynamique** : au-delà des éléments de contexte liés au développement des usages du numérique, l'évaluation souligne également que certains choix/ciblage des AG ont également contribué à la consommation des crédits. Ainsi, on remarque notamment que le co-financement de « projets structurants » a souvent été privilégié. Ce type d'actions mobilise des volumes de crédits importants et portent sur des échelles d'intervention et des impacts attendus qui vont généralement au-delà du périmètre de la localisation de l'action (échelle départementale ou régionale). C'est notamment le cas de certaines actions en faveur du numérique éducatif (déploiement de l'ENT), de la E-santé (projets pilotés par le GRADES<sup>1</sup>) ou de la donnée (Plateforme d'échanges de données en Nouvelle-Aquitaine 2018-2021 - GIP ATGERI).

<sup>1</sup> Groupement Régional d'Appui au Développement de la E-santé

## > Des effets importants concernant l'éducation numérique

---

Les actions en faveur du numérique éducatif ont concentré 10% des opérations et 25% des montants programmés.

Le déploiement de l'ENT dans les lycées de la **région Nouvelle-Aquitaine a constitué un projet phare de la programmation 2014-2020 en faveur du numérique éducatif**. La Région est engagée dans un vaste plan de modernisation numérique des établissements publics d'enseignement secondaire présents sur son territoire. Il s'agissait ici de proposer un outil unique et à haute valeur ajoutée à l'ensemble des usagers de la communauté lycées (élèves, enseignants, parents) auquel est associé un bouquet de ressources numériques représentant le cursus académique afin de favoriser la réussite scolaire.

Il s'agit d'un projet structurant au regard des crédits FEDER déployés (826 K€) mais aussi du volume important de bénéficiaires concernés : avec près de 300 lycées ciblés et 180 000 élèves, **on estime que près de 10% de la population de Nouvelle-Aquitaine est potentiellement concernée par cette action** (en intégrant les parents d'élèves).

Au-delà de l'importance du volume de bénéficiaires concernés, on souligne des effets/impacts pour tous les utilisateurs.

### o Les enseignants :

Les résultats et impacts en faveur du numérique éducatif sont jugés positivement. Entre 2019 et 2023, le taux d'activation des comptes enseignants est passé de 49% en 2019 à 90% en 2023.

On constate généralement différents stades permettant de qualifier les pratiques des enseignants :

- **Stade 1** « substitution » : les enseignants font la même chose que sur papier ;
- **Stade 2** « augmentation » : les enseignants mobilisent quelques fonctionnalités nouvelles à leur approche ;
- **Stade 3** : « innovation » : de nombreuses applications nouvelles sont mobilisées et intégrées dans le projet pédagogique.

L'évolution des pratiques des enseignants passe davantage par des échanges qui vont contribuer à l'acceptation d'un outil ENT et notamment par la compréhension des projets et des actions pouvant être initiés ainsi que les ressources mises à disposition (visioconférence, chat, application mobile, jeux sérieux, etc...).

On parle aussi souvent d'effet « boule de neige » avec quelques enseignants qui franchissent le pas du numérique, et qui progressivement vont gagner en autonomie et inciter les plus réticents à s'inscrire dans une démarche similaire. Sur ce point, aucun lien n'a été démontré entre l'âge des enseignants et l'utilisation des outils numériques. Les plus réfractaires sont souvent ceux qui ne disposent pas de toutes les bases métiers et prérequis nécessaires pour enseigner.

Cet enjeu essentiel lié à la sensibilisation/appropriation par les enseignants a été appréhendé ici à plusieurs niveaux par les acteurs de la Région :

- **le marché passé avec le prestataire en charge de déployer l'outil** prévoyait des sessions de sensibilisation/prise en main de l'outil ;

- **les équipes du service « Lycée numérique »** de la région Nouvelle-Aquitaine ont également joué un rôle important à travers l'organisation de différents événements/actions : réunions avec les lycées, webinaires, mises à disposition de ressources, création d'une FAQ, etc...

Pour autant, si ces actions contribuent à faciliter l'accès à l'outil aux enseignants, le développement des usages du numérique n'est pas uniquement lié à l'action du FEDER et de la Région mais il passe prioritairement par les initiatives menées par les Rectorats académiques, en particulier à travers les accompagnements assurés par les Référents pour les Usages Pédagogiques du Numérique (RUPN) au sein des lycées.

#### o **Elèves**

Les outils déployés et leur diversité favorisent les usages des élèves. A ce titre, les échanges avec les acteurs en charge du pilotage du projet mettent en avant certaines évolutions montrant une amélioration de l'utilisation de l'outil par les élèves eu égard à l'augmentation des sollicitations du service concernant le module « aide aux devoirs » proposé au sein de l'outil ENT ainsi qu'à l'évolution du taux d'activation des comptes ( 29% en 2019 et 91% en 2023).

Par ailleurs, d'autres actions déployées au sein des PO FEDER-FSE (Poitou-Charentes par exemple) en faveur du numérique éducatif ont également pu avoir des effets en direction des publics plus jeunes, notamment dans les établissements scolaires (écoles) et des nombreux effets sont mis en exergue :

- o **la possibilité, grâce à ces outils d'adapter et de personnaliser les parcours** d'apprentissage, y compris pour les élèves jugés fragiles scolairement/socialement ou en situation de handicap. L'approche ludique et interactive des outils numériques renforce les capacités d'assimilation des élèves ;
- o **un renforcement de la motivation et de la participation** en classe sont souvent relevés par les enseignants. Les outils numériques vont davantage capter et focaliser l'attention visuelle des élèves. Les aspects ludiques avec la présence de vidéos et d'images motivent les élèves à rester concentrés et à s'investir ;
- o le développement de nouveaux modes d'accès à l'information et de construction du savoir plaçant les élèves en position de construire les contenus individuellement ou collectivement dans des démarches collaboratives. Cela contribue à **valoriser les élèves et à renforcer leur autonomie** : exemple d'un élève qui aura plus de facilités à présenter un exercice à ses camarades lorsque la présentation est proposée via un outil innovant et ludique.

#### o **Les parents d'élèves**

Plusieurs actions du projet de déploiement de l'ENT ont été ciblés en direction des parents d'élèves :

- o multiplication des informations sur l'ENT : intégrant également un périmètre large (notes, agenda, information sur les transports) ;
- o possibilité de consulter un panel important de ressources numériques ;
- o création d'une application mobile ayant eu un effet indéniable sur le nombre de connexions des parents d'élèves.

Ces actions ont eu des impacts directs sur l'utilisation de l'outil par les parents d'élèves avec des taux d'activation des comptes passés de 10 à 40% entre 2019 et 2023 ». L'ensemble de ces actions contribuent à l'objectif de rapprochement entre les parents d'élèves et les établissements d'enseignement. 3. Il demeure néanmoins important de rappeler que **la crise sanitaire liée au Covid-19 a eu un effet d'une ampleur exceptionnelle** (effet accélérateur) auprès des pratiques des enseignants, des élèves et des parents d'élèves.

#### > **Des impacts bien identifiés en faveur de la « e-santé » et des sujets autour de la « donnée »**

---

Les actions en faveur de la e-santé ont concentré 17% des opérations et 16% des montants programmés.

Parmi les porteurs de projets clés en matière de la e-santé, on retrouve le GRADES qui a initié plusieurs projets au cours dans le cadre de la programmation 2014-2020 afin d'améliorer le parcours numérique santé des patients et/ou de faciliter le partage de données médicales entre professionnels de la santé.

Comme nous le rappelions plus haut, il s'agit de projets « structurants », mobilisant des enveloppes FEDER importantes (769 K€ en moyenne) et dont le périmètre d'intervention s'étend sur tous le territoire régional.

Au-delà du fait que la concentration de crédits FEDER en direction de projets d'envergure peut être considérée comme une bonne pratique en termes de gestion et de mise en œuvre des crédits européens, **ces initiatives présentent également des effets multiples**. Si tous les impacts ne sont pas encore perceptibles, les échanges avec les acteurs impliqués dans la démarche, permettent néanmoins de mettre en avant certains impacts attendus. Ces derniers portent par exemple sur :

##### > **la qualité des soins :**

- faciliter la réalisation des diagnostics ;
- sécuriser le suivi des patients ;
- améliorer de l'accessibilité de l'accès aux soins (e RDV, téléconsultations etc...)

##### > **la coordination entre les acteurs :**

- améliorer les échanges entre les professionnels de la santé ;
- permettre un meilleur accès à l'information (souvent éparse) ;
- permettre des gains de temps (notamment dans la réalisation de diagnostics médicaux)

##### > **les aspects financiers :** la mutualisation permet de réduire de manière significative les coûts d'investissement et de fonctionnement des services pour les établissements.

La thématique de la « donnée » a concentré 14% des opérations et 14% des montants programmés,

Ces types de projets ne sont pas totalement nouveaux. Certaines initiatives, comme PIGMA (Plateforme d'Information Géographique et de Mutualisation en Aquitaine), qui permet de faciliter **l'aide à la décision des acteurs locaux**, ont été impulsées dans le cadre des précédents PO. Le projet a permis ces dernières années, la mise en place d'un centre de ressources géographiques et d'expertises. Les 3 premières phases ont conduit à la transmission de données cartographiques et d'outils opérationnels.

Le projet PIGMA 4 étendra la dynamique d'échange et de partage de données et positionnera le centre de ressources à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. PIGMA sera un **support pour la mise en œuvre de politique publique en particulier sur les thématiques d'urbanisme** (logique d'open data). Par ailleurs, la diffusion des données numérisées générera des économies d'argent public.

Ces résultats attendus montrent l'intérêt de poursuivre la dynamique engagée :

- elle s'inscrit dans la complémentarité/continuité avec les actions qui ont pu être menées sur les infrastructures (pas de développement d'outils en faveur de la donnée sans équipements d'infrastructures numériques) ;
- outre l'évolution des volumes de données et des thèmes pouvant être mobilisés, un des enjeux pour l'avenir va consister à rendre davantage accessibles ces données à un panel d'acteurs encore plus élargi. En effet, et même s'il y a des évolutions, l'appropriation des enjeux autour de la problématique de la donnée est souvent dans l'esprit des gens, réservée aux personnes qui interviennent dans le domaine scientifique (informatique, mathématiques, etc...). La manière dont on a pris l'habitude de parler de ces sujets, les types de réseaux qui diffusent et échangent autour de ces informations font que cela crée une « barrière » entre spécialistes et non spécialistes.

Mais cette barrière n'est pas immuable, **le développement d'outils permettant de visualiser et d'interpréter aisément ces informations** peut permettre de répondre à cet enjeu. Les actions portant sur des approches comme la datavisualisation constituent à ce titre, d'excellents vecteurs.

#### > **Des interventions en faveur des Tiers-Lieux qui méritent d'être nuancées**

---

Les cofinancements FEDER en direction des Tiers Lieux ont concentré 5% des crédits FEDER de la Pi2c. **Les résultats et effets sur cette typologie d'action méritent d'être nuancés**, en particulier au regard des éléments suivants :

- **les actions n'ont pas concerné tous les territoires néo-aquitains** mais ont été particulièrement ciblées sur le Limousin majoritairement et Poitou-Charentes dans une moindre mesure. Cela vient du fait que l'ex-région Aquitaine disposait déjà d'une politique/stratégie ambitieuse en faveur du développement des Tiers-lieux, pilotée par la Direction de l'Aménagement du Territoire. Il a ainsi été décidé de ne pas mobiliser du FEDER mais via le PO 2014-2020 ;
- le second point de vigilance renvoie à la nature des actions qui ont fait l'objet de cofinancements : **il s'agit majoritairement de soutiens apportés à la rénovation d'un bâtiment ou à l'acquisition de matériels**. Si ce type de d'investissement semble indispensable et permet la création d'un lieu, les efforts en matière d'animation et **la capacité à « faire vivre »** ce type de lieu demeurent encore plus essentiels. Néanmoins le fonds européens sont peu intervenus sur ces aspects : des crédits FSE ont été mobilisés pour soutenir certains réseaux dont l'activité contribue à aider les Tiers-lieux sur ces aspects (Coopérative des Tiers lieux) mais ces financements ne sont pas pérennes.

## > Une plus-value du FEDER qui a pu varier selon les situations

---

La plus-value du FEDER est importante en particulier compte tenu du taux d'intervention de 60% qui prévaut pour les usages du numérique. Néanmoins, le caractère déterminant des crédits européens dans la réalisation des projets semblent différer selon les types et l'ambition et de projets cofinancés.

La programmation des PO de Nouvelle-Aquitaine 2014-2020 se caractérise par le cofinancement de dossiers dont **le montant moyen de crédits FEDER (360 K€) demeurent 2 fois supérieurs à ceux observés en moyenne en France métropolitaine (181 K€)**.

Une partie importante de projets « structurants » avec des effets attendus ciblés sur tout le territoire régional, aurait probablement vu le jour sans le soutien du FEDER.

C'est particulièrement le cas pour les projets qui ont mûri pendant plusieurs années et qui regroupent de nombreux partenaires de niveau régional : comme les projets sur **la e-santé** (parcours numérique de santé, Krypton) ou encore les projets de type **« déploiement de l'ENT dans les lycées de la région »**.

Si ces projets n'avaient pas besoin des fonds FEDER pour être menés à bien, la plus-value des crédits européens est clairement identifiée. Ces derniers ont par exemple permis d'aller :

- **« plus loin »** : sans les crédits FEDER, le porteur du projet Krypton aurait probablement dû faire des choix dans les applications à déployer en priorité. L'opportunité du FEDER a permis de proposer une plateforme plus ambitieuse (avec de nombreuses fonctionnalités). Concernant le projet d'ENT, les financements FEDER ont également permis d'envisager certaines évolutions qui n'auraient pas été déployées (ex : possibilité d'augmenter les ressources numériques et de ne pas aller uniquement sur les manuels numériques = déploiement de fonctions évolutives : visioconférence, chat, application mobile, jeux sérieux) ;
- **« plus vite »** : sans le cofinancement, le projet aurait pu mettre plusieurs années supplémentaires avant d'émerger. L'enjeu du financement important a permis aux acteurs de prioriser les projets stratégiques et d'organiser leur montage afin de bénéficier de l'opportunité de financement.
- **des effets sur la sécurisation des plans de financement** : au-delà de la diminution de l'autofinancement des porteurs de projets, les financements UE valorisent les projets, « sécurisent » les plans de financement en créant de la confiance auprès des partenaires potentiels. Ces projets sont effectivement soumis à des contraintes d'éligibilité importantes, devant a priori garantir la qualité des actions retenues et rassurer les partenaires financiers.

En revanche, les travaux d'évaluation soulignent une plus-value des crédits européens davantage marquée pour certains type de projets :

- les actions en faveur du numérique éducatif et **portées par des collectivités locales de moindre envergure** (type EPCI) : à titre illustratif, le financement de projets numériques innovants au sein des écoles de l'agglomération de la Rochelle n'aurait pu se concrétiser sans la contribution du FEDER ;

- **les projets en faveur de la « donnée »** : il s'agit d'une thématique qui présente des enjeux encore peu connus et mal maîtrisés par de nombreux décideurs. Certains d'entre eux n'identifient pas toujours la plus-value et l'intérêt de mettre en œuvre ce type de projet qui s'avère souvent onéreux. Le fait de disposer d'une subvention FEDER peut ainsi contribuer à convaincre les décideurs de s'engager plus facilement dans une démarche de ce type.

- > Dans quelle mesure les résultats ont-ils été **favorisés** ou éventuellement **contraints par les moyens mis en œuvre** (moyens humains, financiers, organisationnels) ?
- > **Quelles articulations** entre les différents fonds européens ? Et avec les autres objectifs thématiques ?

Réponse synthétique :

L'analyse des maquettes prévues (au début des PO) par les Autorités de Gestion françaises concernant la Pi 2c met en évidence **des volumes de crédits FEDER nettement supérieurs à la moyenne pour les PO Aquitain et Limousin** (avec respectivement 8,9€/hab et 6,6€/hab contre 4,2€ en moyenne), traduisant ainsi forte une volonté d'intervention en faveur des usages du numérique.

Malgré certaines évolutions contextuelles apparues en cours de programme (fusion des Régions, regroupements des établissements de santé,...), **la dynamique des mesures de la Pi 2c n'a pas été fortement impactée**. Globalement, **les modalités de mise en œuvre privilégiées par les AG ont facilité la consommation des crédits** et la réalisation des projets (concentration autour des projets structurants, rôle de la délégation numérique et de la Direction des Fonds Européens notamment).

Enfin, aucune problématique d'articulation forte entre les fonds ou entre les mesures n'a été relevé concernant les usages du numérique : la majorité des projets a été cofinancée via les priorités d'investissement 2c des PO. L'articulation entre les crédits FEDER et FEADER (PDR) s'avère également claire : la mobilisation du FEADER en direction des usages du numérique a été ciblée sur les mesures 19 (Leader).

- > **Une maquette dédiée aux usages du numérique, supérieure à la moyenne dans les PO Aquitain et Limousin**

Si des besoins ont été identifiés concernant les usages du numérique lors de l'élaboration des PO en 2013, le calibrage de ces derniers a parfois été difficile pour plusieurs raisons :

- les actions ciblées sur le développement des usages étaient généralement peu présentes dans la précédente génération de programmes (2007-2013). Ainsi, les AG ne disposaient pas toujours de repères permettant de calibrer aisément les crédits FEDER à envisager pour le PO 2014-2020 ;
- au moment de l'élaboration des programmes, certaines régions ne disposaient pas de stratégie ciblées sur les usages du numérique (de type SCORAN). **L'absence de vision stratégique** et une connaissance imparfaite des besoins ont pu rendre difficile le calibrage financier des PO sur ce thème.

Ainsi, les calibrages ont pu diverger selon les programmes.

L'analyse des maquettes des PO FEDER-FSE 2014-2020 en métropole permet de mettre en évidence :

- **des dotations FEDER concernant la Pi 2c supérieures à la moyenne pour les PO Aquitaine et Limousin.** Avec 6 M€ de FEDER consacrés aux usages du numérique (Pi2c), la dotation FEDER/habitant apparaît quasiment 2 fois plus élevée en Limousin (8,9€/habitant) que celle observée en moyenne dans tous les PO métropolitains<sup>1</sup> (4,24€). La dotation/habitant du PO Aquitaine s'élève quant à elle à 6,6 €.
- On note en revanche, **une dotation légèrement inférieure** à la moyenne métropolitaine pour le PO Poitou-Charentes (3,3€/hab).

#### Maquette FEDER dédiée aux usages du numérique/population des territoires

	Maquette FEDER (Pi2c) en M€ (en 2014)	Population 2019 (en millions d'habitants)	Ratio €/habitants (en 2014)
PO Aquitaine	22,5	3,42	6,58
PO Limousin	6,5	0,73	8,9
PO Poitou-Charentes	6	1,8	3,3
PO Métropolitains (hors Ile de France)	222	52,26	4,24

Sources : données ANCT/CGET (maquettes initiales)

#### > Certaines évolutions contextuelles ont pu ralentir la mise en œuvre

La mise en œuvre des PO FEDER-FSE 2014-2020 a été marquée par des évolutions de contextes (législatifs, juridiques ou organisationnels) qui ont pu avoir certaines incidences sur les dynamiques d'avancement des programmes.

Il s'agit notamment des évolutions liées à l'occasion des regroupements des établissements de santé, ou de la fusion des régions (organisation de la gestion et de l'animation et des fonds européens, modification des programmes afin d'harmoniser la mise en œuvre de projets sur de bases similaires, etc..). Elles ont généré des impacts organisationnels forts au sein de ces structures et ont pu contribuer à freiner l'émergence de certains projets : ces organisations ont en effet nécessité un temps d'adaptation pour appréhender ces changements et clarifier leur organisation avant de porter des projets structurants pouvant par exemple expliquer les démarrages tardifs de certaines actions ciblées sur les usages du numérique.

Les principales réalisations et résultats montrent néanmoins que ces contraintes ont pu être dépassées par les AG des PO de Nouvelle-Aquitaine : l'importance des besoins et les choix stratégiques (concentration des fonds) ont indéniablement contribué à lever ces freins.

#### > Des modalités de mise en œuvre qui ont facilité la dynamique

Au-delà des éléments de contexte (besoins importants), les travaux d'évaluation soulignent également le rôle des choix de mise en œuvre pour expliquer la dynamique d'avancement des mesures.

<sup>1</sup> Hors PO Ile de France

Si la concentration des crédits sur certains projets structurants (santé, numérique éducatif) constitue un choix de mise en œuvre « payant », **le niveau d'investissement sur l'animation apparaît également comme un paramètre clé pour expliquer le niveau d'avancement des mesures dédiées aux usages du numérique** : une animation forte, se traduisant par des temps d'échanges entre les porteurs de projets et un suivi en termes d'ingénierie des projets au-delà même du montage juridique et financier des dossiers FEDER, est incontestablement un gage de qualité et de pérennité des projets.

Le niveau d'animation peut dépendre des organisations privilégiées au sein des AG. Les écueils que l'on peut rencontrer sont ceux du cloisonnement fréquent entre les services en charge de la gestion des fonds européens (approche gestionnaire) et les directions garantes de l'expertise technique des projets (approche métier). Par ailleurs, les échanges avec d'autres AG montrent qu'il n'existe pas systématiquement de missions ou référent numérique permettant de juger/d'expertiser la qualité d'un projet, complexifiant parfois l'instruction lorsque cette dernière est appréhendée par des « non spécialistes ».

Sur ces aspects, l'organisation adoptée en Nouvelle-Aquitaine (avec l'existence de la Délégation Numérique, en charge d'animer et de favoriser l'émergence des projets) **est efficace et constitue à notre sens une bonne pratique.**

Elle présente en effet de nombreux atouts et notamment :

- **l'émergence des projets** : la Délégation Numérique dispose d'une connaissance fine des acteurs impliqués sur le territoire ;
- **la cohérence et l'articulation des interventions** : l'implication et la connaissance des acteurs et projets sur l'ensemble du territoire régional facilite la cohérence et la mutualisation entre les différentes initiatives ;
- **l'accompagnement des porteurs de projets** : la mission apparaît bien identifiée localement. Les porteurs de projets la sollicitent directement en cas de besoin (que ce soit sur des aspects techniques ou liés au montage de leur projet FEDER).

#### **> Des bénéficiaires satisfaits mais une simplification en matière de mise en œuvre est attendue**

---

La quasi-totalité des porteurs de projets sollicités dans le cadre de la présente évaluation ont manifesté leur satisfaction vis-à-vis de la mobilisation des crédits FEDER et de leur plus-value pour les projets cofinancés.

Malgré ces éléments de satisfaction, et à l'instar des constats observés dans d'autres territoires, les porteurs de projets souhaiteraient davantage de simplification (montage du projet, type de dépenses éligibles, justificatifs à transmettre, etc..) pour faciliter l'émergence des projets numériques sur le territoire.

Les mesures de simplification à envisager doivent être cohérentes avec les contraintes de gestion des fonds européens, mais certaines pistes peuvent être étudiées par les AG en fonction des choix stratégiques qui seront retenus (homogénéisation des assiettes éligibles, mobilisation des Options de Coûts Simplifiés, etc...).

## > Une articulation interfonds et entre les mesures des programmes apparaissant claire pour les acteurs

---

Sur la période 2014-2020, la mise œuvre des actions en faveur du numérique se caractérisait par l'existence d'un Objectif Thématique dédié (OT 2). Ce choix de structuration des programmes, souhaité par la Commission européenne, a indéniablement contribué à éviter les chevauchements entre les fonds et les mesures. Ainsi, la majorité des projets en direction des usages du numérique (hors TIC entreprises) a été cofinancée via les priorités d'investissement 2c des PO, même s'il n'est pas exclu que quelques projets à la marge et présentant une double dimension ont pu être soutenus via d'autres axes des programmes (ex-innovation).

L'articulation entre les crédits FEDER et FEADER (PDR) s'avère également claire : la mobilisation du FEADER en direction des usages du numérique a été ciblée sur les mesures 19 (Leader). En fonction des stratégies retenues par les Groupements d'Action Locale (GAL) certaines actions ont pu être cofinancées mais les suivis actuels ne permettent pas d'identifier les volumes financiers dédiés.



## 4. Pistes de réflexions/recommandations

---

## 4.1 Vue d'ensemble

Les hypothèses d'évolution et recommandations ci-après s'appuient sur les éléments suivants :

- **Les investigations mobilisées au cours de l'évaluation** : bilan physico-financier, analyses documentaires, entretiens auprès des pilotes et partenaires impliqués dans la gestion et/ou la mise en œuvre des différents dispositifs soutenus par les fonds structurels et d'investissement (FESI) sur la période 2014-2020, focus projets, ...
- **Les principaux constats/conclusions du rapport intermédiaire**, en lien avec les différentes analyses produites.

Les travaux évaluatifs ont conduit à formuler **6 recommandations** concernant la mobilisation des crédits UE en faveur du numérique.

Elles s'inscrivent dans **une démarche d'amélioration continue** des programmes européens et de la politique régionale existante.

**Nota** : Ces propositions présentées par l'équipe Teritéo-Taran consulting ne traduisent pas de manière systématique la position ou les choix faits par l'Autorité de Gestion dans la perspective de la programmation 2021-2027, dont de nombreux éléments stratégiques ont été déterminés indépendamment et préalablement à la définition de ces pistes de réflexion

N°	Intitulé	Type de recommandations
R1	Installer un cadre de gouvernance du numérique réinventé en Nouvelle-Aquitaine	Stratégique
R2	Mobiliser les crédits UE en faveur de l'accompagnement et l'animation des Tiers lieux	Stratégique
R3	Favoriser (AAP) le déploiement des technologies XR dans les Tiers-Lieux de fabrication	Stratégique
R4	Encourager les démarches en matière de numérique responsable	Stratégique/opérationnelle
R5	Préparer la résilience des réseaux publics en fibre	Stratégique
R6	Anticiper la collecte des données de l'indicateur de résultat sur l'intensité numérique	Opérationnelle

## 4.2 Recommandations

### R1 Installer un cadre de gouvernance du numérique réinventé en Nouvelle-Aquitaine

#### CONSTATS ET ENJEUX

Les interlocuteurs auditionnés pendant les travaux d'évaluation ont souvent fait référence au Pôle Aquitain pour la Société de l'Information (PASI) qui avait été mis en place en 2004 (sous le double pilotage de l'État et de l'ex-région Aquitaine) pour être un lieu de concertation, d'échanges et de coordination d'expériences entre les collectivités, institutions et acteurs ayant des projets d'infrastructures haut débit et de téléphonie mobile. Afin de préparer l'élaboration de la Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique (SCORAN) de la Nouvelle-Aquitaine, l'État et le Conseil régional ont installé, en 2017, une commission régionale de stratégie numérique regroupant les services de l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs de communications électroniques et les acteurs impliqués sur le numérique, autour de trois objectifs :

- > Effectuer le suivi des déploiements des réseaux à très haut débit publics et privés,
- > Mobiliser les opérateurs et les collectivités pour améliorer la couverture mobile du territoire,
- > Définir une stratégie de développement des usages et d'acculturation au numérique.

Si les enjeux du numérique depuis l'aménagement numérique public du THD à la transformation numérique des entreprises en passant par le développement d'un numérique responsable sont toujours portés et/ou coordonnés par la Délégation numérique de la Région Nouvelle-Aquitaine, la question de la gouvernance du numérique est toujours d'actualité pour une meilleure articulation des initiatives, d'autant que :

- > La région Nouvelle-Aquitaine s'est doté d'un objectif spécifique « **1.5 Renforcer la connectivité numérique** » pour répondre aux enjeux d'une part, de la mutualisation autour de communautés régionales (Universités, etc.) des réseaux publics en fibre optique, et d'autre part, de la structuration de datacenters régionaux hautement mutualisés sécurisés pour héberger des catalogues de services à impact territorial fort ;
- > Le Conseil régional accompagne le développement de grands projets structurants et innovants avec notamment la **création du Cyber campus Nouvelle-Aquitaine**, comme le pilier central de l'ambition régionale en matière de cybersécurité et de confiance numérique, et le **lancement de Dihnamic, le hub d'innovation numérique (EDIH) à base de technologies IA** pour accélérer et orienter, dans le cadre du programme Digital Europe, les transitions numériques et écologiques dans l'industrie, le secteur public, ...

#### ACTIONS PROPOSEES

C'est pourquoi, nous recommandons la mise en place d'un cadre de gouvernance renforcé et multi partenarial doté d'une ingénierie d'animation pour coordonner et accompagner la construction des catalogues de nouveaux services présentant un caractère structurant et à impact fort à l'échelle régionale... Une gouvernance du numérique à réinventer autour de commissions thématiques (THD / Numérique responsable / Numérique inclusif / Open data ...), d'un comité des pôles de ressources (Cyber campus, Dihnamic, cluster NAOS, etc.) et d'un Comité des usagers (Conseillers et médiateurs numériques, Tiers-Lieux, etc.) dont les représentants siègeraient au Conseil régional du numérique (Région, Conseils départementaux, Métropoles, Agglomérations) pour assurer la cohérence globale des dispositifs et préparer la nouvelle feuille de route numérique.

#### MODALITES

**Pilote** : *Délégation numérique du Conseil régional*

**Temporalité de réalisation** : 2024 (mise en place) ; 2025-2027 (montée en puissance)

## CONSTATS ET ENJEUX

L'accompagnement à la dynamique des Tiers lieux sur les territoires de la région Nouvelle-Aquitaine constitue depuis de nombreuses années une ambition régionale forte. Pour autant, **l'évaluation a précisé que les résultats et effets des cofinancements européens sur cette typologie d'action méritaient d'être nuancés**, en particulier au regard de la nature des actions qui ont fait l'objet de cofinancements : **il s'agit majoritairement de soutiens apportés à la rénovation d'un bâtiment ou à l'acquisition de matériels.**

Si ce type de d'investissement semble indispensable et permet la création d'un lieu, les efforts en matière d'animation et **la capacité à « faire vivre »** ce type de lieu demeurent encore plus essentiels. Néanmoins les fonds européens sont peu intervenus sur ces aspects : des crédits FSE ont été mobilisés pour soutenir certains réseaux dont l'activité contribue à aider les Tiers-lieux sur ces aspects (Coopérative des Tiers lieux) mais ces financements ne sont pas pérennes.

## ACTIONS PROPOSEES

L'ambition portée en direction du développement et de l'accompagnement de ce type de démarche pourrait être complétée par une mobilisation des crédits européens.

Dans le détail, cette proposition revêt une double approche :

- **envisager un soutien en direction des structures en charge de fédérer et d'accompagner le déploiement des Tiers lieux** (animation, etc...). Plusieurs têtes de réseaux maillent le territoire national. L'objectif étant de s'appuyer ici sur les structures existantes. En région Nouvelle-Aquitaine, la coopérative des Tiers-lieux est la structure identifiée.

Plusieurs missions pourraient être attendues à travers ces cofinancements européens :

- **animer** le réseau régional
  - **mutualiser** des ressources pédagogiques
  - **accompagner** les Tiers lieux dans leur développement,
  - **professionnaliser** les acteurs des Tiers lieux (formation, etc...)
  - **réaliser des études/des bilans** régionaux
- **analyser les modalités de mise en œuvre des interventions UE** : il s'agit ici d'étudier les modalités de cofinancements européens les plus adaptés, notamment de comprendre les fonds à mobiliser (FEDER ou FSE).

## MODALITES

**Pilote** : Direction des Fonds UE / Direction de l'ESS et de l'Innovation sociale

**Temporalité de réalisation** : 2024

## CONSTATS ET ENJEUX

La pandémie provoquée par l'émergence du virus COVID-19 a eu en quelque mois un impact profond et déterminant sur l'organisation sociale de la quasi-totalité des pays du monde. Dans ce contexte global, la région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projet flash pour soutenir les initiatives des makers qui se sont illustrés par leur réponse dans l'urgence au manque de moyens matériels (masques, visières, etc.) non pourvus pendant la crise. Les conclusions de l'étude « HomeMade », coordonnée par la Coopérative des Tiers-Lieux, ont permis de souligner la richesse que pouvait représenter la présence d'un tiers-lieu de fabrication notamment numérique (fablab, hackerspace...) sur le territoire.

Dans le même esprit à la demande du gouvernement l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et France Tiers-Lieux ont lancé, en 2021, le programme Manufactures de proximité visant à soutenir les tiers-lieux dédiés à la production... Au terme de la vague 3 de labellisation sur les 100 Manufactures de proximité lauréates de l'appel à projet national, la région Nouvelle-Aquitaine peut s'appuyer sur 11 initiatives labellisées. Ces manufactures de proximité comme les autres tiers-lieux de Fabrication peuvent jouer un rôle dans la transition numérique en permettant aux entrepreneurs locaux (artisans, indépendants, etc.) de découvrir et maîtriser les technologies immersives (XR) dans une logique de « Test before invest » qui est l'un des piliers de la stratégie Digital Europe pour démystifier les technologies numériques, à réduire les risques et à faciliter la prise de décision par les bénéficiaires dans leur transformation digitale...

Afin de soutenir, d'une part, la création de tiers-lieux dans les territoires en carence et d'autre part, de consolider le secteur en soutenant le développement de tiers-lieux déjà existants, la région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié sur la période 2022-2024 (source : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tiers-lieux-2022-2024>). Nous proposons de renforcer cette initiative par un nouvel Appel à Projets pour accélérer le développement d'une **activité de formation technologies immersives (XR) au sein d'un tiers-lieu** en en faisant de véritables acteurs de la transformation numérique autour de la promotion des technologies immersives (XR) telles que la réalité virtuelle (VR) et la réalité augmentée (RA) dans les processus de fabrication (bois, métal, céramique, etc.)

## ACTIONS PROPOSEES

**Un Appel à Projets Intégration des technologies immersives (XR) au sein d'un tiers-lieu** ou d'un consortium de tiers-Lieu coordonnés par une tête de réseau :

- > Objectifs :
  - Accompagner la montée en puissance dans le champ de l'innovation numérique des Tiers-lieux ;
  - Assurer l'ancrage territorial des Tiers-Lieux de fabrication
  - Diversifier les sources de revenus des tiers-lieux
- > Modalités d'accompagnement
  - Les candidats retenus dans le cadre de l'appel à projet bénéficieront d'une aide permettant d'apporter des solutions concrètes aux apprenants (acquisition d'outils, équipements pédagogiques et ressources humaines...).

## MODALITES

**Pilote** : Délégation numérique du Conseil régional

**Temporalité de réalisation** : 2024-2027

## CONSTATS ET ENJEUX

Dans un contexte de transformation numérique des entreprises et de croissance des usages, **l'impact environnemental du numérique fait l'objet d'une prise de conscience sociétale forte** qui appelle des réponses des politiques publiques. En effet, l'adoption des principes d'un numérique responsable a été une demande exprimée par les acteurs de la Convention citoyenne pour le climat. Cette transition écologique, appliquée au numérique, implique de connaître son impact environnemental, d'agir pour un numérique plus sobre et réfléchi, tout en l'utilisant comme levier au service de la transition écologique.

Ainsi, l'ambition affichée de la région Nouvelle-Aquitaine d'accompagner fortement les entreprises du territoire dans leur transformation numérique pourrait aussi s'accompagner d'actions complémentaires en faveur **d'un numérique responsable** et les crédits UE dédiés au développement du numérique pourraient également intégrer cette dimension.

## ACTIONS PROPOSEES

La promotion et sensibilisation d'un numérique responsable constitue déjà une priorité de la région Nouvelle-Aquitaine et des nombreuses initiatives ont été menées : actions menées par les acteurs clés du numérique (Pôles de Compétitivité, chambres consulaires, etc...), publications de Podcasts « grand public » réalisés en partenariat avec l'Institut du Numérique Responsable, etc...

La recommandation suivante s'inscrit ainsi dans cette continuité d'action et vise à mettre en place **un critère de sélection des futurs projets cofinancés sur la période dans le cadre du PR 2021-2027, basé sur des exigences en matière de numérique responsable.**

En pratique, l'AG pourrait demander aux porteurs de projets de justifier leur démarche de transformation numérique par le **respect de certains critères en faveur d'un numérique responsable**. Il est important de veiller à ne pas trop complexifier la mise en œuvre des projets, mais un questionnement des porteurs de projets sur certains sujets pourrait être opportun.

Différents points pourraient faire l'objet de questionnement :

- actions menées par le porteur de projets pour lutter contre les pratiques d'obsolescence ;
- actions menées pour favoriser le réemploi et la réutilisation ;
- actions de sensibilisation au sein de l'entreprises pour aller vers un numérique responsables,
- etc...

Les réponses formulées par les porteurs de projets (sur la base de question fermée) pourraient permettre de **noter le niveau de responsabilité numérique** du projet et/ou de son porteur.

## MODALITES

**Pilote** : Direction des Fonds UE / Délégation au Numérique

**Temporalité de réalisation** : 2024

## CONSTATS ET ENJEUX

Avec la création de la Société Publique Locale NATHD un service public de la fibre optique financé par les collectivités (Région, Départements, Établissements Publics de Coopération Intercommunale) est aujourd'hui proposé sur les sept départements ruraux de la Nouvelle-Aquitaine. A plus long terme, ce service pourrait couvrir les 12 départements du territoire régional. Dans l'immédiat NATHD a pour objet de développer un modèle vertueux autofinancé qui repose notamment sur les recettes de commercialisations du réseau auprès des opérateurs privés et qui permet de soutenir une exploitation de qualité. L'analyse de la qualité du service montre, en 2023, que 79% des dommages réseaux sont provoqués par des incidents sur les câbles aériens (60%) et pour 19% sur les poteaux (*source : Lettre d'information SPL NATHD #34 Janvier/février 2023*). Si en 2022 le délai moyen de résolution était sur le réseau NATHD de 4,73 jours calendaires, dont 2,92 jours avec impact client, c'est sans compter d'une part, les actes de sabotage (section de câbles, incendie, destruction d'armoires, etc.), d'autre part, les « atteintes cyber » déplorées ailleurs en Nouvelle-Aquitaine ou enfin les interruptions de service provoquées par les aléas climatiques tels que des incendies, qui ont emporté en Gironde de nombreux poteaux supports de câbles en fibre optique. Autant d'exemples qui soulignent les risques de vulnérabilité qui pèsent désormais sur ces infrastructures numériques supportant désormais des services essentiels.

Les moyens de renforcer la capacité des réseaux télécoms à résister aux crises sera sans aucun doute un sujet majeur de la période de programmation européenne du FEDER / FSE+ 2021-2027.

## ACTIONS PROPOSEES

En attendant que l'Europe se dote, à l'horizon de 2028, d'une infrastructure satellitaire souveraine en orbite basse pour assurer la sécurité et la souveraineté numérique, nous recommandons de mettre dans le cadre de la gouvernance du numérique en Nouvelle-Aquitaine la préparation de la résilience des réseaux supports de services essentiels au sein d'une Task force régionale (cf. R1) avec :

- > L'interopérabilité des plateformes SIG des opérateurs de réseaux d'initiative publique (RIP) ;
- > La réalisation de schémas locaux de résilience des réseaux à intégrer dans chacun des 10 SDTAN ;
- > L'adoption d'une feuille de route régionale de résilience des réseaux publics THD de la Nouvelle-Aquitaine ;
- > L'interconnexion des plaques FttH publiques autour de GIX hébergés dans des datacenters régionaux souverains ;
- > La mise en stress des plans de continuité des R.I.P. en lien avec le préfet de zone de défense et de sécurité ;
- > La mutualisation et coordination des moyens en réponse aux incidents majeurs...

## MODALITES

**Pilote :** Délégation numérique du Conseil régional

**Temporalité de réalisation :** 2024-2027

## CONSTATS ET ENJEUX

Les travaux d'évaluation ont montré l'intérêt et la plus-value des crédits européens en faveur de la transformation numérique. Le Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027 a été adopté par la Commission européenne en septembre 2022. Les orientations régionales prévoient de poursuivre les cofinancements FEDER en faveur de l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de transformation numérique. Le dispositif de suivi des mesures annexé au Programme Régional prévoit ainsi le suivi d'un indicateur de résultat ciblé sur une meilleure prise en compte du numérique par les entreprises : « RCR13 - Entreprises atteignant une forte intensité numérique ».

Cet indicateur qui s'appuie sur une définition proposée par la DG CONNECT et vise à mesurer le nombre d'entreprises qui, grâce au soutien du FEDER, atteignent un niveau de numérisation élevé défini en fonction de l'indice d'intensité numérique (DII). A titre informatif, une intensité numérique élevée est définie comme la disponibilité au niveau de l'entreprise d'au moins 7 des 12 technologies numériques différentes suivantes : 1. Internet pour au moins 50% des salariés / 2. Recours à des spécialistes des TIC / 3. Haut débit rapide (au moins 30 Mbps)/4. Dispositifs Internet mobiles pour au moins 20% des personnes employées/5. Un site Web/6. Un site Web avec des fonctions sophistiquées/7. Présence de l'entreprise sur les réseaux sociaux/8. Publicité payante sur Internet/9. Achat de services de cloud computing avancés/10. Envoi de factures/11. Le chiffre d'affaires du commerce électronique représente au moins 1% du chiffre d'affaires total/12. Ventes Web aux entreprises de plus de 10% du total des ventes Web

## ACTIONS PROPOSEES

Le renseignement de cet indicateur aux échéances intermédiaire (2024) et finale (2029) nécessite de prévoir une méthodologie de collecte des données.

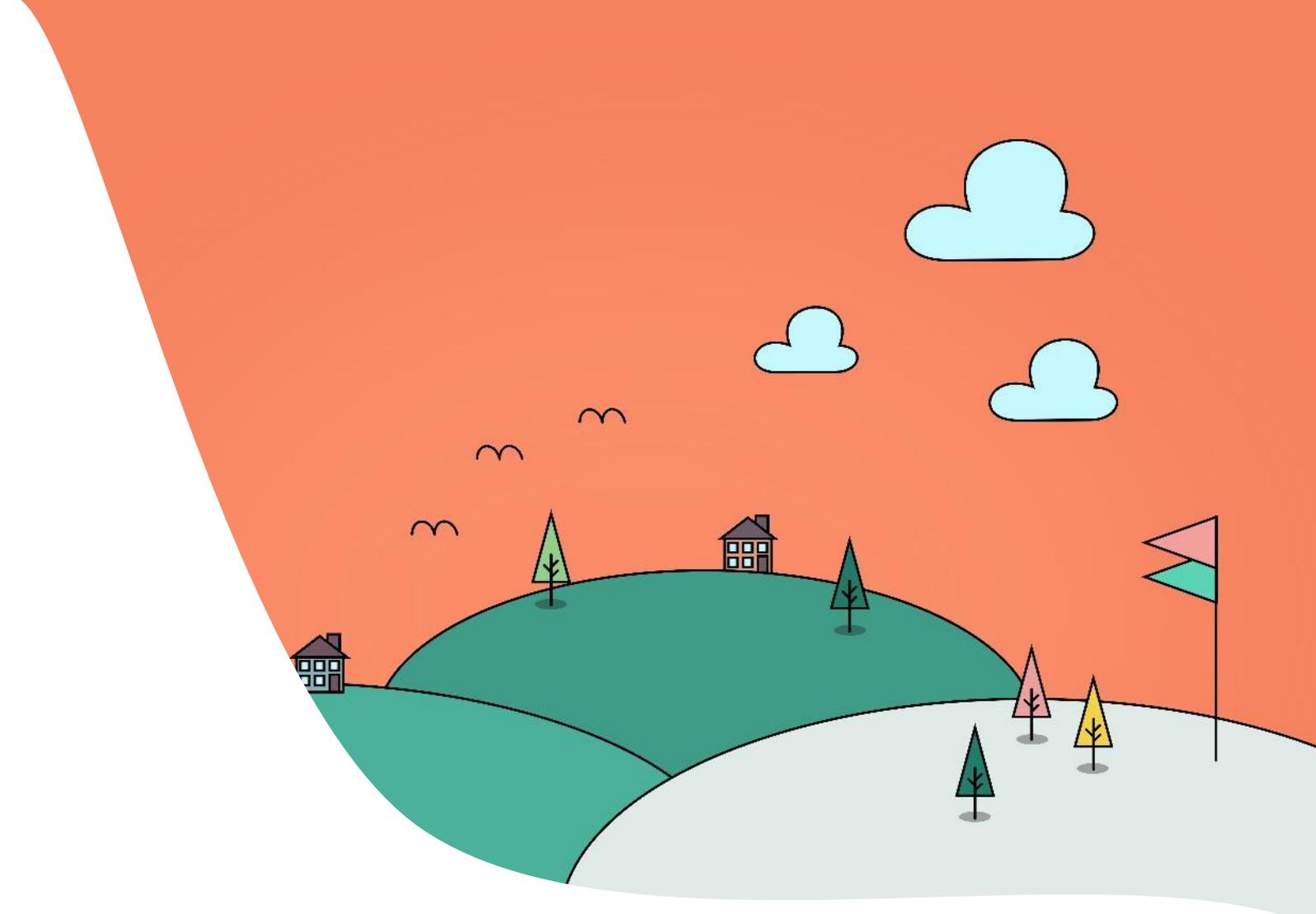
Plusieurs actions pourraient ici être envisagées :

- **Assurer une veille sur l'indicateur** : la haute intensité numérique est un concept et une définition proposée par la DG CONNECT et qui est susceptible d'évoluer chemin faisant. Il semble ainsi essentiel d'assurer un suivi de l'évolution de la définition et de critères associés pour adapter également les modalités de collecte.
- **Mener une enquête auprès de l'ensemble des bénéficiaires** : il semble utile de prévoir un court questionnaire uniquement articulé autour des 12 critères de cet indicateur composite (transmission du questionnaire lors du solde de l'opération).
- **Sensibiliser les entreprises sur l'intérêt de répondre à cette enquête** : en amont, afin de faciliter l'implication des entreprises et in fine les taux de retours, il pourrait être utile d'informer largement les porteurs de projets sur la nécessité de répondre à cette enquête (information lors du dépôt, rappel dans les conventions, etc...).
- **Consolider un outil de suivi (ou intégrer à un outil existant)** : consolider les données au sein d'un outil de suivi, permettant de mesurer en continu l'atteinte de la cible. A titre informatif, la présente évaluation a permis de tester cet indicateur en direction des entreprises bénéficiaires sur la période 2014-2020. Les résultats montrent que 80% des entreprises ayant bénéficié d'un soutien FEDER sont considérées comme des entreprises à haute intensité numérique. Ainsi, dans l'hypothèse où l'on constaterait une similarité entre les types de bénéficiaires des PO 2014-2020, la cible prévue (51% en 2029) devrait être dépassée.

## MODALITES

**Pilote** : *Direction des fonds UE*

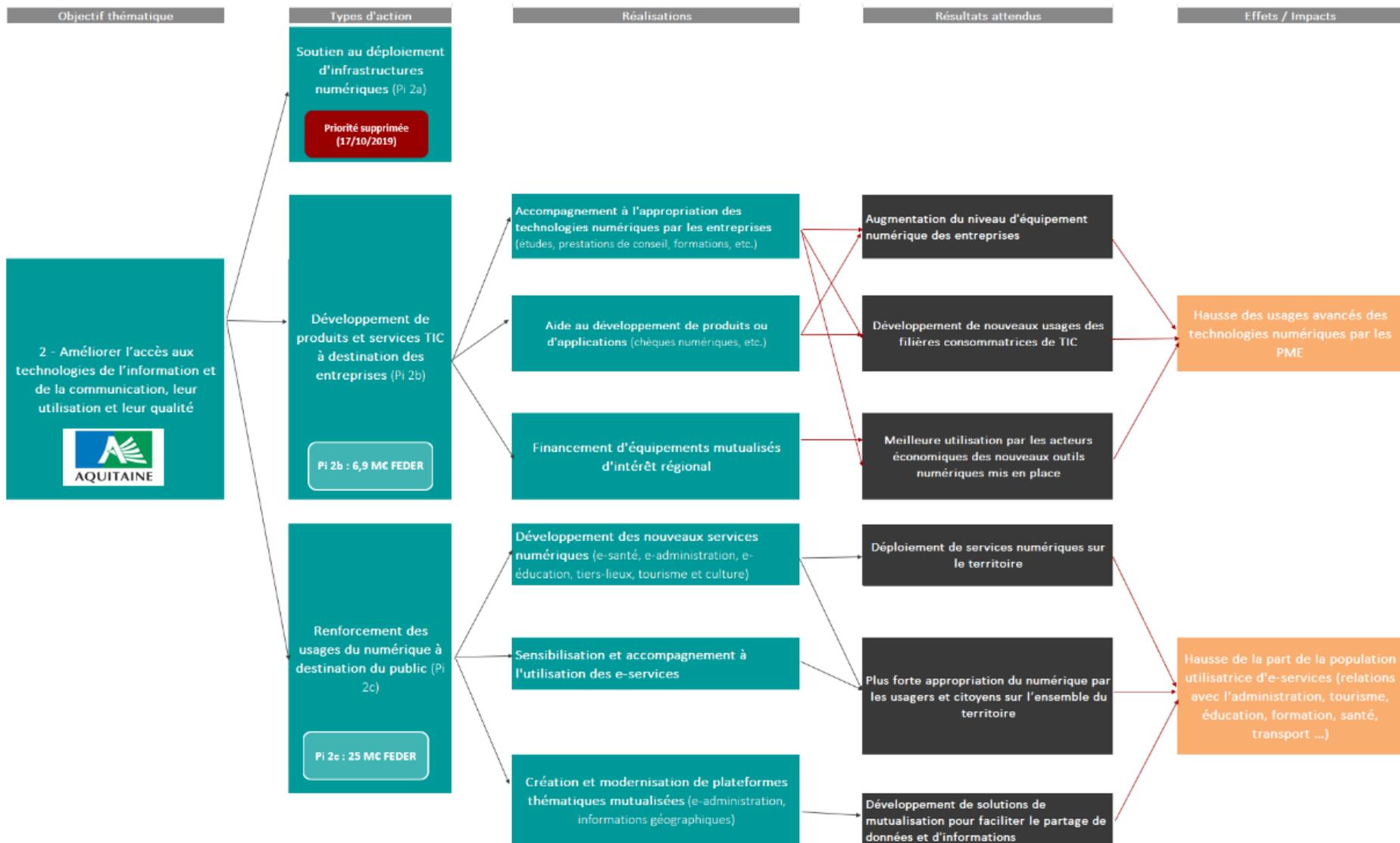
**Temporalité de réalisation** : 2024 et 2029



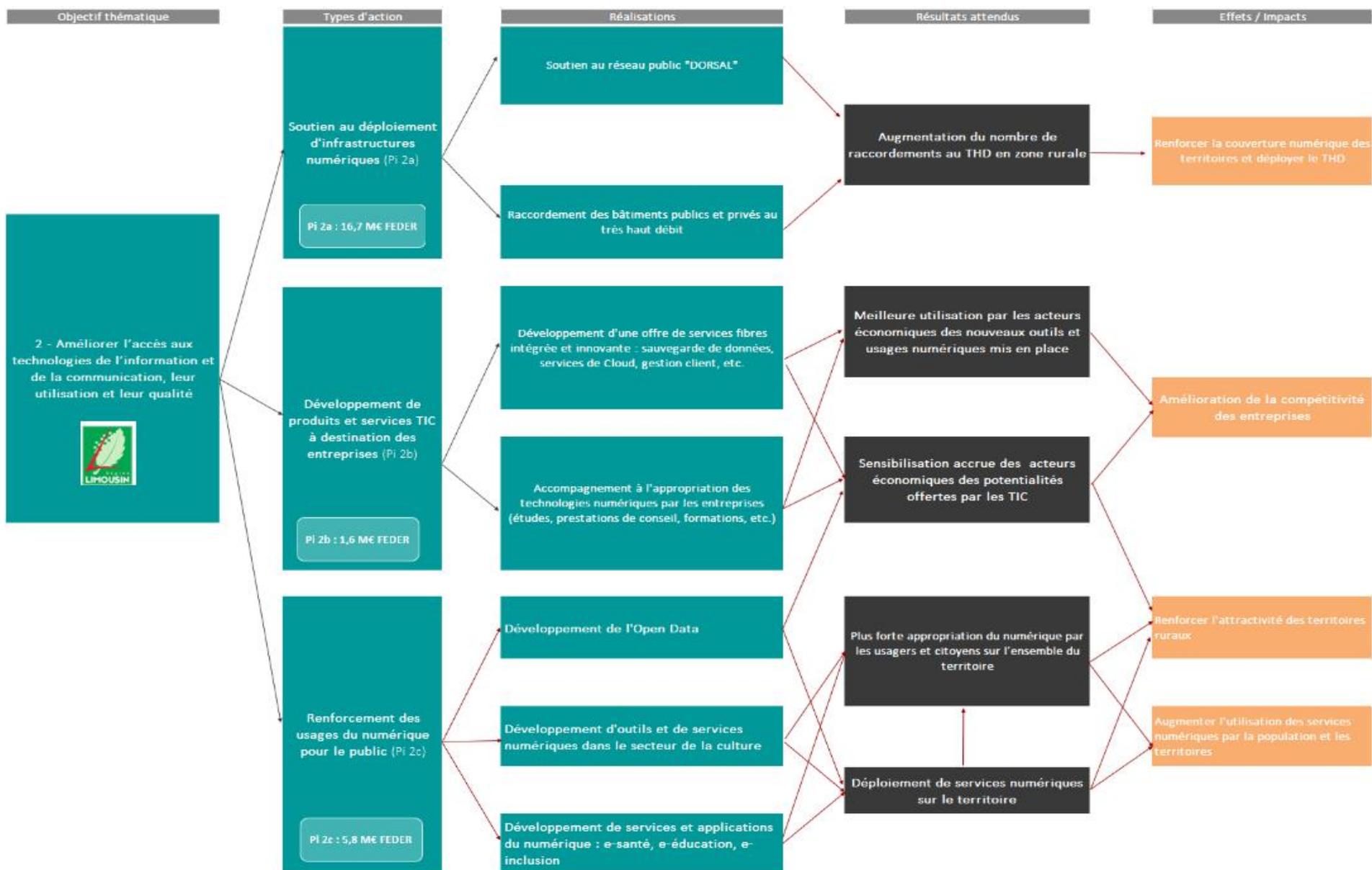
## 5. ANALYSES DETAILLEES

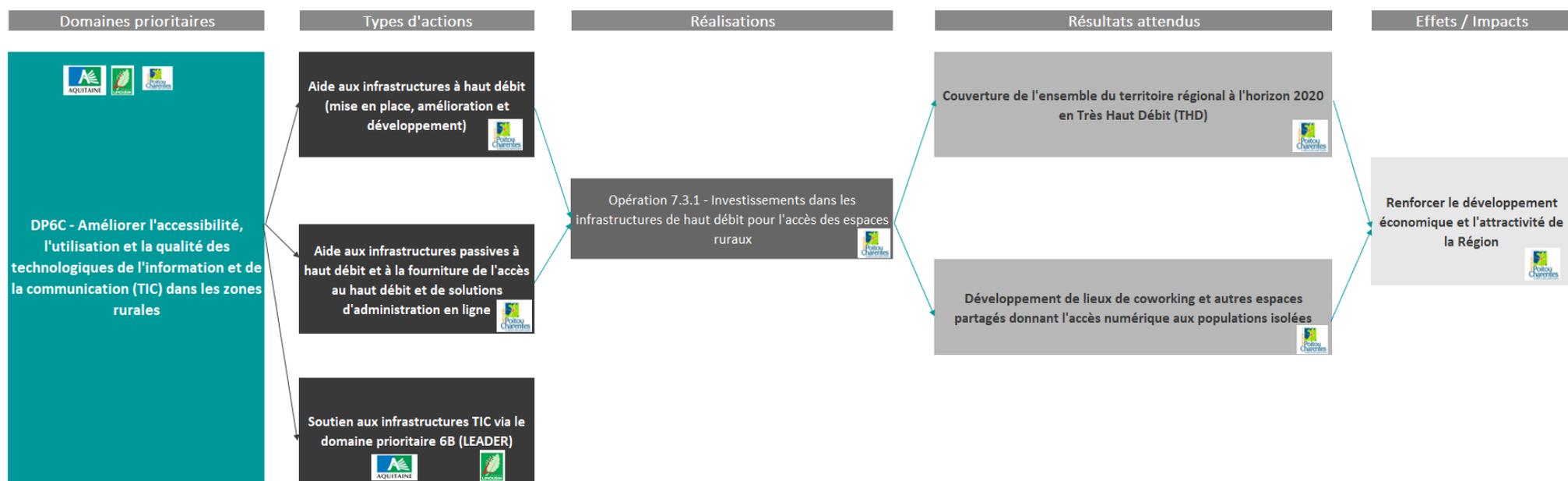
---

## 5.1 Théorie d'action par programme









## 5.2 Bilan des réalisations

### 5.2 a - Notice de lecture du bilan

Le présent bilan de l'avancement du volet numérique des PO Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020, [porte sur les fonds FEDER-FSE](#).

Les différents chapitres (Pi) [sont articulés en 2 temps et par PO](#) :

- le rappel des chiffres clés de la Pi (maquette, avancement ...),
- l'analyse des typologies de projets et des types de porteurs de projet,

L'étude de l'avancement au regard des indicateurs de réalisations et de résultats est faite à l'échelle des 3 PO dans une quatrième partie.

Les données ont été transmises par la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Les analyses à l'échelle des chiffres clés et des typologies FEDER-FSE s'appuient sur les [données de programmation de janvier 2023](#) ;
- Les analyses des indicateurs de réalisation concernent des données de programmation de [janvier 2023](#).
- Les analyses des indicateurs de résultat s'appuient sur le [RAMO 2021](#) ;

Les éléments suivants ne visent pas à l'exhaustivité. Ils ont vocation à [identifier de manière synthétique les principaux chiffres clés qui caractérisent l'avancement des PO FEDER-FSE](#) (volet numérique) sur la période 2014-2020. Ces données pourront servir de supports d'échanges lors des entretiens menées dans le cadre de cette évaluation et permettront également de nourrir les argumentations déployées dans le cadre des réponses aux questions évaluatives.

## 5.2 b - PO FEDER-FSE Aquitaine

### RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

L'Aquitaine a fait le choix de retenir :

- La Pi 2b, portant sur le soutien à la transition numérique des entreprises de son territoire (notamment à travers le « chèque numérique »)
- La Pi 2c, ciblée sur l'accompagnement au développement des usages du numériques (multimodalité, culture, e-administration, etc.).

### NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEDER (OT2)

#### PI 2B – PRODUITS ET SERVICES TIC - ENTREPRISES

La priorité d'investissement 2b est constituée d'un objectif spécifique : OS 3.2 – Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises. Les points à retenir en janvier 2023 sont :

- 98 dossiers programmés
- 6 M€ FEDER, soit 87% de taux de programmation
- 91,6% de taux de certification, ce qui témoigne d'une bonne avancée.

#### PI 2C – USAGES DU NUMÉRIQUE

La priorité d'investissement 2c mobilise l'objectif spécifique 3.3 : Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation. On retrouve ici :

- 31 opérations programmées
- 27 M€ FEDER, soit 107,9% de taux de programmation
- 47,2% de taux de certification,

PO - Aquitaine	Nb projets	Programmation UE		Certification	
		€	% prog	€	%
OS 3.2 - Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises	98	6 014 368,84 €	87,0%	12 666 075,52 €	91,6%
OS 3.3 - Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation	31	27 080 307,41 €	107,9%	23 710 496,79 €	47,2%

**ANALYSE PAR TYPOLOGIES DE PROJETS**

L'OS 3.2 porte **presqu'exclusivement les soutiens en faveur de la transformation numérique** et le développement de sites web par les entreprises à partir de chèques.

- Coût total programmé **14 M€ CT**, soit 142,7 K€ CT de coût moyen par projet
- 6 M€ FEDER pour un cofinancement moyen de **61,3 K€ FEDER par projet**

OS 3.2 - Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises	Typologie de projets				
	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	Coût moyen projet CT	Montant UE programmé	Coût moyen projet UE
TIC "entreprise"	98	13 985 616,28 €	142 710,37 €	6 014 368,84 €	61 371,11 €
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>13 985 616,28 €</b>	<b>142 710,37 €</b>	<b>6 014 368,84 €</b>	<b>61 371,11 €</b>

En ce qui concerne l'OS 3.3, la majorité des projets porte sur le développement **des e-services** :

- **24 projets pour 32,5 M€ CT** et 16,7 M€ FEDER
- Un **coût moyen de 1,3 M€ CT** par projet

Les cofinancements en direction des services d'e-éducation et d'e-santé se démarquent par un **coût moyen par projet très élevé** (projets ambitieux et souvent mutualisés : déploiement de l'ENT, mise en place d'outils mutualisés par les GRADES, etc...) :

- E-éducation → **coûts moyens 3,9 M€ CT et 1,9 M€ FEDER**
- E-santé → **coûts moyens 2,3 M€ CT et 1,1 M€ FEDER**

Un **dernier projet concerne la « Création d'un réseau de tiers-lieux, sur le territoire de la Dordogne ».**

OS 3.3 - Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation	Typologie de projets				
	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	Coût moyen projet CT	Montant UE programmé	Coût moyen projet UE
e-services (e-administration, opendata, multimodalité, e-culture et tourisme, etc.)	24	32 552 254,24 €	1 356 343,93 €	16 747 760,00 €	697 823,33 €
e-éducation	4	15 733 407,59 €	3 933 351,90 €	7 866 459,16 €	1 966 614,79 €
e-santé	2	4 750 999,97 €	2 375 499,99 €	2 363 742,04 €	1 181 871,02 €
Tiers-lieux	1	328 531,76 €	328 531,76 €	102 346,21 €	102 346,21 €
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>53 365 193,56 €</b>	<b>7 993 727,57 €</b>	<b>27 080 307,41 €</b>	<b>3 948 655,35 €</b>

**PRÉSENTATION DES TYPES DE PORTEURS DE PROJET**

Pour l'OS 3.2, **2 types de porteurs** différents ont été identifiés concernant la Pi 2b « TIC Entreprise ». On retrouve ainsi :

- Des **sociétés** (SA, SAS, SARL, ...) qui comptabilisent **96 projets**
- **2 associations** (ADAPEI et AGROTEC).

Typologie des porteurs	
OS 3.2 - Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises	TIC "Entreprise"
Sociétés (SA, SAS, SARL, ...)	96
Associations	2
<b>Total</b>	<b>98</b>

7 types de porteurs ont été identifiés sur l'OS 3.3. Il s'agit par ordre décroissant :

- De **collectivités territoriales** : 9 projets de e-services et 1 d'e-éducation
- De **Groupements d'intérêt public** (GIP) : 6 opérations de e-services et 2 d'e-santé
- **D'autres établissements publics** (comme des syndicats mixtes ou de transport) : 4 actions d'e-services et 2 d'e-éducation
- **D'associations** : 3 dossiers de e-services
- De **sociétés** : 1 e-services et 1 tiers-lieux
- D'une **CMA / CCI** : 1 action de e-services
- Un dernier **groupement privé** (BTP CFA Aquitaine) : 1 e-éducation

Typologie des porteurs				
OS 3.3 - Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation	e-santé	e-éducation	e-services (e-administration, opendata, multimodalité, e-culture et tourisme, etc.)	Tiers-lieux
Collectivités territoriales (Régions, départements, EPCI, communes)	0	1	9	0
GIP	2	0	6	0
Autres établissements publics	0	2	4	0
Associations	0	0	3	0
Sociétés (SA, SAS, SARL, ...)	0	0	1	1
CMA / CCI	0	0	1	0
Autre	0	1	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>1</b>

### RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

Le PO Limousin a souhaité mobiliser les 3 Pi existantes en faveur du numérique : « infrastructure numérique » (2a), « TIC-Entreprise » (2b), « usages du numériques » (2c)

### NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEDER (OT2)

#### PI 2A – INFRASTRUCTURES THD

La Pi 2a se retrouve au sein de l'Objectif spécifique 3.1 « Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin ». Il s'agit de la Pi la mieux dotée financièrement :

- 4 dossiers programmés
- 16,8 M€ FEDER programmés soit 100,6% de taux de programmation
- Un taux de certification élevé de 141%.

#### PI 2B- PRODUITS ET SERVICES TIC - ENTREPRISES

Sur la Pi 2b, l'OS 3.2 « Augmenter les usages du numérique par les entreprises » totalise :

- 16 opérations programmées
- 1,1 M€ FEDER programmés, soit un taux de programmation de 72,7%
- Un taux de certification de 39,3%.

#### PI 2C USAGES DU NUMÉRIQUE

En ce qui concerne la Pi 2c, elle s'appuie sur l'OS 3.3 « Augmenter les usages numériques par/pour la population ». Il s'agit de la Pi qui comptabilise le plus de projets programmés :

- 40 actions programmées
- 6 M€ FEDER programmés
- Un taux de certification de 40,7%.

PO - Limousin	Nb projets	Programmation UE		Certification	
		€	% prog	€	%
OS 3.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin	4	16 804 166,86 €	100,6%	39 241 189,77 €	141,0%
OS 3.2 - Augmenter les usages numériques par les entreprises	16	1 163 621,38 €	72,7%	1 049 322,03 €	39,3%
OS 3.3 - Augmenter les usages numériques par/pour la population	40	6 003 470,99 €	102,5%	3 974 967,36 €	40,7%

**ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE PROJET**

Une seule typologie de projet ressort des 4 dossiers programmés sur l'OS 3.1. Il s'agit du déploiement de nouvelles infrastructures. Il est possible de noter :

- Un coût total programmé très élevé de **plus de 115,2 M€ CT**, soit 28,8 M€ CT en moyenne par projet
- Un taux de **cofinancement européen assez faible de 12,5%** environ.

Typologie de projets					
OS 3.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	Coût moyen projet CT	Montant UE programmé	Coût moyen projet UE
Infrastructures	4	115 282 994,72 €	28 820 748,68 €	16 804 166,86 €	4 201 041,72 €
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>115 282 994,72 €</b>	<b>28 820 748,68 €</b>	<b>16 804 166,86 €</b>	<b>4 201 041,72 €</b>

Le soutien à la numérisation des entreprises (OS 3.2) porte sur des actions « TIC "Entreprise" ».

- Coût total programmé de 2,4 M€ CT soit 153,6 K€ CT par projet
- Un coût moyen UE également de 72,7 K€ FEDER.

Typologie de projets					
OS 3.2 - Augmenter les usages numériques par les entreprises	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	Coût moyen projet CT	Montant UE programmé	Coût moyen projet UE
TIC "entreprise"	16	2 458 400,39 €	153 650,02 €	1 163 621,38 €	72 726,34 €
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>2 458 400,39 €</b>	<b>153 650,02 €</b>	<b>1 163 621,38 €</b>	<b>72 726,34 €</b>

4 typologies sont concernées par l'OS 3.3.

- Le développement de **Tiers-lieux** et **d'e-services** avec chacun **16 projets programmés**, pour un coût moyen CT de respectivement **224,6 K€ CT et 180,4 K€ CT**.
- La **e-santé** avec **6 opérations** pour un coût total programmé de 3,3 M€ CT, soit 551,3 K€ en moyenne par projet.
- La **e-éducation** avec 2 actions et un coût moyen CT par projet relativement important (760,3 K€ CT).

Typologie de projets					
OS 3.3 - Augmenter les usages numériques par/pour la population	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	Coût moyen projet CT	Montant UE programmé	Coût moyen projet UE
Tiers-lieux	16	3 593 819,12 €	224 613,70 €	1 716 404,65 €	107 275,29 €
e-services (e-administration, opendata, multimodalité, e-culture et tourisme, etc.)	16	2 886 358,40 €	180 397,40 €	1 619 658,66 €	101 228,67 €
e-santé	6	3 307 941,62 €	551 323,60 €	1 755 033,28 €	292 505,55 €
e-éducation	2	1 520 624,00 €	760 312,00 €	912 374,40 €	456 187,20 €
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>11 308 743,14 €</b>	<b>282 718,58 €</b>	<b>6 003 470,99 €</b>	<b>150 086,77 €</b>

## PRÉSENTATION DES TYPES DE PORTEURS DE PROJET

Seul le **Syndicat mixte Dorsal** (Autre établissement public) a porté des actions d'infrastructures sur l'OS 3.1.

Typologie des porteurs	
OS 3.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin	Infrastructures
Autre établissement public	4
Total	4

Les actions de l'OS 3.2 ont majoritairement concerné des entreprises :

- Des **sociétés** (SA, SAS, SARL, etc.) : **14 actions** « TIC "entreprise" »
- La CCI de Limoges : **1 opération**
- Une association : **1 projet**

Typologie des porteurs	
OS 3.2 - Augmenter les usages numériques par les entreprises	TIC "entreprise"
Sociétés (SA, SAS, SARL, ...)	14
CMA / CCI	1
Association	1
Total	16

6 types de porteurs ont été identifiés sur l'OS 3.3. Il s'agit par ordre décroissant :

- D'associations avec **14 projets** : 7 de tiers-lieux et 7 d'e-services
- De **collectivités territoriales 12 actions** : 8 Tiers-lieux, 2 d'e-éducation et 2 d'e-services
- De **chambres consulaires (CMA / CCI)** avec **2 projets d'e-santé** et **3 d'e-services**
- De **GIP** : **2 dossiers d'e-santé** et **d'e-services**
- D'**autres établissements publics** avec 2 dossiers d'e-services et 1 d'e-santé
- **1 projet d'e-santé** et **1 de Tiers-lieux** portés par des **sociétés**.

Typologie des porteurs				
OS 3.3 - Augmenter les usages numériques par/pour la population	e-santé	Tiers-lieux	e-éducation	e-services (e-administration, opendata, multimodalité, e-culture et tourisme, etc.)
Associations	0	7	0	7
Collectivités territoriales (Régions, départements, EPCI, communes)	0	8	2	2
CMA / CCI	2	0	0	3
GIP	2	0	0	2
Autres établissements publics	1	0	0	2
Sociétés (SA, SAS, SARL, ...)	1	1	0	0
Total	6	16	2	16

## 5.2 d - PO FEDER-FSE Poitou-Charentes

### RAPPEL DES CHOIX STRATEGIQUES

Le PO Poitou-Charentes s'est appuyé sur la Pi 2a : « infrastructure numérique » et la Pi 2c portant sur les « usages du numériques » (2c).

En outre, certaines actions, en direction de la transformation numérique, ont également été conduites à travers l'OT 3 du PO « compétitivité des entreprises ».

### NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES FEDER (OT2 ET PI 3D)

#### PI 2A – INFRASTRUCTURES THD

La Pi 2a mobilise l'Objectif spécifique 2.a.1 « Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional ». Les données de suivi identifient :

- 2 dossiers programmés
- 6,1 M€ FEDER programmés, soit 104,86% de taux de programmation
- Un taux de certification de 77,2%.

#### PI 2C USAGES DU NUMÉRIQUE

L'OS 2.c.1 « Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire » a concerné :

- 41 actions programmées
- 7,3 M€ FEDER programmés
- Un taux de certification de 75,8%.

#### PI 3D CAPACITÉ DES PME À CROÎTRE SUR LES MARCHÉS RÉGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ET DANS LES PROCESSUS D'INNOVATION

Pour favoriser la transformation numérique des entreprises, l'OS 3.d.1 « Augmenter la taille des entreprises » a été mobilisé : 20 dossiers ont été programmés en janvier 2023 (soit 16,5% des dossiers de l'OS -121 dossiers). En revanche les montants ne nous ont pas été communiqué.

PO - Poitou-Charentes	Nb projets	Programmation UE		Certification	
		€	% prog	€	%
OS 2.a.1 - Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional	2	6 180 783,13 €	104,8%	7 595 060,35 €	77,2%
OS 2.c.1 - Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire	41	7 298 151,68 €	91,2%	10 108 336,66 €	75,8%
OS 3.d.1 - Augmenter la taille des entreprises	20	Non communiqué			

### LES TYPOLOGIES DE PROJETS ET DE PORTEURS FEDER

#### ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE PROJET

Les cofinancements ont concerné :

- Des infrastructures pour soutenir les montées en débit.

- Un coût moyen élevé, mais cohérent sur ce type de projets : **5,6 M€ CT et 3 M€ FEDER**

Typologie de projets					
OS 2.a.1 - Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	Coût moyen projet CT	Montant UE programmé	Coût moyen projet UE
Infrastructures (montées en débit)	2	11 261 870,48 €	5 630 935,24 €	6 180 783,13 €	3 090 391,57 €
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>11 261 870,48 €</b>	<b>5 630 935,24 €</b>	<b>6 180 783,13 €</b>	<b>3 090 391,57 €</b>

4 typologies ont été identifiées sur l'OS2.c.1 :

- **E-services** (e-administration, opendata, multimodalité, tourisme, etc.) avec **27 projets et 7,9 M€ CT programmés**
- **E-éducation** : **6 dossiers** pour un coût moyen CT de 556,1 K€ et FEDER de 302,3 K€
- **Tiers-lieux avec 4 actions cofinancées** à hauteur de 903,1 K€ CT et 337,1 K€ FEDER
- **4 d'e-santé** avec un coût moyen de 1 M€ CT et près de 400 K€ FEDER

Typologie de projets					
OS 2.c.1 - Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire	Nb de projets	Coût total programmé (CT)	Coût moyen projet CT	Montant UE programmé	Coût moyen projet UE
e-services (e-administration, opendata, multimodalité, tourisme, etc.)	27	7 980 759,80 €	295 583,70 €	3 560 906,99 €	131 885,44 €
e-éducation	6	3 336 753,98 €	556 125,66 €	1 814 112,99 €	302 352,17 €
Tiers-lieux	4	903 131,33 €	225 782,83 €	337 186,29 €	84 296,57 €
e-santé	4	4 065 898,02 €	1 016 474,51 €	1 585 945,41 €	396 486,35 €
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>16 286 543,13 €</b>	<b>2 093 966,70 €</b>	<b>7 298 151,68 €</b>	<b>915 020,53 €</b>

#### PRÉSENTATION DES TYPES DE PORTEURS DE PROJET

Les actions de l'OS 2.a.1 ont été portées par les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres :

Typologie des porteurs	
OS 2.a.1 - Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional	Infrastructures (montées en débit)
Collectivités territoriales (Régions, départements, EPCI, communes)	2
<b>Total</b>	<b>2</b>

6 types de porteurs ont bénéficié de subvention FEDER sur l'OS2.c.1 :

- Les **collectivités territoriales (20 opérations)** avec notamment 14 projets relatifs à des e-services et 4 à de l'e-éducation
- Les **associations (7 projets)** : 4 d'e-services, 2 de Tiers-lieux et 1 d'e-éducation
- Les **GIP** avec 3 projets d'e-santé et 4 d'e-services
- **D'autres établissements publics** avec 4 actions d'e-services et 1 d'e-éducation
- Les **sociétés et CMA / CCI** avec respectivement 1 projet d'e-services et 1 de Tiers-lieux.

OS 2.c.1 - Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire	Typologie des porteurs			
	e-santé	Tiers-lieux	e-éducation	e-services (e-administration, opendata, multimodalité, e-culture et tourisme, etc.)
Collectivités territoriales (Régions, départements, EPC, communes)	1	1	4	14
Associations	0	2	1	4
GIP	3	0	0	4
Autres établissements publics	0	0	1	4
Sociétés (SA, SAS, SARL, ...)	0	0	0	1
CMA / CCI	0	1	0	0
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>27</b>

## AVANCEMENT AU REGARD DES INDICATEURS DE REALISATION / RESULTAT FEDER DES 3 PO

### ZOOM SUR LES INDICATEURS DE RÉALISATION

7 indicateurs de réalisation ont été fléchés sur l'OT2 avec la répartition suivante :

- 2 sur le PO Aquitaine :
  - Le **CO01** qui n'a pas encore atteint sa cible, même si le prévisionnel permet une atteinte à hauteur de 92%.
  - **L'AQIC2** « Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des Aquitains », inscrit au cadre de performance, et dont **les valeurs prévisionnelles permettent d'envisager un dépassement de la cible** (455 pour une cible de 27).
- 3 sur le PO Limousin :
  - **L'IC10** « Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès large bande d'au moins 30 Mbps », qui est au cadre de performance et qui **devrait atteindre sa cible au regard des valeurs prévisionnelles** renseignées (90 235 pour une cible de 72 188).
  - **L'IC01** : la cible n'est à ce jour pas encore atteinte mais les **valeurs prévisionnelles s'avèrent très importantes** (2 515 entreprises pour une cible de 15 à l'horizon 2023).
  - **L'IS03** qui a **pratiquement atteint sa cible**.
- 2 sur le PO Poitou-Charentes :
  - **Rea2a** « Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique », inscrit au cadre de performance et qui **devrait atteindre sa cible au vu des valeurs prévisionnelles** renseignées (123 pour une cible de 100)

- **Rea2c** « Nombre de nouveaux services numériques créés », également inscrit au cadre de performance et qui **devrait aussi atteindre sa cible d'ici 2023** (54 en valeur prévisionnelle pour une cible à 53).

PO	PI	Code	Indicateur (libellé)	Cibles		Situation en janvier 2023	
				2018	2023	Prévisionnel	Réalisé
Aquitaine	2b	CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		105,00	97,00	90,00
Aquitaine	2c	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains		39,00	455,00	27,00
Limousin	2a	IC10	Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès large bande d'au moins 30Mbps		72 188,00	90 235,00	-
Limousin	2b	IC01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		15,00	2 515,00	9,00
Limousin	2c	IS03	Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus		34,00	45,00	29,00
Poitou-Charentes	2a	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique		100,00	123,00	51,00
Poitou-Charentes	2c	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés		53,00	54,00	43,00
Indicateur du cadre de performance							

### ZOOM SUR LES INDICATEURS DE RÉSULTAT

**7 indicateurs de résultat ont été choisis sur l'OT 2.** A ce jour, aucun des indicateurs des PO Aquitaine et Poitou-Charentes n'ont été actualisés. Cela s'explique par la **suppression de la source chargée de la collecte** à la suite de la fusion des Régions.

Concernant le PO Limousin, 3 indicateurs ont été identifiés :

- **L'indicateur 16** « Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées ». **Sa cible est largement dépassée**, puisque le taux de pénétration atteint 23% en 2021 pour une cible à 5%.
- Les IR **17 et 18** seront actualisés dans le cadre de la présente évaluation.

Pi	Type	Identificateur	Unité	Valeur référence et cible		Situation		
				Référence	Cible 2023	Données	Années	
<b>PO Aquitaine</b>								
Pi 2b	Résultat	IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC	%	52,00	68,00	X	X
Pi 2c	Résultat	IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles	%	7,80	60,00	X	X
<b>PO Limousin</b>								
Pi 2a	Résultat	16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées	%	0,00	5,00	23,00	2021
Pi 2b	Résultat	17	Taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)	%	0,00	50,00	A collecter dans le cadre de la présente évaluation	
Pi 2c	Résultat	18	Taux de population utilisant de nouveaux services numériques	%	0,00	25,00		
<b>PO Poitou-Charentes</b>								
Pi 2a	Résultat	Res2a	Taux de sites prioritaires raccordés au THD	Taux	35,50	95,55	X	X
Pi 2c	Résultat	Res2c	Taux d'organisations (collectivités, administrations publiques, associations et entreprises) utilisant des services en ligne	Taux	15,30	25,00	X	X

## 5.3 Fiches projets

Au total, 7 études de cas ont été rédigées pour l'évaluation du volet numérique. Elles se répartissent comme suit :

- Une étude de cas commune aux projets de la Pi 2a visant à déployer le THD sur les régions Limousin et Poitou-Charentes ;
- Une étude de cas sur un projet du PO Aquitaine lié à la numérisation des entreprises (Pi 2b) ;
- 5 études de cas sur des opérations liées aux usages du numérique (plateforme d'échange de données, interopérabilité des transports en commun, E-santé, Tiers-lieu, E-culture).



## 5.3 a - Service public d'accès THD Nouvelle-Aquitaine

**PORTEUR :** Conseil Régional  
**MONTANT FEDER :** 16,8M€  
**COUT TOTAL :** 855,5M€  
**ANNEE DE LANCEMENT :** 2015  
**SITUATION DU PROJET :** En cours

**PARTENAIRES CLES :**

- ➔ **7 départements :** Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Charente, Corrèze, Creuse et Haute-Vienne
- ➔ **5 Syndicats numériques :** Périgord Numérique, Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC 40) ; Lot-et-Garonne numérique ; Charente numérique ; Dorsal pour le Limousin

<b>DOMAINES</b>	PROGRAMME	<b>Les trois programmes opérationnels</b>
	AXE	<b>« Infrastructures numériques »</b>
	OBJECTIF SPECIFIQUE	<b>PI2a OS 3.1 Limousin PI2a OS 2.a.1 Poitou-Charentes</b>
<b>LE PROJET</b>	<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET</b>	
	<p>Afin de ne pas laisser les territoires les plus ruraux de la région en dehors de la dynamique THD, une Société Publique Locale a été créée en 2015 à l'initiative du Conseil Régional d'Aquitaine et des Départements de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne. Une fois que la Région Nouvelle-Aquitaine a été constituée, les trois Départements du territoire Limousin (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) au travers de DORSAL et le département de la Charente ont choisi de rejoindre la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD.</p> <p>Cet outil innovant s'inscrit dans un <b>montage 100 % public qui permet aux collectivités de maîtriser de bout en bout les réseaux fibre et d'en percevoir les recettes</b> : une fois que les Syndicats mixtes numériques ont construit l'infrastructure, la SPL NATHD en assure l'exploitation et la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès à Internet (FAI).</p> <p><b>A l'horizon de 2025, plus de 710 000 prises FttH seront exploitées par NATHD</b> et autant de foyers et d'entreprises situés hors des grandes agglomérations pourront profiter d'une connexion à Internet très haut débit.</p>	
	<b>PRESENTATION DU PROJET</b>	
	<p>La Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) est l'outil de la Région et des collectivités des 7 départements les plus ruraux de Nouvelle-Aquitaine. Capitalisée à hauteur de 15,6M€, sa mission est d'exploiter et de commercialiser, via une Délégation de Service Public, le réseau fibre d'initiative publique construit par ses actionnaires : les 5 Syndicats mixtes numériques.</p> <p>La Société Publique Locale NATHD intervient en tant que Délégataire des SMO (5 Contrats de DSP) pour assurer une mission « <i>d'accompagnement à la conception, d'exploitation et de commercialisation des Zones arrière de NRO, qui seront établies sous la maîtrise d'ouvrage du Délégué [...] ».</i></p> <p>Le réseau est donc transmis au fur et à mesure de sa construction à la SPL NATHD, en charge de son exploitation et de sa commercialisation auprès des opérateurs/FAI. A cet effet, déclaré auprès de l'ARCEP comme un opérateur d'infrastructures télécoms pour exploiter et commercialiser les réseaux FttH confiés par les SMO en charge de la construction, la Société publique locale Nouvelle Aquitaine THD s'appuie sur un prestataire opérateur d'opérateurs qui intervient sur le territoire régional au travers de sa filiale dédiée au projet : La Fibre Nouvelle-Aquitaine.</p>	
	<b>PARTENARIATS ET FINANCEMENTS</b>	
	<p>Sur la zone d'intervention publique couverte par la Société Publique Locale NATHD, les investissements s'élèvent (source dossier administrateurs NATHD - novembre 2021) à près de 855,5M€ cofinancés par les départements et leurs EPCI (280,4M€), l'État au travers du FSN (290,8M€), la Région Nouvelle-Aquitaine (267,5M€) et enfin l'Europe au travers du FEDER avec 16,8M€ du Pi2a Limousin programmés sur les 4 projets portés par le syndicat mixte numérique DORSAL (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), conformément aux choix effectués par la Région Limousin.</p>	

### Des chiffres clefs à décembre 2022 qui soulignent la pertinence de ce service public de la fibre

- 415 455 prises construites ;
- 1 050 communes néo-aquitaines ouvertes commercialement ;
- 973 Points de Mutualisation (PM) commercialisés ;
- 191 082 nouvelles prises en exploitation ;
- Plus de 50 opérateurs entreprise ;
- 10 opérateurs grand public dont les 4 Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) présents sur 90% des PM.

Après quatre années de commercialisation et au rythme moyen de plus de 1800 raccordements hebdomadaires, le réseau fibre d'initiative publique compte en décembre 2022 près de **150 000** abonnés. Un résultat qui lui permet d'atteindre le seuil du demi-million de prises : **499 450 au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**.

### ➤ Un impact territorial fort sur les 7 départements les plus ruraux de la Nouvelle-Aquitaine

Le rassemblement des 5 Syndicats Mixtes numériques au sein de la même Société Publique Locale (SPL) a permis de renforcer l'attractivité des **7 départements les plus ruraux de la Nouvelle-Aquitaine** pour inciter les différents opérateurs à rejoindre le réseau d'initiative publique construit.

Si le réseau d'initiative publique exploité par la SPL NATHD permet aujourd'hui de compléter le déploiement des 5 autres RIP de la Région Nouvelle-Aquitaine (THD64 dans les Pyrénées-Atlantiques, Gironde THD en Gironde, CMTHD en Charente-Maritime, et Poitou Numérique dans les Deux-Sèvres et la Vienne), il permettra au terme de l'extinction de ces contrats de concession de proposer à l'échelle des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine un service public régional de la fibre optique pour tous et partout.

### ➤ Un modèle économique qui permet des retours sur investissements pour les territoires adhérents

Avec les loyers payés par les FAI pour utiliser le réseau, la SPL NATHD perçoit des recettes qu'elle reverse sous forme de redevances d'affermage aux 5 Syndicats mixtes numériques actionnaires. Ces revenus permettent de financer les déploiements du réseau et également d'imaginer de nouveaux services (éducation, santé, prise en charge de l'autonomie...).

### ➤ Une garantie de la maîtrise de l'aménagement numérique du territoire par les collectivités

Par la nature de ses missions organisées autour d'une part, de l'accompagnement à la conception du réseau (en faisant en sorte que les réseaux construits par les prestataires des SMO soient exploitables et commercialisables auprès des FAI), d'autre part, du suivi et contrôle de l'exploitation du réseau (en faisant en sorte de veiller au bon raccordement des usagers, de contrôler les sous-traitants, etc.) et enfin, de commercialisation du réseau (en négociant des accords de d'installation des FAI et OCENs sur la plaque régionale), la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD (SPL NATHD) assure à ses actionnaires et aux collectivités partenaires une maîtrise totale de l'aménagement numérique du territoire :

- Maîtrise des calendriers ;
- Maîtrise des zones de déploiement prioritaires ;
- Transparence des coûts ;
- Perception des recettes (En novembre 2021 plus de 30M€ de redevances reversées par la SPL NATHD aux SMO).

Si cela est encore un peu tôt pour le mesurer avec efficacité l'impact du réseau d'initiative publique NATH on peut estimer qu'il contribuera à partir de 2025 à l'amélioration de l'accès aux services dans les territoires les plus isolés, à la réduction des fractures sociales et économiques.

L'aide FEDER apportée au travers du Pi2a Limousin a été modeste (16,8M€ UE programmés) au regard des 855,5M€ du projet global d'investissements sur le périmètre de la Société Publique Locale NATHD. Néanmoins, elle aura permis de crédibiliser le tour de table financier (construction de 233 852 prises) des trois départements, de l'ancienne région Limousin regroupés au sein du Syndicat mixte numérique DORSAL : Corrèze (99 311 prises) ; Creuse (82 542 prises) ; Haute-Vienne (51 999 prises). Pour les 4 autres SMO (Périgord Numérique, SYDEC 40 ; Lot-et-Garonne numérique ; Charente numérique), le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine s'est substitué aux crédits FEDER prévus dans les maquettes budgétaires pour compenser la complexité du montage du dossier relevée par les porteurs de projet.

Concernant la mobilisation du FEDER sur le territoire de l'ancienne région Limousin, un certain nombre de points critiques ont été relevés du fait des difficultés rencontrées lors de l'élaboration des plans de financement ou lors des phases d'audit et de remontée des justificatifs de dépenses sans compter les délais pour instruire et payer etc. Ces difficultés ont été la source d'insatisfaction de la part des porteurs de projets. Néanmoins si cela été à refaire, les porteurs de projet le referaient.

Enfin, des attentes fortes existent pour mobiliser le FEDER 2021-2027, notamment sur la résilience des réseaux qui pour les acteurs est un chantier indispensable pour fiabiliser un service public de la fibre qui reste encore trop soumis aux aléas climatiques dans une Région qui a connu des incendies ravageurs en 2022 avec des conséquences négatives sur la continuité du service.



### 5.3 b - Chèque TIC

PORTEUR : La chaîne des artisans  
 Landais  
 MONTANT FEDER : 81 911€ €  
 COUT TOTAL : 185 269 €  
 ANNEE DE LANCEMENT : 2015

SITUATION DU PROJET :  
 Finalisé

DOMAINE S	Transformation numérique d'entreprises	PROGRAMME	PO Aquitaine
		AXE	Axe 3 – « Nouveaux usages du numérique »
		OBJECTIF SPECIFIQUE	OS 3.2 « Augmenter les usages numériques par les entreprises »
LE PROJET	<p><b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET</b></p> <p>La chaîne des artisans Landais est une <b>union de 9 coopératives artisanales</b> réparties sur l'ensemble du territoire du département des Landes. Forte de plus de <b>100 entreprises adhérentes</b>, elle regroupe l'ensemble des corps de métier nécessaires à la construction ou à la <b>rénovation de bâtiments</b> : Menuiserie, charpenterie, plomberie, plâtrerie, etc. Elle dispose en outre de locaux à Dax pour centraliser les différents services, la communication et le lien avec les entreprises adhérentes.</p> <p>Sa création remonte aux années 1980. Avant la mise en place du projet, <b>la plupart des artisans continuaient de travailler sur des outils papiers</b> pour concevoir les plans et les plannings. Les entreprises adhérentes sont de petites tailles et la <b>transition numérique peut apparaître complexe</b> pour un artisan seul. L'idée du projet était donc de <b>permettre de passer à un outil de gestion numérique des chantiers afin de centraliser et de sauvegarder les informations</b>. Compte-tenu de la forme particulière d'union de coopératives, la mise en place d'un logiciel de gestion des ressources (ou <b>ERP</b>) devait se faire à partir d'une seule base comprise et partagée par l'ensemble des entreprises adhérentes, à partir d'un serveur centralisé à Dax.</p> <p><b>PRESENTATION DU PROJET</b></p> <p>La réalisation du projet s'est faite sur <b>deux ans entre 2016 et 2018</b>. Deux phases relativement précises se sont succédé pour la mise en place de l'ERP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Phase 1 dite « technique » avec l'installation des différents outils numériques (2016)</b></li> </ul> <p>Cette première phase a permis aux 8 des 9 coopératives de se doter d'un serveur numérique pour s'interconnecter entre elles et à celui de Dax et <b>d'acheter des ordinateurs, écrans, télévisions grand format, etc.</b> La dernière coopérative était en train de changer de locaux lors de la réalisation de cette phase.</p> <p>Une fois les différentes unions équipées, les coopératives se sont dotées du « progiciel Progemini » pour les accompagner dans le suivi des missions : calendrier, budget, partage de documents de chantier, facturation, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Phase 2 de formation des personnels et artisans au nouvel outil numérique (à partir de 2017)</b></li> </ul> <p>Cette seconde phase a débuté en janvier 2017 avec la venue à Dax d'un formateur de la société Progemini. Plusieurs sessions de formation ont eu lieu en fonction des profils concernés : commerciaux, secrétaires, bureaux d'étude. Elles se sont ensuite prolongées en interne avec un référent formateur. En parallèle, les différentes coopératives ont été mises en réseau, de manière progressive, pour <b>améliorer et suivre en continu le déploiement de l'ERP</b>. L'idée était de pouvoir prendre en compte les premiers retours des artisans avant de déployer l'outil auprès de l'ensemble de l'union. Les différents modules du progiciel (administratif, commercial, conduite de travaux) ont également été paramétrés au fur et à mesure.</p> <p><b>PARTENARIATS ET FINANCEMENTS</b></p> <p>Le cofinancement FEDER est intervenu sur l'ensemble du projet (acquisition et formation). L'union des coopératives a pris à sa charge 95 269€, soit 51% du coût du projet et le département des Landes 8 089€.</p>		

### L'ensemble des objectifs visés en début de projet ont été atteints.

Le principal résultat attendu était de faire évoluer les outils et les pratiques des artisans. Dorénavant, ils peuvent **communiquer plus facilement ensemble et accéder de manière simplifiée aux informations liées aux chantiers et aux clients**, de la prise de contact jusqu'à la fin des opérations.

En termes de développement de produits et services numériques pour les entreprises, il est possible de constater :

- **Une sensibilisation accrue des artisans aux outils numériques** à travers les sessions de formation et l'utilisation du progiciel de manière quotidienne. A noter l'utilisation « mobile » des équipements via la mise à disposition de tablettes pour 40 artisans afin qu'ils puissent rester connectés en dehors de leurs locaux.
- **La création de nouveaux services à destination des artisans et des clients** pour faciliter l'échange d'information et le suivi d'un projet. L'ensemble des artisans adhérents peut se connecter à la base de données mise en place.
- L'augmentation du niveau d'équipement des coopératives avec l'achat du matériel dédié.

Seul le module « Conducteur de travaux » a souffert d'un léger retard dans son déploiement, à cause d'un problème lié à l'interface des tablettes.

### Un impact territorial non mesurable mais certain

Du point de vue de la Chaîne des artisans Landais, le projet subventionné a un impact territorial sur le désenclavement du territoire et peut améliorer l'attractivité du territoire. En effet, à la suite du projet, plusieurs articles de journaux sont parus pour mettre en avant l'union et sa transition numérique en cours. Il convient également de préciser que doter d'outils numériques plus de 100 entreprises d'artisans employant près de 500 personnes et réparties sur l'ensemble du département est un atout pour favoriser une image « connectée » des artisans. Enfin, à une époque où les clients privilégient la prise d'information sur internet, la mise à disposition d'outils numériques par des professionnels est un atout et pour l'image de l'union et pour le territoire.

### Un gain important dans l'organisation des coopératives

Un impact organisationnel est également à mettre en avant, puisque l'ensemble des artisans peut maintenant suivre les projets directement depuis les serveurs. La mise en place de l'ERP a permis de gagner en efficacité et en productivité. Les documents peuvent facilement être consultés par les clients ou les artisans. Le client peut ainsi se rendre-compte plus rapidement d'une erreur et le signaler à l'artisan sans devoir attendre une visite de chantier. De manière plus générale, si certains professionnels étaient réticents au changement, les coopératives ont réussi à lever les doutes de manière progressive. L'ensemble des membres devraient être dotés de tablettes pour rester connectés même lors des déplacements d'ici à quelques mois.

### Une hausse du chiffre d'affaires (CA)<sup>o</sup> et de nouvelles adhésions au sein des coopératives

Sur le plan économique et partenarial, le CA de l'union est en hausse de 25% depuis la mise en place de l'ERP. S'il ne s'agit pas du seul facteur explicatif, cette transition n'a pas pu avoir d'effet négatif de ce côté. A noter également que pour assurer la maintenance de l'outil, une personne spécialisée dans le numérique a été recrutée en contrat à durée indéterminée. La nouvelle solution numérique facilite également l'adhésion de nouveaux partenariats, puisque maintenant 110 entreprises font partie de l'union.



**Le FEDER, apporte une subvention non-négligeable sur le projet.** Le cofinancement européen représente ainsi 44% de la somme éligible. Si le projet aurait été réalisé à court terme, il n'aurait pas pris cet ampleur et l'achat d'équipements aurait sans doute été moins important. Il a aussi permis d'impulser une nouvelle dynamique au sein de l'union de coopératives. Cette dernière poursuit son développement et vient de rénover l'ensemble de son bâtiment situé à Dax. Dans le futur, les coopératives souhaitent se doter de drones pour renforcer les relevés topographiques 3D des terrains.

Le seul point négatif mis en avant vient de la complexité administrative des demandes FEDER. Un artisan seul aurait sûrement eu beaucoup de mal à pouvoir tout gérer.



## 5.3 c - PIGMA IV : une plateforme d'échange de données en Nouvelle-Aquitaine

PORTEUR : GIP ATGeRi – projet PIGMA  
 MONTANT FEDER : 2 936 013€ UE  
 COUT TOTAL : NR  
 ANNEE DE LANCEMENT : 2008  
 SITUATION DU PROJET : En cours

PARTENAIRES CLES :  
 → Les acteurs fondateurs : État, Région, Services Départementaux d'Incendie et de Secours  
 → Les acteurs sous convention : 848 partenaires dans le réseau PIGMA

DOMAINES	PROGRAMME	<i>Les trois programmes opérationnels</i>
	AXE	<i>Axe 3 – « Nouveaux usages du numérique »</i>
	OBJECTIF SPECIFIQUE	<i>OS 3.3 « Renforcer les applications TIC dans les domaines des e-services »</i>
LE PROJET	<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET</b>	
	<p>Si l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie, (ARDFCI), était à l'origine de la cartographie du massif aquitain depuis plus de quinze ans, c'est après l'utilisation massive de ses productions lors de la tempête de 1999, qu'est apparu le besoin de s'appuyer sur une structure différente pour aborder les thèmes d'aménagement du territoire et de la gestion des risques. Aussi le 28 octobre 2005, il a été constitué pour la région Aquitaine le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi) regroupant (arrêté du 18 novembre 2005 complété par la délibération n°8 du 1er juillet 2009) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'État (Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Ministère de l'Intérieur),</li> <li>▶ Le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine,</li> <li>▶ Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques,</li> <li>▶ L'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ARDFCI),</li> <li>▶ Les Unions des Associations Syndicales Autorisées de Défense des Forêts Contre l'Incendie,</li> <li>▶ L'Office National des Forêts</li> <li>▶ L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière</li> <li>▶ Le Conseil Départemental de la Gironde</li> <li>▶ Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest</li> </ul> <p>La mission du GIP ATGeRi : éclairer ses membres dans la décision publique en leur mettant à disposition rapidement des éléments objectifs et précis sur leur territoire. Dans le cadre de la programmation du PO FEDER 2014-2020, il s'agissait d'étendre la dynamique à l'échelle des ex-régions Limousin et Poitou-Charentes en posant un cadre de confiance (les conventions d'adhésion), des outils commun (la plateforme) et un dispositif d'animation pour faire vivre le réseau (webinaires, etc.) à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.</p>	
	<b>PRESENTATION DU PROJET</b>	
	<p>En s'appuyant sur l'expérience du GIP ATGeRi (Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques) en matière de mutualisation de données et de moyens que l'Europe, l'État et le Conseil Régional ont souhaité en 2008 la mise en place de la plateforme PIGMA (<a href="http://www.pigma.org/portail">www.pigma.org/portail</a>) qui propose des services web de recherche, visualisation, téléchargement de données à ses partenaires et au public compatibles avec la directive INSPIRE et la Loi Lemaire. <b>La plateforme PIGMA</b> permet non seulement à un partenaire de bénéficier de données de référence et de partager les siennes en échange, mais de bénéficier également des données des autres partenaires PIGMA qui ont eux-mêmes bénéficié des données de référence et ont mis leurs données en commun. Ainsi, chaque partenaire signataire de la convention PIGMA peut accéder aux données de référence mises à disposition par PIGMA ainsi qu'aux données mises à disposition par les autres partenaires de la plateforme.</p>	
<b>PARTENARIATS ET FINANCEMENTS</b>		
<p>Le financement de la plateforme PIGMA repose sur une programmation triennale. <b>Pour la version IV du projet (01/07/2018 au 31/03/2021), il s'agit d'un projet à 4 986 728 euros</b>, co-financés par le FEDER (1961 394€ UE), l'État (277 500€), La Région Nouvelle-Aquitaine (697 119€) et un autofinancement par les apports des membres (pour l'essentiel les équipes des Services Départementaux d'Incendie et de Secours) d'un montant de 2 050 715€.</p> <p><b>La demande de solde de financement FEDER a été présentée le 23 mars 2023</b> sur les 3 Programmes Opérationnels des anciennes régions Aquitaine (1,2M€ UE), Poitou-Charentes (541 326€ UE) et Limousin (220 068€ UE).</p>		

**La dynamique PIGMA IV compte au terme de la période de travaux 2018-2020 :**

- 816 partenaires signataires d'une convention d'échange de données répartis sur le territoire régional ;
- 3 261 contacts au sien du réseau PIGMA
- 1863 Documents d'Urbanismes (DU) numérisés

Le GIP ATGeRi travaille en parallèle sur des solutions mobiles pour les organismes partenaires qui en ont besoin pour leurs missions sur le terrain et souhaitent pouvoir malgré tout bénéficier d'une grande précision et d'une grande fiabilité. Ces services de mobilité utilisent un fond cartographique métier mis à jour en continu par les services de secours en cohérence avec leur système d'alerte. Ces outils de navigation facilitent la mise à jour des données de description précise territoire. Afin d'avoir une meilleure connaissance du territoire, il est nécessaire de faciliter la remontée d'informations.

**Création avec PIGMA IV d'un réseau communautaire sur les ex-région Limousin et Poitou-Charentes**

Il s'agissait d'étendre la dynamique d'échange et de partage de données à la data en général en s'appuyant sur les méthodes qui ont fonctionnées pour l'information géographique (appui sur les animateurs de dynamiques locales, animation de réseau, mise en standard des données ...). Cela impliquait également une évolution importante des outils de plateforme PIGMA pour le référencement, la diffusion et la visualisation de données non géographiques. Plusieurs exemples illustrent l'impact du projet PIGMA IV (2018-2021) :

**Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)**

Au 1er juillet 2012, la réforme « anti-endommagement des réseaux » ou « DT-DICT » est entrée en application. Dès lors, les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les exploitants de réseaux doivent s'engager clairement sur la position des ouvrages, les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. [...] L'objectif du volet cartographique de cette réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux.

En sa qualité de plateforme partenariale régionale, PIGMA se positionne comme le coordonnateur régional sur les différents projets du Plan Corps de Rue simplifié (PCRS) afin de faciliter leur mise en œuvre et leur mise à jour sur l'ensemble du territoire régional de la Nouvelle-Aquitaine et ses déclinaisons locales.

**Les documents d'urbanisme numérisés**

Dans le cadre de la loi ALUR a été instauré le Géoportail national de l'Urbanisme (Gpu) afin de faciliter l'accès à ces derniers mais également aux servitudes d'utilité publique. A partir du 1er janvier 2020 la publication des documents d'urbanisme dans le Gpu est devenue la condition exécutoire au 1er janvier 2020 en complément de la consultation au siège de la collectivité territoriale. **En Nouvelle-Aquitaine 2329 communes sont couvertes par un Document d'Urbanisme chargé dans PIGMA, soit 68% du territoire.**

**L'adresse**

La Région Nouvelle-Aquitaine construit, avec ses partenaires collectivités, un réseau très haut débit fibre optique en propriété publique pour compenser l'insuffisance de l'action privée tout en maîtrisant le rythme et les zones de déploiement. Une des conditions d'accès à la fibre optique par l'utilisateur/client est l'identification par une adresse normalisée. D'autre part la normalisation des adresses permet également d'optimiser la rapidité d'arrivée des secours ainsi que l'acheminement des colis (e-commerce). Dans les départements de Nouvelle-Aquitaine pour la plupart ruraux, force est de constater qu'une majorité de communes disposent de peu ou pas d'adresses normalisées celles-ci étant communément référencées au lieu-dit. Il s'agissait de mettre en œuvre une base de données adresse régionale agrégée sous licence Etalab 2.0 (licence ouverte) afin de pouvoir valoriser les nouveaux plans d'adressage auprès des opérateurs GPS.

En synthèse, avec l'aide de l'Europe, de l'État et du Conseil Régional, le GIP ATGeRi, dans le cadre du projet de plateforme PIGMA, a fait l'acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques (photographie aérienne, voies, bâtis et adresses) acquises avec des droits d'utilisation illimités (hors utilisation commerciale) pour développer des connaissances partagées au moment de bâtir des politiques publiques. Au-delà de la mutualisation d'outils et de services c'est un véritable réseau au service de ses partenaires qui a été mis en place avec l'aides des fonds européens.

Concernant la mobilisation du FEDER, un certain nombre de points critiques ont été relevés du fait des difficultés rencontrées lors de l'élaboration des plans de financement ou lors des phases d'audit et de remontée des justificatifs des dépenses. A titre d'illustration, l'audit déclenché à un instant « t » impose à l'évaluateur d'avoir la capacité à se replonger (parfois jusqu'à N-3) dans des contextes (législatifs, juridiques ou réglementaires) parfois très différents au moment du montage du dossier. Une situation qui a été la source d'insécurité juridique et d'insatisfaction de la part des porteurs de projets qui ont été dans l'obligation de prendre un conseil juridique en phase précontentieuse afin de corriger la trajectoire de redressement du dossier du fait d'une mauvaise compréhension par l'auditeur du cadre des marchés publics applicable trois ans plus tôt.

Pour les porteurs de projet, la mobilisation du FEDER est une décision de leurs autorités de tutelle (État et Région) mais devant la lourdeur et les risques qui peuvent peser sur la pérennité de leur structure ou celle d'autres porteurs de projet, la solution passerait d'une part, par un cadre technique, législatifs et réglementaires plus stable et d'autre part, la mobilisation de subventions plus importantes pour faire gagner du temps à tous les acteurs : porteurs de projets, instructeurs, auditeurs, etc.

## 5.3 d - Système innovant de billettique interopérable



PORTEUR : Syndicat des transports de l'Agglomération Pays basque Adour

MONTANT FEDER : 800 000€

COUT TOTAL : 1 600 000€

ANNEE DE LANCEMENT : 2017

SITUATION DU PROJET :  
Finalisé

PARTENAIRES :  
Institutionnels (Communes et EPCI)  
Keolis

DOMAINES	Transport	PROGRAMME	<b>Po Aquitaine</b>
		AXE	<b>Axe 3 – « Nouveaux usages du numérique »</b>
		OBJECTIF SPECIFIQUE	<b>OS 3.3 « Renforcer les applications TIC dans les domaines des e-services »</b>
LE PROJET	<p>CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET</p> <p>Un premier syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération de Bayonne a été créé dès 1977 pour desservir 3 communes. Il a été remplacé par le syndicat des transports de l'agglomération Côte Basque Adour (STACBA) en 2011 pour faire suite à un premier élargissement de la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz. Il visait à desservir les communes de la communauté d'agglomération (CA) Côte Basque Adour (5 communes), et les communes de Tarnos et Saint-Pierre d'Irube. L'objectif était alors d'élargir l'offre de service des transports urbains à la population du bassin. Malgré plusieurs transformations et élargissements des EPCI locaux, la compétence des transports est restée transférée au syndicat mixte.</p> <p>Profitant de cet élargissement, le STACBA dont le réseau de transport devenait vieillissant a recherché à développer de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux nouveaux besoins des usagers. Le <b>système était devenu obsolète</b> : absence de statistique sur les usagers et leurs habitudes, information numérique absente, système de vente dans les bus non adapté, absence de paiement par carte bancaire, nécessité d'avoir plusieurs cartes de transport pour voyager sur le réseau, etc. Le STACBA a donc lancé en 2012 une consultation pour améliorer le dispositif. Il a été accompagné par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges stricts et définir les besoins. Un marché a été attribué en 2016 à la suite de nouvelles consultations.</p> <p>Les objectifs affichés par le projet dans son ensemble visaient à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faciliter l'achat des titres de transport pour les usagers</li> <li>➤ Obtenir des statistiques fiables pour améliorer le réseau et s'adapter aux besoins</li> <li>➤ Assurer une interopérabilité du réseau entre les communes</li> </ul> <p>PRESENTATION DU PROJET</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;">  <p>Logo du réseau Chronoplus à partir de 2017</p> </div> <div style="flex: 2;"> <p><b>Le projet est devenu opérationnel en avril 2019.</b> La partie sur l'interopérabilité englobe plusieurs dimensions. En plus de créer un seul et même titre de transport pour l'ensemble des lignes et navettes du réseau Chronoplus, il intègre une <b>nouvelle billettique</b> plus moderne et écologique. Les cartes à usage unique sont ainsi remplacées par des cartes rechargeables dans des agences et points relais. De <b>nouveaux distributeurs automatiques</b> pour les stations sont installés, de même que des <b>systèmes permettant la validation électronique en entrant dans un bus</b>. Enfin, une <b>boutique en ligne</b> a également été créée pour l'occasion.</p> <p>D'autres fonctionnalités comme le paiement par smartphone ou directement à bord par carte bancaire sans contact devaient être déployées à partir de 2020. La crise sanitaire liée à la covid-19 est venue ralentir cette mise en œuvre qui n'est devenue effective qu'au début 2022.</p> <p>PARTENARIATS ET FINANCEMENTS</p> <p>Le <b>financement du FEDER s'intègre ici dans un projet de plus grande ampleur</b> qui commence au début des années 2010 et se prolonge encore aujourd'hui à travers le nouveau réseau Txik Txak (voir la section Effets / Impacts). Outre les partenaires institutionnels classiques et cités plus haut, on retrouve Keolis, qui exploite le réseau de transports.</p> </div> </div>		

**Une offre de transport plus accessible**

Les objectifs à court terme que la CA Côte Basque-Adour s'étaient fixés sont atteints. Sur les 7 communes desservis à l'origine, le système fonctionne bien et les nouveaux moyens de paiement sont privilégiés à l'achat du titre de transport dans le bus. Parmi les principaux résultats, on retrouve :

- Une diminution des achats réalisés auprès des conducteurs. Ils sont **passés de 90% avant le projet à 25% aujourd'hui**. La mise en place des paiements sans contact à bord des bus, de même que de nouvelles bornes à certains arrêts ont facilité ce changement d'habitude des usagers.
- La mise en place **d'une tarification unique, interopérable sur le réseau et solidaire**. En plus de pouvoir voyager sur les différentes communes avec un seul et même billet, la tarification a été adaptée en fonction des revenus de chacun. Les **réductions proposées sont comprises entre 50 et 75% des abonnements mensuels et annuels** et concernent l'ensemble du foyer fiscal.

**Un impact important sur l'offre de transport de l'Ouest du département des Pyrénées-Atlantiques**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 une nouvelle CA est créée. La CA Pays-Basque réunit l'ensemble des communes situées à l'Ouest du département, dont fait partie l'agglomération Côte Basque-Adour. 2 ans plus tard, le **réseau Txik txak** est créé. Il vise à **unifier l'ensemble des 6 offres de transport disponibles sur les 161 communes qui composent la nouvelle CA**. La gestion de ce nouveau réseau est confiée au Syndicat des mobilités Pays basque-Adour, qui gérait Chronoplus. Le nouveau réseau Txik txak entraîne également une harmonisation des tarifs de la billetterie, avec un ticket voyage unique à 1,20€ valable 1h30 sur tout le réseau. **L'objectif d'ici 2030 est de ramener la part des déplacements en voiture individuelle à 50% contre 75% en 2020.**



Plan du réseau Txik Txak  
Source : <https://www.txiktxak.fr/>

Txik Txak a été reconnu au niveau national puisqu'il a reçu le premier prix récompensant les actions réalisées en 2022 de la part du magazine Ville, Rail et Transports. Ce « Pass d'or salue notamment le travail engagé sur l'intermodalité, la mise en place d'une gamme tarifaire simplifiée et solidaire et l'uniformisation de l'information voyageurs » (source : <https://www.communaute-paysbasque.fr/>)

**Une hausse de l'usage des transports en commun**

Le projet FEDER s'inscrivant dans une opération très large, il est difficile de connaître les impacts concrets que l'action a eus. Néanmoins, en 2022, le réseau Txik Txak Nord, qui correspond à l'ancien réseau Chronoplus soutenu par le FEDER, a connu une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 9% par rapport à 2021. Le nouveau réseau comptabilise 11 millions de voyages, soit plus que la fréquentation d'avant crise sanitaire.

Le projet a été décidé avant de savoir si une subvention était disponible ou non. **Le FEDER n'a donc permis sa réalisation, même si son apport a été important aux yeux du bénéficiaire.** Par ailleurs, il n'intervient que sur une partie du projet. A la seule échelle de Chronoplus, la modernisation des transports a coûté plus de 8 M€.

Pour le reste, le nouveau réseau Txik Txak continue de se développer et de nouveaux projets sont en cours afin de créer une dynamique partenariale avec l'Espagne. L'idée serait de connecter San Sebastian à l'offre interopérable de transport côté français. Ce projet bénéficie d'une subvention POCTEFA.

Des discussions sont aussi en cours avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin de pouvoir bénéficier d'une interopérabilité des titres de transport sur le réseau ferroviaire régional.



### 5.3 e - Krypton / SRI

PORTEUR : GRADES ESEA MONTANT FEDER : 881 646,94 € COÛT TOTAL : 1 87185 269 € ANNEE DE LANCEMENT : 2018	SITUATION DU PROJET : Finalisé  PARTENAIRES : ARS Phillips
--	---

DOMAINES	Développement de la e-santé	PROGRAMME	<i>Les trois programmes opérationnels</i>
		AXE	<i>Axe 3 – « Nouveaux usages du numérique »</i>
		OBJECTIF SPECIFIQUE	<i>OS 3.3 « Renforcer les applications TIC dans les domaines des e-services »</i>

LE PROJET

#### CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Durant l'année 2017, les trois Groupements de coopération sanitaire des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont regroupés au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) ESEA. Ce regroupement s'inscrit dans le cadre du déploiement du Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé (GRADES) en Nouvelle-Aquitaine. Le GIP ESEA est donc devenu l'acteur privilégié de la santé numérique dans la nouvelle région.

L'idée du projet est venue de la loi de modernisation de notre système de santé, promulguée en janvier 2016, et qui visait notamment à la relance du dossier médical partagé. Dans ce cadre, l'Etat incitait donc au partage et à l'échange d'imageries médicales. Avec la fusion des Régions et la mise en place du GIP ESEA, les acteurs régionaux ont souhaité mettre en place de nouveaux services de e-santé. Le projet KRYPTON / SRI qui en découle a justement comme objectif principal la mise en place de services innovants comme le stockage, l'archivage et l'échange de données pour faciliter le suivi des patients par les professionnels de santé.

#### PRESENTATION DU PROJET

Le projet englobe en réalité deux volets :

- **Krypton** : pour l'échange et le partage sécurisé d'examens d'imagerie.
- **SRI ou « Serveur régional de Rapprochement des Identités »**. Dans ce cadre, la mise en place d'un identifiant national de santé (INS) était prévue dès la loi de 2016, mais a finalement été repoussée à janvier 2021, le temps de renforcer la sécurité autour de son utilisation. En attendant son application, le GIP ESEA a donc mis en place ce serveur pour anonymiser les données et permettre le partage en attendant le déploiement de l'INS.



Tout l'intérêt de Krypton réside dans le stockage d'images émanant d'un grand nombre de centres de santé. Plus les professionnels sont nombreux à participer à cet échange et au partage de données et plus le projet attire de nouveaux professionnels, parfois réticents au démarrage. Pour inciter les adhésions au projet, seuls les structures qui mettent à disposition les images de leurs patients peuvent ensuite accéder aux bases de données. Ce **système de réciprocité** est à la base du projet. Pour encourager les professionnels de santé à partager les données, des réunions sont organisées tous les trois mois avec les établissements publics et privés. Un colloque annuel a également lieu depuis deux ans pour permettre à chacun de suivre le projet.

D'un point de vue concret, dans l'hypothèse où un patient change de clinique, le nouveau lieu où il se rend pourra avoir accès à ses images et à ses antécédents médicaux, à la condition que les deux structures acceptent de partager les données de leurs patients. Pour ce faire, les centres d'imagerie remettent en main propre au patient un **code partage sécurisé** à la suite de ses examens radiologiques. Via ce code, les futurs professionnels de santé qu'il consultera auront accès à ses antécédents médicaux. **L'objectif à terme est d'améliorer la prise en charge des patients.**

#### PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

L'ensemble du projet est impulsé et cofinancé par l'Agence Régionale de Santé. Sur le développement de certaines fonctionnalités liées à Krypton, le GIP ESEA a fait appel à Philips. La société a notamment développé des fonctions d'accès aux données antérieures des patients. Le professionnel de santé peut avoir accès à ces informations via le nom, le prénom et la date de naissance de la personne.

## LES RESULTATS

### Un déploiement de la e-santé sur la région Nouvelle-Aquitaine qui porte ses fruits

Pour assurer le bon fonctionnement de Krypton, il fallait qu'un nombre important d'acteurs médicaux et de structures adhèrent. Pour assurer une utilisation efficace, le GIP ESEA a décidé de commencer par les « grosses » structures comme les CHU de Bordeaux ou de Limoges pour attirer ensuite les acteurs privés et/ou plus petits.

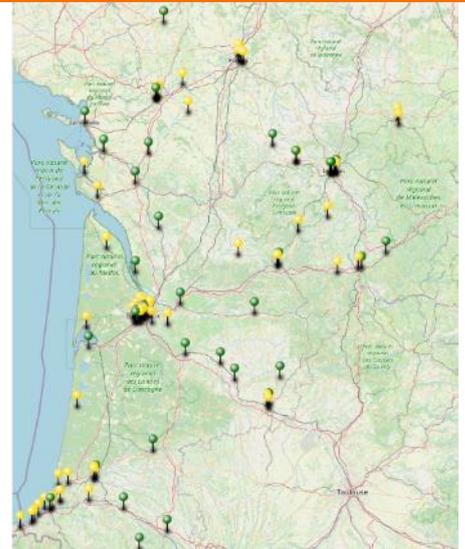
En avril 2023, les résultats sont les suivants :

- **114 structures ont adhéré à Krypton** et se sont engagées à partager les images de leurs patients. A titre de comparaison, il existe environ 200 établissements de radiologie, scanner, etc. en Nouvelle-Aquitaine, ce qui fait qu'environ **57% des structures de la région participent au système de partage**.
- **64 d'entre elles partagent déjà des données et alimentent donc Krypton**. La différence avec la première donnée s'explique par le temps nécessaire pour l'installation des équipements. Plus une structure est grosse et plus cela peut prendre du temps. Connecter un CHU peut prendre jusqu'à 3 ans, à cause de l'achat du matériel adéquat, de la formation des professionnels, du lancement opérationnel, etc.
- Plus de **17 000 000 d'examens ont d'ores-et-déjà été partagés**.

## EFFETS / IMPACTS

### Un impact sur la dynamique partenariale

La cible du projet était l'intégralité des producteurs d'imagerie médicale. Les établissements publics, en particulier les CHU, ont été les premiers à adhérer au projet, notamment grâce à l'impulsion de l'ARS. Les petits établissements privés sont les plus durs à atteindre, car il faut nécessairement installer de nouveaux outils dans les services de radiologie pour assurer un partage sécurisé. Mais **le GIP ESEA constate un effet de masse important, plus il y a d'acteurs et plus de nouveaux souhaitent rejoindre le projet**. Des établissements publics ou privés, de grande ou de petite taille se sont donc insérés dans cette dynamique partenariale à l'échelle de la région entière. La carte ci-contre montre les établissements adhérents au projet (source : <https://www.esea-na.fr/>)



### Un gain important dans l'organisation des professionnels

L'accès aux antécédents du patient par les professionnels de santé accélère **les processus de soins et l'établissement d'un diagnostic**. Ces partages de données sont particulièrement efficaces dans le cas de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP). Elles réunissent les différents spécialistes pour échanger sur les traitements à prescrire à des patients souffrant de différentes maladies comme le cancer. Avec Krypton, les professionnels peuvent prendre connaissance du dossier des patients avant la réunion et donc **accélérer la mise en place d'un protocole de santé**.

### Un potentiel impact dans la relation entre le patient et le professionnel de santé

Si aucune enquête ne permet de vérifier l'impact de Krypton sur le patient, des **affiches de sensibilisation** ont été apposées dans l'ensemble des salles d'attente des professionnels adhérents au projet. Un **kit de communication** est en effet fourni par l'équipe du GIP ESEA. Le patient peut également constater après un partage que les professionnels ont déjà pris connaissance de son dossier, ce qui peut lui éviter de refaire des examens. Le patient peut s'opposer au partage de ses imageries, il reste libre de le faire ou non

## CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

L'aide **FEDER a permis de lancer le projet plus rapidement et de le faire sur les 3 anciennes régions**. Parmi les autres projets en cours, il y a l'idée de créer un seul logiciel de gestion de cabinet par les professionnels de santé. Jusqu'à présent, si un médecin généraliste souhaite faire une demande de téléexpertise, il va devoir remplir les formulaires de demandes sur autant de logiciel qu'il va consulter d'établissements.

Le Ségur cherche actuellement à diffuser à l'échelle nationale les imageries médicales. Compte-tenu de sa réussite, le GIP ESEA est associé aux travaux et participe à la convergence entre sa solution et celle du Ségur. L'intérêt est d'ajouter des outils qui fonctionnent bien en Nouvelle-Aquitaine à cette nouvelle solution en déploiement.



## 5.3 f - Tiers lieu de Tarnac Fonctionnement

PORTEUR : PTT  
 MONTANT FEDER : 62 577,91e  
 COUT TOTAL : 141 387,55€  
 ANNEE DE LANCEMENT : 2019

SITUATION DU PROJET :  
 Finalisé  
 PARTENAIRES :  
 Commune de Tarnac  
 Communauté de communes Vézère  
 Monédières Millesources

DOMAINE S	Tiers lieu	PROGRAMME	<i>Po Limousin</i>
		AXE	<i>Axe 3 – « Nouveaux usages du numérique »</i>
		OBJECTIF SPECIFIQUE	<i>OS 3.3 « Renforcer les applications TIC dans les domaines des e-services »</i>
LE PROJET	<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET</b>		
	<p>Le <b>village de Tarnac</b> est situé au nord de la Corrèze, limitrophe des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne. Relativement isolé, il est classé comme faisant partie des zones rurales autonomes par l'INSEE. Sa population municipale n'a cessé de décroître depuis la fin de la Seconde guerre mondiale pour se stabiliser autour de 350 habitants à partir du début des années 2010. Le manque d'activité et de densité démographique expliquent que seules deux entreprises sont présentes : le magasin général et un restaurant. La fermeture successive de plusieurs activités, notamment du service public, a entraîné <b>l'abandon de plusieurs bâtiments</b> sur le territoire de la commune.</p> <p>Jusqu'en 2016, date du raccordement à internet, le territoire était une zone blanche. <b>Une large partie de la population, composée d'anciens agriculteurs, est par ailleurs éloignée des questions du numérique.</b> Alors que de plus en plus de démarches administratives doivent être effectuées de manière dématérialisée, l'illlectronisme touche environ 17% de la population selon le Gouvernement. Face à ces enjeux, le <b>projet de création d'un tiers lieu</b> sur la commune visait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les habitants aux outils, pratiques et dangers du numérique</li> <li>➤ Offrir un espace partagé doté du matériel informatique approprié</li> </ul>		
	<b>PRESENTATION DU PROJET</b>		
	<p>L'ancien bâtiment des Postes, télégraphes et téléphones (PTT) faisait partie de ceux qui étaient abandonnés. <b>L'idée émerge progressivement de le réhabiliter et d'en faire un lieu intercommunal</b> d'accès au numérique, de formations, d'animations socio-culturelles et de bureaux partagés. L'association PTT est créée en 2016 dans cette optique et des travaux lancés en 2017. Un peu plus de 2 ans ont été nécessaires à la réhabilitation du lieu et l'achat de matériel.</p> <p>Le <b>Tiers lieu</b> comprend plusieurs espaces avec chacun leurs spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le <b>cybercafé</b> : il prend la forme d'une permanence assurée par un technicien. Des formations, discussions et ateliers sont dispensés aux personnes adhérentes de l'association. Les ateliers peuvent prendre plusieurs formes : les ateliers « administratifs et juridiques » avec des fonctions de conseils et les ateliers informatiques. Ces derniers sont organisés en modules :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Module « découverte » pour comprendre les bases du fonctionnement des ordinateurs et d'internet</li> <li>○ Module « à la demande » qui permet de voir certains sujets à la demande des adhérents</li> <li>○ Module « thématiques » pour aller plus loin dans la pratique de l'informatique, comme l'utilisation des mails, des réseaux sociaux, le traitement de texte, etc.</li> </ul> </li> <li>➤ Le <b>bureau partagé</b> pour offrir un lieu de co-travail. A noter qu'une salle privative est disponible pour la réalisation de visioconférences.</li> <li>➤ <b>Une salle polyvalente de 35 m<sup>2</sup></b> pour l'organisation d'animations et d'échanges socioculturels.</li> <li>➤ Un <b>studio de traitement son et vidéo</b></li> <li>➤ Une <b>médiathèque</b></li> </ul>		
<b>PARTENARIATS ET FINANCEMENTS</b>			
<p>Compte-tenu de l'importance que revêt un tiers-lieu pour ce territoire, l'association PTT bénéficie de multiples partenaires pour l'accompagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communauté de communes de Vézère Monédières Millesources, Commune de Tarnac</li> <li>➤ Association Pivoine. Cette association a pour objectif de créer des espaces pour favoriser l'autonomie des personnes.</li> <li>➤ La Caisse d'allocation familiales</li> <li>➤ ...</li> </ul>			

### Une atteinte de la quasi-totalité des objectifs

De manière générale, la plupart des objectifs fixés ont été atteints par le tiers-lieu :

- **Organisation de plus de 100 ateliers** sur des thèmes variés comme présentés précédemment. **Un atelier est en général organisé chaque semaine** avec des intervenants différents.
- **Environ 3 000 visiteurs enregistrés** dont 1 500 pour la seule année 2022. Les visiteurs peuvent bénéficier des ateliers, de l'entraide administratif et juridique, de l'impression ou de la location d'un des espaces mis à disposition.



Photographie du tiers-lieu à Tarnac  
Crédit : <https://lesptts.net/>

En revanche, l'impact de la crise sanitaire a mis à mal le modèle économique initialement imaginé par l'association. En effet, la mise en location d'espaces de co-travail devait permettre de financer en partie le tiers-lieu. Malheureusement, la fermeture du lieu et le déploiement de la fibre optique sur le village a donné de nouvelles habitudes pour les personnes actives de la région qui préfèrent rester chez elle.



Photographie du cybercafé  
Crédit : <https://lesptts.net/>

### Un impact territorial important via la création de nouveaux services

L'entraide juridique et administrative proposée par l'association facilite le développement des usages de l'e-administration auprès des usagers du Tiers-lieu. Les personnes sont en effet accompagnées lorsqu'elles ont des questions sur leur déclaration d'impôt par exemple. **Le lieu participe donc à désenclaver le territoire en permettant aux personnes intéressées, mais éloignées de ces questions, de pouvoir se doter d'un savoir et d'une pratique via des outils informatiques.**

Lors des confinements liés à la crise sanitaire, l'association a mobilisé les imprimantes du Tiers-lieu pour pouvoir imprimer des attestations aux personnes qui en avaient besoin. En effet, il était impossible pour la plupart des personnes âgées de les imprimer ou de passer par l'application mise en place par le Gouvernement, puisqu'elles ne disposent pas de smartphones, d'une connexion internet et d'un ordinateur. Les attestations étaient donc imprimées et distribuées à la population via le magasin général.

L'association perçoit par ailleurs une subvention de la part de **l'Association française pour le nommage Internet en coopération (AFNIC)** pour la réalisation d'ateliers « hors les murs ». Le technicien de l'association se rend en effet dans plusieurs mairies des environs pour des formations de base.

### Un impact social indéniable

La création du tiers-lieu permet déjà de redonner de la vie au village. Ce faisant, cet espace fournit des services importants et de proximité, notamment aux retraités ou aux personnes souffrant d'illectronisme. **L'association perçoit des subventions de la part de la CAF, car elle a obtenu la certification « espace de vie sociale »**. Cette dernière vise à favoriser des projets sociaux qui répondent aux besoins des familles et à des attentes sociales collectives d'un territoire.

Le FEDER, apporte une subvention primordiale sur le projet. Le **cofinancement européen représente ainsi 44% de la somme éligible**. En l'absence de celui-ci, le projet n'aurait pas pu voir le jour.

Aucune véritable limite n'a été mise en avant par l'association, qui dispose d'une équipe administrative expérimentée sur la gestion de ce type de projet.

### 5.3 g - Webdocumentaire violon populaire

PORTEUR : CRMTL  
 MONTANT FEDER : 23 402€  
 COUT TOTAL : 44 115,49€  
 ANNEE DE LANCEMENT : 2019

SITUATION DU PROJET :  
 Finalisé

PARTENAIRES :

DOMAINE S	Développement de la e-culture	PROGRAMME	<b>Po Limousin</b>
		AXE	<b>Axe 3 – « Nouveaux usages du numérique »</b>
		OBJECTIF SPECIFIQUE	<b>OS 3.3 « Renforcer les applications TIC dans les domaines des e-services »</b>

#### LE PROJET

##### CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin (CRMTL) est implanté dans la ville de Seilhac depuis 1994. Il s'agit d'une association qui vise à **développer les connaissances et l'appropriation des territoires du Limousin à travers les anciennes musiques traditionnelles**. L'aire culturelle des musiques anciennes dépasse allègrement les frontières administratives actuelles. L'association se trouve à l'Est de la Nouvelle-Aquitaine et collabore assez fréquemment avec l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA). C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de webdocumentaire sur le violon populaire dans le Massif central.

**L'histoire du violon populaire commence dans les années 1870 avec une forme de démocratisation de l'usage du violon.** Des personnes des milieux populaires commencent à acquérir des violons moins chers, ne permettant pas d'en faire le même usage que pour les musiques classiques. Largement diffusé grâce notamment au développement du chemin de fer dans la zone, il **tombe ensuite progressivement en désuétude à partir des années 1930**. Au fil des ans, la pratique a commencé à se perdre.

L'influence naissante du courant Folk venu d'Amérique du Nord, va permettre à certains musiciens de **redécouvrir cette pratique à travers des échanges avec d'anciens violoneux dans les années 1970**. Cette réappropriation va permettre l'introduction de notes beaucoup plus dansantes pour remettre au goût du jour cette ancienne pratique.

Le projet suit deux objectifs principaux : **Trouver un outil moderne pour faciliter la découverte du violon dans le Massif central et faire connaître le violon populaire à la population.**

##### PRESENTATION DU PROJET

La pratique du violon populaire a failli être perdue et c'est grâce aux rencontres et aux échanges effectués dans les années 1970, qu'elle a pu être sauvée. Le CRMTL **souhaitait raconter son histoire en mettant la narration au cœur du projet**. Trop souvent les jeunes générations s'approprient des matériaux sans trop savoir les liens qui peuvent exister avec des pratiques plus anciennes faute d'explications claires.

Le projet a été organisé en deux phases :

- **La première phase, visait à rendre-compte du travail de recherche effectué** et de collecter des témoignages de ceux qui utilisent le violon populaire aujourd'hui et d'enregistrer des partitions.
- **La seconde phase portait sur le rendu du webdocumentaire**. Celui-ci est organisé en 2 parties avec chacune plusieurs chapitres :
  - **Partie 1 : témoignages sur la redécouverte de la pratique dans les années 1970**. Des vidéos, photos et enregistrements audios de vieux violoneux des années 1900 aux années 1970 composent également cette partie.
  - **Partie 2 : à la découverte des nouveaux violoneux**. Cette seconde partie est davantage axée sur des témoignages de nouveaux violoneux, des liens qui peuvent les unir et des réappropriations qui composent leurs répertoires musicaux.



Source : [Violonpopulairemassifcentral.crmtl.fr](http://Violonpopulairemassifcentral.crmtl.fr)

##### PARTENARIATS ET FINANCEMENTS

En plus du soutien de l'Union européenne via le FEDER, l'ensemble du projet est cofinancé par de multiples acteurs institutionnels :

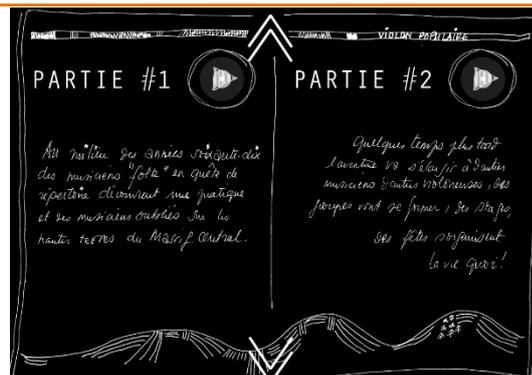
- Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine
- Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Corrèze

## LES RESULTATS

### Une diffusion de la e-culture important pour un projet de ce type

Pour permettre une diffusion large, l'ensemble du webdocumentaire est accessible gratuitement sur le site <https://violonpopulairemassifcentral.crmtl.fr/>. De manière globale, les principaux résultats sont :

- **Entre 5 et 7 heures de visionnage** sont nécessaires pour regarder l'ensemble du webdocumentaire. L'organisation en courts chapitres et la possibilité ensuite de les approfondir en cliquant sur différentes vignettes permet toutefois de se faire une idée rapide du contenu en l'espace de 30 minutes.
- **Environ 2 000 visiteurs enregistrés en 2022**. Cette donnée ne prend en compte que les personnes qui sont restées plusieurs minutes sur la page web. Les « rebonds », c'est-à-dire ceux qui ne viennent que quelques secondes et que le contenu ne concerne pas ont été exclus de cette donnée.



## EFFETS / IMPACTS

### Un impact sur l'éducation

S'il n'y avait pas vraiment de public cible pour le projet, les résultats montrent **qu'ils s'adressent particulièrement à des professeurs (pas uniquement de musique) et des étudiants en art, musicologie, etc.** L'intérêt de transmettre une histoire participe forcément de l'éducation. **Dans ce cadre, le CRMTL travaille également avec des écoles des environs.** Un projet analogue a été fait sur la danse, puisque le violon populaire vise à faire bouger les individus sur des rythmes « nouveaux ». Un peu plus de 2 700 enfants ont ainsi participé à une session de danse en Corrèze l'an dernier.

### Le développement visible de la e-culture

De quelques centaines de visiteurs en 2020 à plus de 2 000 en 2022, **le site ne cesse d'attirer de plus en plus de monde.** Le webdocumentaire donne à voir une histoire locale d'une pratique presque oubliée et est facilement accessible. Un des exemples concrets pour montrer l'importance de ce déploiement de la e-culture vient de multiples attaques virales dont le CRMTL a été victime. A la suite de ces attaques, le site a dû être déconnecté pour une petite période, mais, ce faisant, plusieurs personnes travaillant dans la culture ou l'éducation ont appelé les responsables du projet puisqu'ils s'appuyaient dessus pour diffuser ce savoir ou construire des cours.

Ce webdocumentaire participe également à **connecter des mondes en favorisant la mise en réseau et la réutilisation pédagogique** des éléments. Au fil des témoignages, il permet aussi de voir comment s'amusaient les individus sur ces territoires majoritairement ruraux.

## CONCLUSIONS / PERSPECTIVES

**En l'absence du FEDER le projet n'aurait pas pu être mené**, puisque le cofinancement représente près de 53% du coût total. Les moyens de fonctionnement du CRMTL ne sont en effet pas suffisants pour réaliser des projets de cette envergure. A ce titre, **l'entrée culturelle permise par le numérique sur le FEDER a été très appréciée** par les porteurs, ainsi que la notion d'expérimentation assumée pour ce type de projet.

Le CRMTL a déjà bénéficié du FEDER dans le cadre d'autres projets. Si la dimension administrative reste assez lourde pour eux, aucun problème particulier n'a émergé de la mise en œuvre.

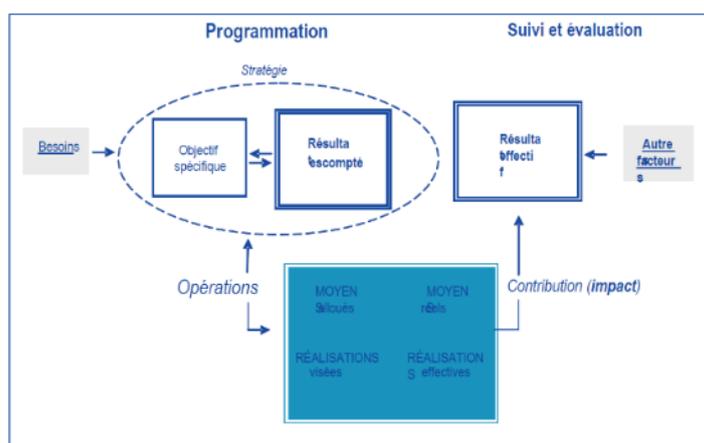
La question de la e-culture pourrait amener à de futurs projets en fonction des financements disponibles et des idées des équipes.

## 5.4 Collecte des indicateurs de résultats – IR 17 et IR 18 -PO 2014-2020 Limousin

### 5.4 a - Rappel du contexte règlementaire et des objectifs

#### DES SPECIFICITES POUR LA PROGRAMMATION 2014-2020

Concernant le FEDER, sous l'impulsion de la DG REGIO, la notion d'indicateur de résultat a été complètement reconfigurée sur la génération 2014-2020 : ceux-ci ne mesurent plus l'action directe du programme, mais l'évolution générale du territoire sur un domaine d'action des programmes (par exemple : *la compétitivité des entreprises régionales*), tout en gardant à l'esprit que d'autres facteurs (ex : *conjoncture mondiale, mesures fiscales nationales, crise sanitaire du COVID*) sont susceptibles d'impacter – fortement - la situation.



Source : document d'orientation pour le suivi et l'évaluation du FEDER – DG REGIO – Mars 2014

Il est à noter que sur la future programmation 2021-2027, la notion d'indicateur de résultat évolue, puisque ce dernier devra mesurer le résultat des actions communautaires et non plus l'évolution globale du territoire<sup>11</sup>.

#### RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), précisait que « **l'évaluation devra prévoir une méthode et des outils permettant la collecte de deux indicateurs de résultat pour le PO Limousin** ». Il s'agit des indicateurs suivants :

- **IR 17** : « Taux d'utilisation de nouveaux services numériques en % des entreprises soutenues » ;
- **IR 18** : « Taux de la population utilisant les nouveaux services numériques ».

Pour ces deux indicateurs, les Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) indiquent qu'une « étude qualitative à venir en 2022 » permettra d'obtenir les données actualisées. Pour l'heure, les données remontées sont toujours celles de référence, à savoir « 0 » pour l'IR 17 et l'IR 18.

<sup>11</sup> European Commission, Commission staff working document, Performance, monitoring and evaluation of the European Regional Development Fund, the Cohesion Fund and the Just Transition Fund in 2021-2027, Brussels, 8 July 2021

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite ainsi s'appuyer sur l'évaluation d'impact du volet numérique du PO pour contacter les porteurs de projet et collecter les indicateurs de résultat au terme de la programmation 2014-2020.

Pi	Type	Identificateur		Unité	Valeur référence et cible	
PO Limousin					Référence	Cible 2023
Pi 2b	Résultat	17	Taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)	%	0,00	50,00
Pi 2c	Résultat	18	Taux de population utilisant de nouveaux services numériques	%	0,00	25,00

## 5.4 b - Méthodologie et résultat pour l'IR17

### METHODOLOGIE UTILISEE

Le Limousin a souhaité axer l'indicateur **IR 17 sur les seules entreprises bénéficiaires d'actions cofinancées par le FEDER**. En effet, l'unité de mesure retenue est le « **pourcentage d'entreprises soutenues** » : une entreprise qui a mené à bien le projet cofinancé par le FEDER est utilisatrice de nouveaux services numériques et donc valorisable.

Dans ce cadre, la collecte de la valeur actualisée de l'indicateur IR 17 a été réalisée à partir d'une **enquête téléphonique**. Cette dernière a été conduite auprès de l'entièreté des bénéficiaires des actions cofinancées sur la Pi 2b (16). Elle a été lancée à partir du 14 mars 2023 et s'est étendue jusqu'au 18 avril 2023. L'intégralité des porteurs de projet a été contactée et relancée à de multiples reprises en cas de non-réponse. **Au total, des entretiens ont pu être conduits avec 13 des 16 bénéficiaires**, soit un **taux de réponse significatif de 81%**. Les 3 bénéficiaires qui n'ont pas donné suite à nos demandes n'ont pas été pris en compte dans les traitements afin de ne pas biaiser les résultats.

### 77% D'ENTREPRISES UTILISANT DE NOUVEAUX SERVICES NUMERIQUES

Compte-tenu des éléments méthodologiques ci-dessus, la valeur cible peut être déterminée à partir de l'opération suivante :

$$\text{Valeur cible 2023 (\%)} = \frac{\text{Nb d'entreprises ayant réalisé le projet}}{\text{Nb d'entreprises ayant répondu à l'enquête}}$$

Comme précisé précédemment, **16 entreprises ont été contactées : 13 réponses dont 10 donnaient à voir un projet finalisé**. L'opération est donc la suivante :

$$\frac{10}{13} = 77\%$$

**Ainsi, le « taux d'utilisation de nouveaux services numériques par des entreprises soutenues par le FEDER » est de 77%.**

Tableau anonymisé des réponses des entreprises

N° aléatoire du bénéficiaire	Statut du projet	Utilisation de nouveaux services numériques dans le cadre du cofinancement FEDER
<b>0,136622</b>	Achevé	Oui
<b>0,229916</b>	Achevé	Oui
<b>0,343921</b>	N'a pas répondu	Non pris en compte
<b>0,352683</b>	Achevé	Oui
<b>0,450945</b>	Achevé	Oui
<b>0,491312</b>	N'a pas répondu	Non pris en compte
<b>0,524563</b>	En cours de réalisation	Non
<b>0,533844</b>	Achevé	Oui
<b>0,566677</b>	Achevé	Oui
<b>0,571472</b>	En cours de réalisation	Non
<b>0,585133</b>	Achevé	Oui
<b>0,612644</b>	Achevé	Oui
<b>0,621483</b>	Achevé	Oui
<b>0,703741</b>	N'a pas répondu	Non pris en compte
<b>0,774408</b>	Achevé	Oui
<b>0,775181</b>	En cours de réalisation	Non

## 5.4 c - Méthodologie et résultat pour l'indicateur IR 18

### METHODOLOGIE UTILISEE

L'indicateur **IR 18** est rattaché aux projets soutenus par le FEDER sur la Pi 2c. L'unité de mesure utilisée est la « **part (%) de population cible** ». Pour rappel, 40 projets ont été programmés sur la période 2014-2020.

Pour la collecte de cette indicateur, une **enquête en ligne a été menée via l'outil Eval & go** auprès de tous les bénéficiaires Limousin de la Pi 2c. Elle portait sur **8 questions** et le temps de réponse a été estimé à 5mn<sup>12</sup>. Elle a été autoadministrée en ligne et a été diffusée par mail auprès de 36 porteurs de projet : certains bénéficiaires, ont porté plusieurs opérations (Ex : Chambre de métiers et d'artisanat). Ils ont néanmoins été interrogés pour chaque opération portée.

L'enquête a été lancée le 13 mars 2023 et des relances par mail ont été effectuées le 16 mars, le 23 mars et le 31 mars. A noter qu'une dernière relance téléphonique a été réalisée le 7 avril 2023. En l'absence de nouvelle réponse, l'enquête a été clôturée le 19 avril.

Au total, **15 porteurs traitant de 17 projets différents ont répondu à l'enquête** soit un taux de retour de 42,5%.

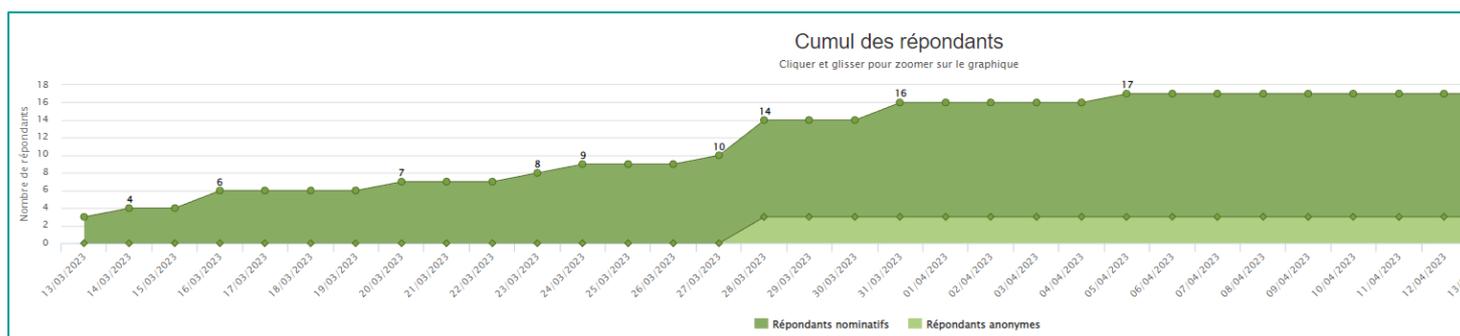


Tableau présentant le cumul des répondants.

A noter que pour une question de traitements de données, les porteurs avec plusieurs projets correspondent aux « répondants anonymes »

Les réponses incomplètes et/ou peu exploitables ont été retirées de la base de données afin de ne pas biaiser les résultats, ce qui porte le **total à 13 projets concernés**.

### 86,3% DE POPULATION UTILISANT DE NOUVEAUX SERVICES NUMERIQUES

#### LES RÉSULTATS EN BREF

Les résultats se fondent exclusivement sur la déclaration du porteur de projet. **Pour calculer le taux de population utilisant de nouveaux services numériques, nous nous sommes appuyés sur les questions 3 et 5.**

<sup>12</sup> Les questions posées sont disponibles en annexe

Elles permettent de vérifier le taux d'atteinte des objectifs par rapport à l'année la plus récente, c'est-à-dire 2022.

$$\text{Valeur cible 2023 (\%)} = \frac{\text{Nb d'usagers réels en 2022}}{\text{Nb d'usagers estimés lors du dépôt du projet}}$$

Les 13 projets concernés font état des éléments suivants :

Questions	Réponses
Q3 : <i>Lors du dépôt de votre projet, quelle estimation aviez-vous faite du nombre de personnes potentiellement concernées par votre action (usagers potentiels) ?</i>	268 319 usagers potentiels
Q5 : <i>Combien avez-vous eu d'utilisateurs / visiteurs enregistrés en 2022 ?</i>	231 676 usagers réels

Soit :

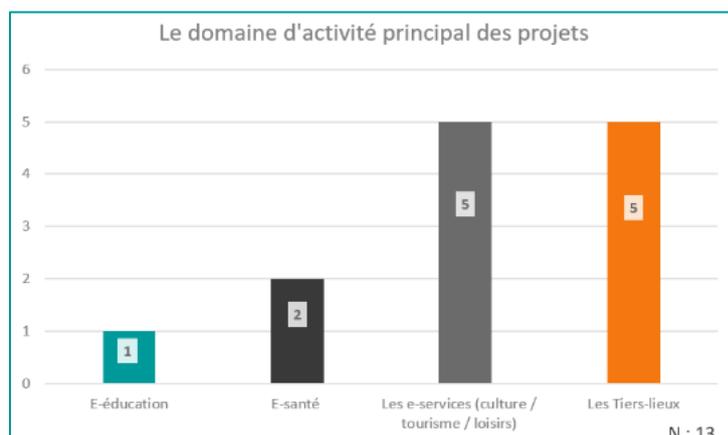
$$\frac{231\,676}{268\,319} = 86,34\% \text{ de taux de population utilisant de nouveaux services numériques}$$

## LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Les résultats ci-dessous permettent de préciser les types de projets menés au sein de cette Pi2c.

### #1 - 10 projets sur 13 portent sur les e-services et les Tiers-lieux

Rappel de la question 1 : Quel était le domaine d'activité principal de votre projet ?

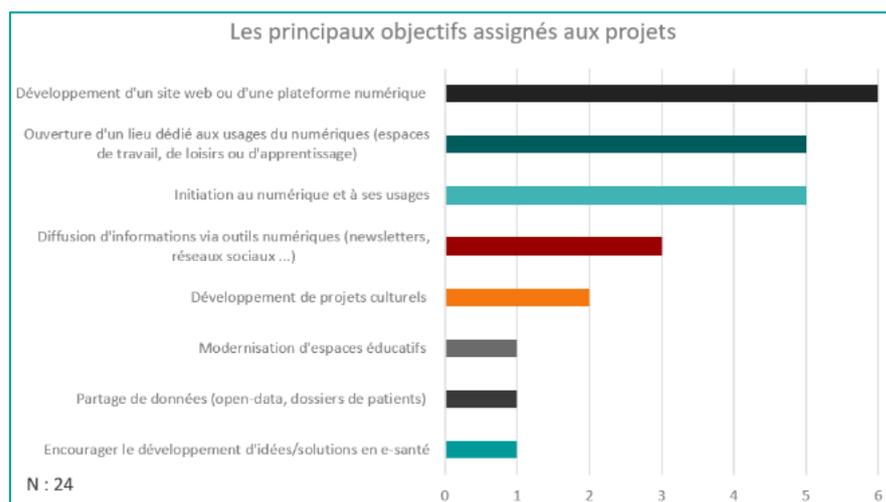


Les e-services et les Tiers-lieux constituent les principaux domaines d'activité avec 5 réponses chacun. Le domaine de la e-santé concerne 2 projets et celui de l'e-éducation 1 seul.

### #2 - Près de la moitié des projets ont comme objectif de développer un site web ou une plateforme numérique

Rappel de la question 2 : Quel(s) étai(en)t le(s) objectif(s) assigné(s) à votre projet ? (Plusieurs réponses possibles)

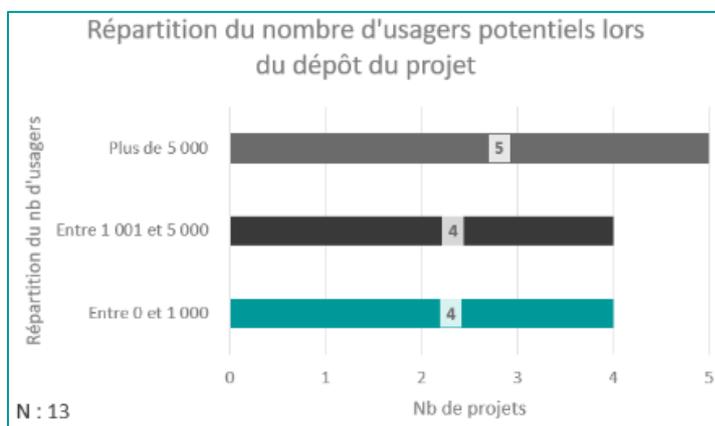
6 des 13 projets analysables font état de la création d'un site web ou d'une plateforme numérique, soit près de la moitié. L'ouverture d'un lieu dédié aux usages du numérique et l'initiation au numérique sont des objectifs assignés à 5 projets sur 13. De manière plus sporadique, le partage de données ou la modernisation d'espaces éducatifs n'ont été cités que pour un projet.



**Nota :** Plusieurs réponses étaient possibles sur cette question. Ainsi, le nombre total de réponses est supérieur au nombre total de répondants.

### #3 - 8 projets sur 13 estiment à 5 000 ou moins le nombre d'usagers potentiels lors du dépôt

Rappel de la question 3 : Lors du dépôt de votre projet, quelle estimation aviez-vous faite du nombre de personnes potentiellement concernées par votre action (usagers potentiels) ?



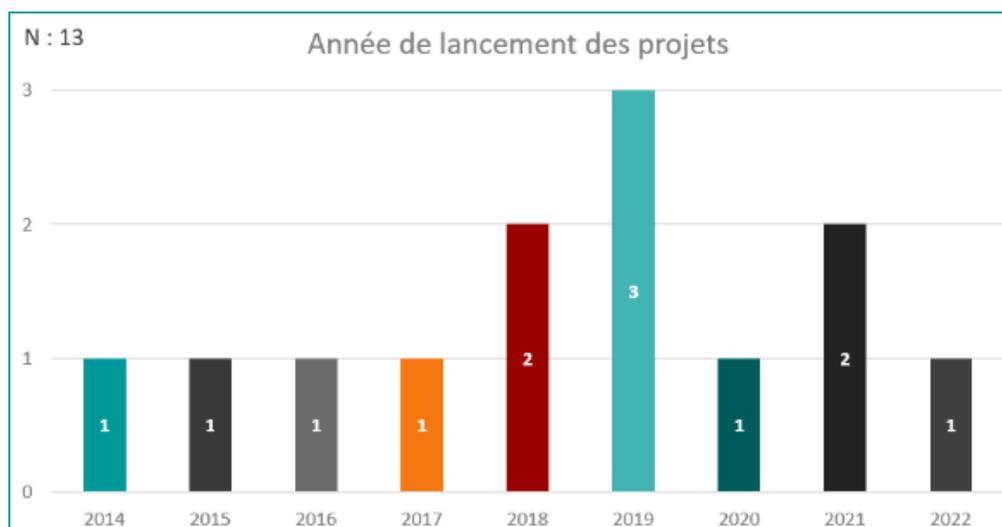
L'ensemble des 13 réponses ont été classées dans 3 catégories pour une meilleure lisibilité. Il apparaît qu'une majorité de projets ne vise pas plus de 5 000 usagers potentiels et que 4 en escomptent 1 000 ou moins. A l'inverse, 5 projets de plus grande envergure (3 sur la Silver économie, 1 sur Krypton SRI et 1 sur de l'e-éducation) valorisent davantage d'usagers.

A titre informatif, **268 819 usagers potentiels ont été ciblés** par les porteurs, soit une moyenne de 20 601 usagers par projet et une médiane à 2 000.

### #4 - 9 projets programmés à partir de 2018

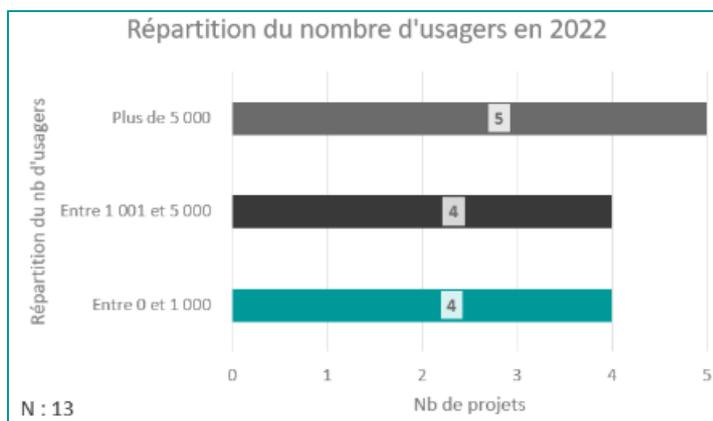
Rappel de la question 4 : En quelle année votre projet a-t-il été lancé ?

Au minimum 1 projet a été lancé chaque année, mais il est possible de constater une accélération à partir de 2018. **Au total, 9 projets ont été programmés entre 2018 et 2022**, contre 4 entre 2014 et 2017.



## #5 – Une répartition du nombre d'utilisateurs en 2022 similaire à celle effectuée lors du dépôt

Rappel de la question 5 : Combien avez-vous eu d'utilisateurs / visiteurs enregistrés en 2022 ?

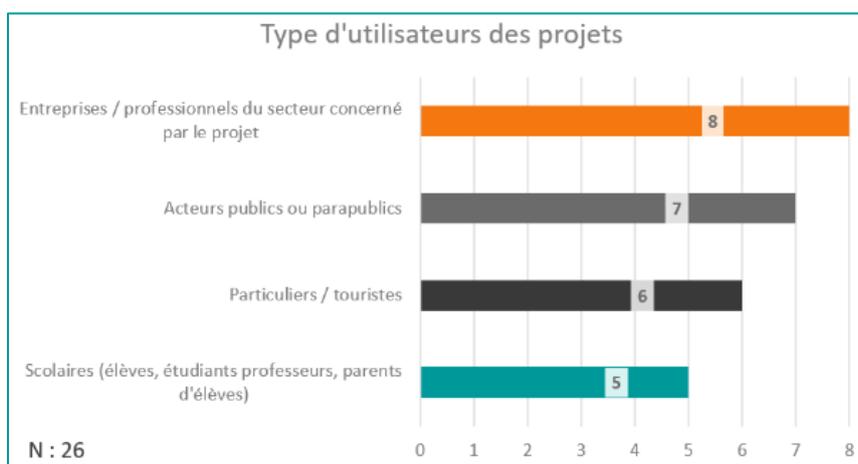


Les catégories utilisées pour la question 3 ont été réutilisée ici. Il apparaît que les mêmes chiffres sont visibles lorsqu'on classe les réponses en différentes catégories : 5 projets à plus de 5 000 utilisateurs ; 4 projets entre 1 001 et 5 000 ; 4 projets entre 0 et 1 000). Dans le détail, des différences sont constatées entre les opérations, certains projets ayant surperformé.

A titre informatif, **231 676 usagers ont été comptabilisés en 2022**, soit une moyenne de 17 821 usagers par projet et une médiane à 2 000.

## #6 – Les entreprises et professionnels de secteurs comment principaux visiteurs / utilisateurs des projets

Rappel de la question 6 : Quel est le type d'utilisateurs / visiteurs de votre projet



Les entreprises et professionnels de secteurs sont les utilisateurs qui concernent le plus de projets. Par ordre décroissant, les acteurs publics ou parapublics concernent 7 projets sur 13, les particuliers et / ou touristes 6 et 5 projets s'adressent particulièrement au milieu scolaire.

**Nota :** Plusieurs réponses étaient possibles sur cette question. Ainsi, le nombre total de réponses est supérieur au nombre total de répondants.

## #7 – Une répartition du nombre d’usagers en 2022 similaire à celle effectuée lors du dépôt

Rappel de la question 7 : Si plusieurs types d'utilisateurs / visiteurs sont concernés par votre projet, disposez-vous d'une estimation de la répartition entre les types d'utilisateurs / visiteurs ?

La répartition (%) des types d’utilisateurs, permet d’affiner celle effectuée à la question 6.

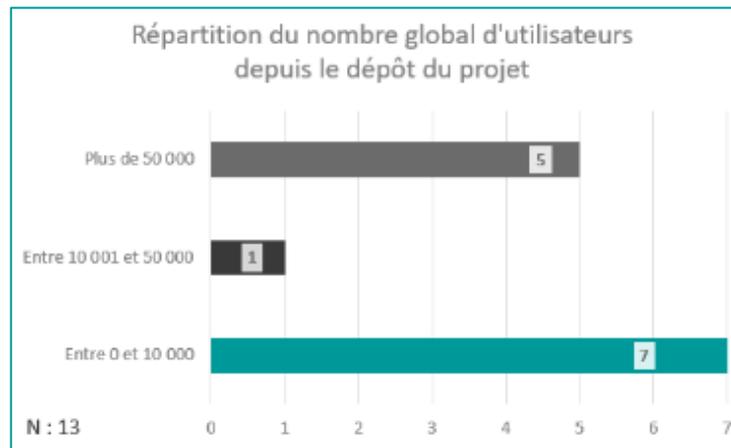
N° aléatoire du bénéficiaire	Domaine d’activité	Particuliers / Touristes	Scolaires	Entreprises / professionnels	Acteurs publics ou parapublics	Autre
0,542	E-services	Indéterminée				
0,130	E-services	20%	20%	20%	20%	20%
0,401	Tiers-lieux	50%	25%	0%	25%	0%
0,782	E-santé	2%	0%	98%	0%	0%
0,375	Tiers-lieux	50%	5%	40%	5%	0%
0,949	E-éducation	0%	100%	0%	0%	0%
0,070	Tiers-lieux	30%	10%	50%	10%	0%
0,238	Tiers-lieux	60%	5%	30%	5%	0%
0,061	Tiers-lieux	70%	0%	0%	0%	30%
0,416	E-santé	0%	0%	70%	10%	20%
0,460	E-services	0%	0%	70%	30%	0%
0,258	E-services	0%	0%	80%	20%	0%
0,887	E-services	0%	0%	80%	20%	0%

## #8 – Une répartition du nombre d’usagers en 2022 similaire à celle effectuée lors du dépôt

Rappel de la question 8 : A partir d'un suivi existant ou de fourchettes estimatives, combien d'utilisateurs / visiteurs ont-été enregistrés au global depuis la mise en place de votre projet ?

A l’instar des questions 3 et 5, 3 catégories ont été créées pour effectuer une répartition du nombre total d’usagers répertoriés. **Les résultats mettent en avant une forte polarité entre les projets déclarant plus de 50 000 visiteurs (5 projets) et ceux avec moins de 10 000 utilisateurs (7).** 1 seul projet rend compte d’un nombre de visiteurs se situant entre 10 001 et 50 000.

A titre informatif, **1 074 944 usagers ont été déclarés par les porteurs**, soit une moyenne de 82 688 usagers par projet et une médiane à 10 000.





## 6. ANNEXES

---



## 6.1 Entretiens « pilotes »

### ► Récapitulatif des acteurs interviewés

Une quinzaine de personnes ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques semi-directifs. Il s'agit des principaux acteurs impliqués dans l'écosystème régional du numérique. La liste des personnes ressources avait été initialement transmise par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Liste des structures et personnes sollicitées au sein de l'AG (entretiens individuels et ou collectifs)

Organismes	NOM	FONCTION	
<b>Entretiens Régions</b>			
Région Aquitaine	Nouvelle-	Carine VERNHES	Directrice, Direction des Fonds européens
		Magali BOURTEMBOURG	Chargée de mission coordination FEDER (Axe numérique) - DFE
		Marie Françoise DAUZOU	Sous-Directrice Fonds européen Développement économique régional
		Jean-François DAUDET	Chargé de mission FEDER
		Laurence GASSIES	Chargée de mission FEDER
		Pierre PAQUIET	Chargé de mission, Unité Evaluation des politiques publiques - IGS
		Yann PENNEC	Directeur, Délégation Numérique
		Victoria BELLIDO	Chargé de mission numérique
		Philippe ROCHES	Chargé de mission numérique
		Eugénie MICHARDIERE	Chargée de mission tiers-lieux, inclusion numérique, e-santé
		Jacques SAUVESTRE	Directeur adjoint en charge de l'approche territoriale des Fonds Européens
		François BACHELIN	Chef de service – Lycée Numérique
		Emmanuel PRET	Chargé de mission Lycée Numérique
		Françoise PRIOU	Cheffe de service, Service Valorisation et Animation des Fonds Européens
		Clément MICHAUD	Chargé d'évaluation des programmes européens
Laurent CAILLAUD	Chargé d'évaluation des programmes européens		
Céline ROFAST	Chargée d'évaluation des programmes européens		
Marie ROUMILHAC	Chargé d'évaluation des programmes européens		



## Evaluation des fonds européens, structurels et d'investissement en Nouvelle-Aquitaine dédiés au numérique

### Guide d'entretien services de la région / partenaires

Madame, Monsieur,

La présente évaluation vise à interroger les impacts des financements du FEDER et du FEADER sur les champs d'intervention prioritaires définis par les programmes 2014-2020 sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Elle porte spécifiquement sur l'Objectif Thématique 2 et le Domaine Prioritaire 6 regroupant les types d'actions visant à répondre aux enjeux numériques.

A ce titre, nous souhaiterions, dans le contexte du cadrage de la présente évaluation, vous soumettre quelques questions afin de recueillir :

- La stratégie d'intervention des programmes et les types d'actions déployés
- Des dynamiques et niveaux de programmation par type d'action
- Des résultats et effets attendus des actions qui ont été / sont réalisées dans ce cadre
- Vos observations éventuelles sur les aspects de mise en œuvre du programme ayant pu impacter in fine la nature des types d'actions soutenus

#### A. FONCTIONS, ROLE ET ANCIENNETE DE VOTRE IMPLICATION SUR LE PO ?

1. Pouvez-vous nous rappeler vos **noms et prénoms** (ainsi que ceux des autres participants) ?
2. Quelle est/ son **votre / vos fonction(s) / rôle(s) par rapport** à la mise en œuvre du PO/PDR Aquitain, Limousin ou Picto-Charentais ? Votre structure a-t-elle été associée aux réflexions concernant le PO/PDR 2014-2020 ? Si oui, quelles ont été vos contributions ?

#### B. CONTEXTE EN FAVEUR DU NUMERIQUE (LOCAL, DEPARTEMENTAL ET REGIONAL)

3. Quels sont les stratégies/documents cadre en faveur du numérique sur votre territoire (stratégie locale ? départementale ? régionale ?)
4. Quelles sont les principales évolutions constatées ces 5 dernières années et les enjeux à venir en faveur du numérique ?
5. Quels sont les besoins jugés prioritaires :
  - En matière d'infrastructure ? Dans les zones rurales ?
  - En matière de produits et service TIC ?
  - En matière d'usage ? Dans les zones rurales ?
6. Quels sont les domaines/filières clés en faveur du numérique ? Qui sont les acteurs clés sur les territoires en faveur du numérique ?

### C. PERTINENCE DE LA STRATEGIE REGIONALE

7. Depuis la période d'élaboration du PO/PDR (2013-2014), le contexte régional dans le champ du numérique a-t-il évolué ?
8. Quels sont les principaux facteurs qui ont joué sur ces changements ? Des changements peuvent-ils être attribués spécifiquement aux programmes FEDER/FEADER ? (éléments quantifiables, ressenti général...)
9. Pensez-vous que ces évolutions sont de nature à impacter le PO FEDER / PDR FEADER ?
10. Existe-t-il toujours une bonne adéquation entre les objectifs du programme et les besoins régionaux actuels ? Quelles évolutions semblent nécessaires ?
11. Pertinence des ciblage au moment de l'élaboration du PO ?

### D. COHERENCE EXTERNE ET ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS EN FAVEUR DU NUMERIQUE

12. Existe-t-il une cohérence de l'action du PO/PDR sur le numérique ?
13. Comment s'articulent vos dispositifs avec le FEDER (champs d'éligibilité, répartition des typologies de projets, des porteurs de projet...)?
14. Au regard de la dimension transversale du numérique, le niveau de coordination entre les acteurs est-il satisfaisant ?
15. L'articulation des financements FEDER avec les autres programmes stratégiques (SCORAN, SRDEII, SRESRI ...) est-elle optimale ?
16. Pensez-vous que des adaptations des programmes seraient nécessaires pour permettre une meilleure cohérence avec vos dispositifs ? Si oui, lesquelles ?

### E. AVANCEMENT DU PROGRAMME / RESULTATS OBSERVES

17. Connaissez vous les projets programmés par le PO FEDER-FSE ? Votre structure a-t-elle sollicité un soutien FEDER ? (type de projet, montants, etc...)
18. Sur quels domaines constatez-vous souvent des difficultés concernant l'émergence des projets ? Pour quelles raisons ?
19. Selon vous, quels sont les facteurs pouvant influencer sur la dynamique des projets
  - L'existence de stratégies locales ?
  - Les capacités d'ingénierie et les moyens déployés en matière d'animation ?
  - Le niveau de connaissance/maîtrise des technologies numériques des acteurs locaux ?
  - La qualité de l'information autour des opportunités de financements FEDER ?
20. **[A poser en fonction de l'acteur]** Identifiez-vous des types d'effets / impacts générés par les actions soutenus :
  - **Impact territorial** : meilleure attractivité des territoires, augmentation de la notoriété/ amélioration de l'image du territoire, désenclavement des territoires,, ...;
  - **Impact économique** : création d'emplois dans le secteur du numérique, amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises œuvrant sur les marchés verticaux, attractivité économique du territoire, ...;
  - **Impact organisationnel** : amélioration des process internes et de la qualité du travail, efficacité et productivité interne des entreprises et des administrations, ... ;
  - **Impact dans la relation avec les usagers** : efficacité des services, meilleure accessibilité aux services, contenus, ...;
  - **Impact social** : amélioration de l'accès aux services dans les territoires les plus isolés, contribution à la réduction des fractures sociales et économiques et développement de l'inclusion des personnes en situation économique et sociale difficile et des personnes isolées, ... ;

- **Impact en termes d'éducation et de formation des personnes ciblées** : acquisition de nouvelles compétences, diversification des compétences, ... ;
- **Impact culturel** : développement de la notoriété et de l'attractivité de sites touristiques, valorisation des sites en termes d'information et de communication, accroissement de la fréquentation des sites, développement de l'expérience client, ... ;
- **Impact sur la dynamique partenariale** : création de nouveaux partenariats, structuration d'un réseau d'acteurs du numérique, amélioration de la gouvernance, mutualisation de ressources, d'équipements, ...;
- **Impacts financiers** : création de valeur pour les entreprises, réduction des coûts, ...;
- **Impact sur la dynamique de services** : création de nouveaux services, créativité du territoire et de ses acteurs, demande de nouveaux services par les professionnels, les citoyens, ... ;
- **Autres impacts.**

21. Quels sont les principaux résultats / effets observables ?

- En termes de :
  - **Développement d'offre numérique et des usages** (e-éducation e-administration, e-santé).
  - **Déploiement de communauté d'innovation raccordées au THD**
  - **Renforcement des compétences et augmentation des usages TIC**

22. La contribution FEDER/FEADER apporte-t-elle une **valeur ajoutée dans la réalisation des projets** ? Le soutien du FEDER/FEADER a-t-il favorisé la mise en œuvre de projets plus ambitieux ? Les projets auraient-ils vu le jour sans la contribution du FEDER/FEADER ? Existe-t-il une réelle incitativité (financière et/ou stratégique) du PO ?

23. Selon vous, **les réalisations du PO/PDR contribuent-elles de manière significative à l'évolution de la situation régionale en matière d'économie numérique** ?

#### PERSPECTIVE ET PISTE D'AMELIORATION POUR 21-27

24. Au regard des actions déjà menées et de l'évolution du contexte territorial, quelles seraient, selon-vous, les priorités à poursuivre, renforcer, modifier, intégrer pour la période 2021-2027 en matière de développement de l'économie numérique ?

25. Quels sont les principaux enjeux pour la future programmation 21-27 ? Quelles typologies de projets sont envisagées ? Les modalités de gouvernance / mise en œuvre vont-elles être revues ou maintenues ?

## 6.2 Entretiens « porteurs de projets »

Organismes	NOM	FONCTION
<b>PI 2a</b>		
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES	Jean-François COLLIER Agnès GUIGUEN Pacale BOUET	Directeur Général Adjoint Cheffe du service Europe et Partenariats territoriaux
DEPARTEMENT DE LA VIENNE	Marielle BUISSON Fabien GUERIN	Directeur de Vienne Numérique
SYNDICAT MIXTE DORSAL	Yan PAMBOUTZOGLOU Fabrice HARDY	Directeur Responsable financier
<b>PI 2b</b>		
ALLANDE	Olivier DUCLOS	Directeur Général Exploitation
A. ROULAUD ET FILS	Laurence ROULAUD	Présidente
VALADE	Olivier WACQUANT	Responsable Systèmes Informations
ERFI France	Cédric SEC	Directeur général
SITCO	Christophe CHIPAULT	Directeur industriel
CCI Limoges et Haute-Vienne	Jean Christophe ROYER	Directeur Administratif et financier
FILATURE DE ROUGNAT	Benoît de LAROUZIERE	Dirigeant
LINKLI	Karine TUYERAS	Dirigeante
ARC INGENIERIE	Olivier CLAVEL	Gérant associé
LAREDY	Sandrine FLACARD	Responsable qualité
LA NOIX GAILLARDE	Michel SEBBAG	PDG
ADAPEI	Géraldine LEYMARIE	Directrice technique
BRIVE GEL	Véronique ARSICAUD (CCI Corrèze)	Conseillère entreprise
LA CHAÎNE DES ARTISANS LANDAIS	Raphaël LAFFONT	Directeur salarié

DEAL INFORMATIQUE	Yves LAURISSE	Président
<b>Pi 2c</b>		
GRADES NOUVELLE-AQUITAINE	Christian CAUBET	Directeur de Projet
CA LA ROCHELLE	Jérôme VALAIS	Chef de projets numériques
SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR	Artitz VIDEGAIN Nicolas BIODJEKIAN	Chef du service systèmes et outils numériques Chef du projet billettique
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	Emmanuel PRET	Chargé de mission Lycée numérique
CRMTL	Dominique MEUNIER	Chargé de la direction administrative et budgétaire
PTT	Christine JODET	Chargée de l'administration
SDIS	Florence AIX	Responsable service des affaires juridiques
COMMUNE DE SARDENT	Héloïse GORSE	Responsable des services
GIP ATGERI	Anne SAGOT-DUVAUROUX	Responsable de pôle
DEPARTEMENT DE LA VIENNE	Marielle BUISSON	Chargée de mission fonds européens



Les éléments suivants présentent une proposition de questionnement par **entretien téléphonique** à destination des bénéficiaires/porteurs de projet.

### Evaluation des fonds européens, structurels et d'investissement en Nouvelle-Aquitaine dédiés au numérique

#### Guide d'entretien auprès des porteurs de projets bénéficiaires des aides européennes

Madame, Monsieur,

La présente évaluation vise à interroger les impacts des financements du FEDER et du FEADER sur les champs d'intervention prioritaires définis par les programmes 2014-2020 sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Elle porte spécifiquement sur l'Objectif Thématique 2.

Pour rappel :

- OT 2 : « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité »

Vous avez porté un projet cofinancé par les fonds européen sur l'OT 2 et nous souhaitons vous soumettre quelques questions afin de recueillir :

- ✓ Les enjeux auxquels répondait le projet pour lequel vous avez été aidé
- ✓ La présentation du projet pour lequel vous avez été aidé
- ✓ Les autres aides dont vous avez bénéficié / auriez pu bénéficier
- ✓ Les résultats et effets attendus de votre projet
- ✓ Les dynamiques territoriales contradictoires des effets recherchés par votre projet,
- ✓ Vos observations éventuelles sur les aspects de mise en œuvre du programme ayant pu impacter in fine votre projet

#### 0 - PRESENTATION DE L'INTERLOCUTEUR ET DU PROJET

1. Présentation du porteur de projet – typologie du porteur de projet et nom de la structure

2. Typologie dans laquelle s'inscrit le projet :

- Infrastructure THD ou HD
- Développement de produits ou de services TIC à destination des entreprises
- Renforcement des usages du numérique (e-services, ...)

3. Présentation sommaire du projet (intitulé projet, localisation, finalité, ...)

4. Calendrier/situation du projet (finalisé, en cours)

## 1 – GENESE ET CONTENU DU PROJET

5. Pouvez-vous nous préciser la genèse du projet (éléments déclencheurs, besoins identifiés, réponse à des besoins identifiés dans le PO, etc.) ?

6. Pouvez-vous décrire de manière détaillée votre projet ? (Phases, actions, partenaires, public cible, ...)

- Quels étaient les **objectifs initiaux** du projet (quantitatifs, qualitatifs) ? Ont-ils évolué durant la vie de votre projet ?
  - Développement des infrastructures numériques ;
  - Création de nouveaux services
  - Amélioration du service usagers ;

7. Concrètement, sur quels aspects/étapes de votre projet le FEDER/FEADER est-il intervenu ? Le projet est-il complètement ou partiellement financé par le FEDER/FEADER ?

8. Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans la réalisation de votre projet ?

9. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour mener à bien votre projet ? Sur le plan administratif ? Sur le plan technique :

10. Avez-vous déjà mobilisé des fonds européens dans le cadre d'autres projets ?

## 2- RESULTATS/EFFETS (OBSERVES OU ATTENDUS)

11. Quels sont les principaux résultats observables de votre projet en termes de :

- **Déploiement de nouvelles infrastructures** : Hausse du nombre de raccordements au THD ? Spécifiques aux zones rurales ?
- **Développement de produits et services numérique pour les entreprises** : Meilleure utilisation par les acteurs économiques des outils numériques ? Sensibilisation des acteurs ? Augmentation du niveau d'équipement numérique des entreprises ?
- **Développement des usages et des pratiques du numérique et en particulier sur les domaines suivants** : e-éducation, e-culture, e-administration, e-santé, e-tourisme, e-inclusion ? Constate-on une augmentation des usages numériques dans ces domaines ?

12. **Les résultats attendus** ont-ils été atteints (ou le seront-ils prochainement) ? Si non, pour quelles raisons ?

13. Pouvez-vous préciser **les effets/impacts de votre projet** (attendus ou observés) ?

- **Impact territorial** : meilleure attractivité des territoires, augmentation de la notoriété/ amélioration de l'image du territoire, désenclavement des territoires,, ...;
- **Impact économique** : création d'emplois dans le secteur du numérique, amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises œuvrant sur les marchés verticaux, attractivité économique du territoire, ...;
- **Impact organisationnel** : amélioration des process internes et de la qualité du travail, efficacité et productivité interne des entreprises et des administrations, ... ;
- **Impact dans la relation avec les usagers** : efficacité des services, meilleure accessibilité aux services, contenus, ...;
- **Impact social** : amélioration de l'accès aux services dans les territoires les plus isolés, contribution à la réduction des fractures sociales et économiques et développement de l'inclusion des personnes en situation économique et sociale difficile et des personnes isolées, ... ;
- **Impact en termes d'éducation et de formation des personnes ciblées** : acquisition de nouvelles compétences, diversification des compétences, ... ;
- **Impact culturel** : développement de la notoriété et de l'attractivité de sites touristiques, valorisation des sites en termes d'information et de communication, accroissement de la fréquentation des sites, développement de l'expérience client, ... ;

- **Impact sur la dynamique partenariale** : création de nouveaux partenariats, structuration d'un réseau d'acteurs du numérique, amélioration de la gouvernance, mutualisation de ressources, d'équipements, ...;
- **Impacts financiers** : création de valeur pour les entreprises, réduction des coûts, ...;
- **Impact sur la dynamique de services** : création de nouveaux services, créativité du territoire et de ses acteurs, demande de nouveaux services par les professionnels, les citoyens, ... ;
- **Autres impacts.**

14. Concernant les effets attendus, dans quels délais seront-ils observables ?

15. Avez-vous obtenu des résultats non attendus lors de la mise en œuvre de votre projet ? Si oui, lesquels ?

16. Le projet a-t-il été l'occasion d'initier un partenariat nouveau entre les acteurs ? De mobiliser un procédé innovant ?

17. [Uniquement pour les porteurs FEDER Limousin] Concernant votre projet, pouvez vous préciser les indicateurs suivants :

- Taux d'utilisation de nouveaux services numériques des entreprises soutenues
  - *Nombre d'utilisateurs enregistrés*
  - *Période d'utilisation*
  - *Type d'utilisateurs (particuliers, entreprises, etc.)*
  - *Volume global de clients/utilisateurs (afin d'identifier la part des utilisateurs des outils numériques au regard de l'ensemble de la clientèle)*

18. Est-ce que vous vous considérez comme une entreprise à « forte intensité numérique ». Une intensité numérique élevée est définie comme la disponibilité au niveau de l'entreprise d'au moins 7 des 12 technologies numériques différentes suivantes :

1. Internet pour au moins 50% des salariés
2. Recours à des spécialistes des TIC
3. Haut débit rapide (au moins 30 Mbps)
4. Dispositifs Internet mobiles pour au moins 20% des personnes employées
5. Un site Web
6. Un site Web avec des fonctions sophistiquées
7. Présence de l'entreprise sur les réseaux sociaux
8. Publicité payante sur Internet
9. Achat de services de cloud computing avancés
10. Envoi de factures
11. Le chiffre d'affaires du commerce électronique représente au moins 1% du chiffre d'affaires total
12. Ventes Web aux entreprises de plus de 10% du total des ventes Web

### 3 – APPRECIATION DU DISPOSITIF

19. L'aide apportée par les FESI est-elle adaptée à vos besoins ? si non pourquoi ?

20. Le FEDER/FEADER a-t-il apporté une valeur ajoutée à votre projet ?

- Le projet aurait-il été mené sans la contribution européenne ?
- Le FEDER/FEADER a-t-il accéléré la réalisation du projet ?
- L'ambition et la qualité du projet financé ?

- D'autres types d'effets potentiels ?

21. Selon-vous, quels sont les principaux freins à la mobilisation du FEDER/FEADER :

- Complexité du montage du dossier
- Les freins réglementaire
- Délais d'instruction et de paiement
- Autre ...

#### 4 – SYNTHÈSE/CONCLUSIONS

22. Quels enseignements peut-on tirer en termes de bonnes et mauvaises pratiques (gestion au regard des exigences, conduite du projet, développement partenarial, etc.) ?

20. Les enjeux en faveur du numérique pour les prochains programmes 2021/2027 :

- a. Quelles typologies des projets à enjeux (anticipation de forts besoins à venir sur les territoires, identification des types de projets pouvant mobiliser des montants UE importants, projets fondés sur des technologies d'avenir à fort potentiel susceptibles de renforcer la spécialisation régionale, etc...) ?
- b. Quels usages, des cibles d'utilisateurs, services, thématiques, technologies qu'il vous semble indispensable de prendre en compte dans les années à venir ?

21. Identifiez vous des conditions de réussite ou « bonnes pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le futur programme ?



## Evaluation des fonds européens, structurels et d'investissement en Nouvelle-Aquitaine dédiés au numérique

### Questionnaire auprès des porteurs de projets Limousins (Aide Feder – Numérique)

Madame, Monsieur,

La présente évaluation vise à interroger les impacts des financements du FEDER et du FEADER sur les champs d'intervention prioritaires définis par les programmes 2014-2020 sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Elle porte spécifiquement sur l'Objectif Thématique 2 « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité »

Vous avez porté un projet cofinancé par les fonds européen sur l'OT 2 et nous souhaitons vous soumettre quelques questions afin de recueillir des données sur l'indicateur IR 18 « **Taux de la population utilisant les nouveaux services numériques** ». Il est précisé que le renseignement de cet indicateur vise à identifier la part de la population utilisant de manière effective les nouveaux services cofinancés.

Le questionnaire porte sur 7 questions et ne devrait pas vous prendre plus de 5 minutes. Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à cette enquête.

#### Questionnements :

1. Quel était le domaine d'activité principal de votre projet ?
  - a. Les e-services (Culture / tourisme / loisirs)
  - b. Tiers lieux
  - c. E-éducation
  - d. E-santé
  - e. Données/information géographique
  - f. Autres : précisez
  
2. Quel(s) étai(en)t le(s) objectif(s) assigné(s) à votre projet ? *Plusieurs réponses possibles*
  - a. Développement d'un site web ou d'une plateforme numérique
  - b. Partage de données (open-data, dossiers de patients)
  - c. Initiation au numérique et à ses usages
  - d. Ouverture d'un lieu dédié aux usages du numérique (espaces de travail, de loisirs ou d'apprentissage)
  - e. Modernisation d'espaces éducatifs
  - f. Développement de projets culturels
  - g. Autre : précisez.....

3. Lors du dépôt de votre projet, quelle estimation aviez-vous faite du nombre de personnes potentiellement concernés par de votre action (usagers potentiels) ?
4. En quelle année votre projet a-t-il été lancé ?
5. Combien avez-vous eu d'utilisateurs / visiteurs enregistrés en 2022 ?
6. Quel est le type d'utilisateurs / visiteurs de votre projet ?
  - a. Particuliers
  - b. Scolaires (élèves, étudiants, professeurs, parents d'élèves)
  - c. Entreprises
  - d. Autre : précisez .....
7. A partir d'un suivi existant ou de fourchettes estimatives, combien d'utilisateurs / visiteurs ont-été enregistrés au global depuis la mise en place de votre projet ?

Nous vous remercions pour le temps que vous avez consacré à cette enquête et nous vous souhaitons une agréable journée.



Votre correspondant pour cette mission

**Philippe KOUASSIVI**

[kouassivi@teriteo.fr](mailto:kouassivi@teriteo.fr)

09.86.69.47.00

**Teritéo**  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT